

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES,
DU COMMERCE EXTERIEUR, DE LA COOPERATION,
DE L'ACTION HUMANITAIRE ET DE LA DEFENSE

Rapport d'activité 1999

Mars 2000

TABLE DES MATIERES

pages

<u>I. Relations avec nos partenaires européens et avec le reste du monde</u>	1
1. L'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL)	1
2. Le Benelux	2
3. Les Accords de Schengen	4
4. L'Union Européenne	4
A. Faits marquants au cours de l'année 1999	4
B. La politique étrangère et de sécurité commune (PESC)	10
1. Les Balkans	10
2. Les PECOS et les pays de la CEI	14
3. Processus de stabilité et de bon voisinage dans le sud-est de l'Europe (processus de Royaumont)	16
C. La coordination de la politique communautaire	20
D. La politique commerciale	21
E. Le Marché Intérieur	23
F. Programmes et instruments d'assistance (PHARE, TACIS)	26
5. Les pays de l'Europe centrale et orientale (PECO)	29
6. Le Conseil de l'Europe	34
7. Les organismes de sécurité	37
A. L'Union Européenne (UE)	37
B. L'OTAN	38
C. L'Union de l'Europe Occidentale (UEO)	41
D. L'OSCE	42
E. Le Corps Européen	43
8. Les Etats-Unis d'Amérique	44
9. La Méditerranée et le Moyen-Orient	46
A. Le partenariat euro-méditerranéen	46
B. La Turquie	47
C. Chypre	48
D. Le processus de paix au Proche-Orient	49
E. Le Moyen-Orient	52
F. Le Maghreb	53
10. L'Afrique	56

pages

11. L'Asie		59
A. L'ASEM		59
B. L'ASEAN	60	
C. La Chine	61	
D. Le Vietnam		64
E. Le Japon	65	
F. Singapour		66
G. L'Inde		67
H. Le Pakistan		68
I. L'Afghanistan		69
J. La Malaisie		69
K. La Thaïlande		70
L. L'Indonésie		71
M. Le Timor Oriental		72
12. L'Amérique Latine		72
<u>II. Aperçus d'ensemble</u>		79
1. Les Nations-Unies		79
2. Les droits de l'homme	85	
3. Les relations culturelles internationales	88	
A. Relations culturelles bilatérales		88
B. Relations culturelles internationales	90	
4. La promotion commerciale et économique	90	
- la situation économique internationale	90	
- l'OMC		92
- l'OCDE		93
- l'Office des licences		96
- la promotion du commerce extérieur luxembourgeois	100	
5. La coopération au développement		102
6. Cattenom	105	
7. Au service des Luxembourgeois à l'étranger	105	

III. Défense

A. Volet International	107
B. Volet National	109
1. Réforme interne de la Direction de la Défense	109
2. Actions entreprises par la Direction de la Défense dans le cadre de la modernisation de l'armée luxembourgeoise	109
3. Ecole de l'armée	111
4. Dépôts militaires américains implantés au Grand-Duché	112
5. Travaux menés au sein de la Cellule de gestion du personnel	113
6. Infrastructures	113

IV. Annexes 114

1. Relevé des visites étrangères à Luxembourg	114
2. Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger de Monsieur le Ministre Jacques F. Poos	116
3. Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger de Madame le Ministre Lydie Polfer	117
4. Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger de Madame le Secrétaire d'Etat Lydie Err	118
5. Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger de Monsieur le Ministre Charles Goerens	119
6. Réunions internationales à Luxembourg	120
7. Représentation consulaire luxembourgeoise à l'étranger	120
8. Relevé des Traités	124
9. Activités du service des passeports, visas et légalisations du du 01.01.1999 au 31.12.1999	125

Remarque introductive

Le présent rapport fournira une description succincte des principales activités du Ministère des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur, de la Coopération, de l'Action Humanitaire et de la Défense pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1999.

Lors de la déclaration de politique étrangère et à l'occasion du débat subséquent, Madame le Ministre Lydie Polfer mettra en évidence les aspects les plus importants de la politique étrangère et répondra aux questions qui lui seront posées dans ce contexte.

I. Relations avec nos partenaires européens et avec le reste du monde

1. L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE (UEBL)

L'Union économique belgo-luxembourgeoise, fondée en 1921 et devenue opérationnelle en 1922, est la plus ancienne des organisations internationales dont fait partie le Grand-Duché de Luxembourg. Instaurée initialement pour une période de cinquante ans, elle a été reconduite par la suite tous les dix ans. Depuis la dernière révision en 1992, de nombreux développements se sont produits dans le cadre de l'Union européenne, portant d'une part sur la mise en place d'une politique monétaire commune et la réalisation du Marché Intérieur et, d'autre part, sur la subsidiarité accrue dans la mise en application des politiques communes, qui rendent indispensable une mise à jour du texte de la Convention.

La Commission administrative belgo-luxembourgeoise, organe administratif de l'UEBL depuis 1963, regroupant des fonctionnaires du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Economie, des Finances et de l'Agriculture des deux pays, s'est réunie à cinq reprises en 1999, dont deux fois pour se concentrer essentiellement sur les questions relatives à la reconduction de la Convention.

En ce qui concerne ses travaux réguliers, la coopération belgo-luxembourgeoise se concentre d'abord sur l'adaptation et l'harmonisation du régime commun du commerce extérieur régissant les contingents et les licences. Des adaptations continues sont rendues nécessaires par l'évolution de la politique et de la législation communautaires et nécessitent des mises à jour régulières et concrètes par les deux pays.

Lors des réunions de la CABL, les deux délégations font également le bilan de l'évolution économique dans les deux pays et comparent les résultats des politiques macro-économiques nationales. Le domaine de la promotion du commerce extérieur est un autre sujet traditionnel de la coopération qui fera également l'objet de discussions lors de la reconduction étant donné que l'évolution du cadre institutionnel en Belgique depuis la réforme de l'Etat de 1993 ouvre des perspectives pour une coopération bilatérale élargie.

De plus en plus, les réunions de la CABL ont été mises à profit par les responsables belges et luxembourgeois pour discuter et coordonner leurs attitudes et politiques dans des enceintes multilatérales comme le Benelux et surtout l'Union européenne.

Au niveau bilatéral, les réunions de la CABL offrent aux deux délégations la possibilité de soulever des problèmes que rencontrent leurs citoyens ou firmes dans l'autre pays. Ainsi, par exemple, le problème des voitures immatriculées au Luxembourg et utilisées en Belgique a pu trouver une solution satisfaisante pour les deux côtés.

Mais, vers la fin de l'année 1999, la question de la reconduction de la Convention est passée en première place, suite à l'entretien entre les Premiers Ministres belge et luxembourgeois du 16 septembre 1999, où il a été convenu que la CABL ferait un rapport préliminaire avant la fin de l'année.

La CABL a donc consacré deux réunions en séance plénière ainsi que deux réunions restreintes à ces travaux pour dégager la philosophie générale ainsi que les modalités de la reconduction.

Estimant que les dispositions de caractère général de la Convention existante ont permis une coopération efficace et l'élargissement de cette coopération dans de multiples domaines nouveaux, la CABL recommande de préserver cet état d'esprit à l'avenir et la renégociation sur les modifications indispensables.

Afin de tenir compte des diverses contraintes, la CABL propose un nouveau texte en trois parties: une déclaration solennelle figurant avant le corps même du texte et reprenant la volonté des deux Gouvernements de renforcer leur coopération, le corps du texte de la Convention mis à jour et - si nécessaire - un protocole additionnel adressant les matières relevant d'une compétence fédérée en Belgique.

Vu les délais de notification, les négociations devraient être terminées en automne de l'an 2000. La CABL a donc proposé la création de six groupes de travail devant s'occuper des secteurs suivants : douanes et accises, marché intérieur et dispositions économiques, transport, commerce extérieur, agriculture, aspects institutionnels et contenu de la déclaration solennelle.

Avec tous ces travaux, la CABL aura donc une année particulièrement active en 2000.

2. LE BENELUX

Les activités déployées dans le cadre du Bénélux présentent de nombreux exemples de l'intégration progressive au niveau de nos pays, régions et pouvoirs locaux. Ceci confirme toute la valeur de la décision du Comité de Ministres du 20 novembre 1995 relative au réaménagement des tâches au sein du Benelux.

Il y a lieu de constater que l'orientation des dernières années est préservée sur le plan de la coopération politique, nonobstant les changements au niveau des gouvernements. Cette concertation est une nécessité à un moment où l'Union européenne connaît des développements importants et devra subir encore de profondes réformes. Il est plus que jamais indiqué que les trois pays concentrent leurs efforts en vue d'atteindre un même objectif maintenant et dans les années à venir. En outre, la qualité et l'intensité de la coopération Benelux dans ce domaine crée un climat favorable à une large coopération entre les trois pays.

Tout comme sur le plan politique, les concertations dans le cadre de l'Union économique traitent dans une large mesure les questions européennes qui se rapportent avant tout aux domaines du marché intérieur, des communications et de l'aménagement du territoire, sans oublier qu'en dehors du cadre formel de l'Union Benelux, il y a de multiples concertations à caractère informel.

La concertation sur les dossiers européens conduit souvent à des positions et initiatives communes. Ainsi le Benelux a influencé la décision concernant la directive "chocolat", la décision sur la comitologie, une mesure fiscale allemande abusive qui touchait les entrepreneurs étrangers, l'entrée en vigueur du tachygraphe numérique et d'autres encore. Il convient également de relever dans ce contexte la concertation menée dans le domaine de l'antidumping et des produits stratégiques.

La concertation Benelux, spécialement dans les domaines tels que l'aménagement du territoire, la conservation de la nature et la protection des paysages, tend à favoriser l'élaboration de projets transfrontaliers éligibles pour un cofinancement européen.

Enfin, la coopération dans le domaine des décisions européennes est importante dans la mesure où des divergences engendrées par les directives européennes peuvent être évitées entre les trois pays.

En considérant les principales réalisations au cours de l'année écoulée, on peut dresser le bilan suivant :

L'approche à l'égard des dossiers ayant trait au marché intérieur a eu des effets positifs.

Dans le domaine de la propriété intellectuelle, le Benelux est en train de réviser sa propre législation uniforme et les travaux visant un régime de reconnaissance mutuelle des brevets progressent bien.

En matière d'aménagement du territoire, il apparaît de plus en plus que la Deuxième Esquisse de Structure Benelux constitue un instrument précieux pour l'harmonisation des politiques qui est réalisée grâce à des visions spatiales et à des concepts élaborés conjointement. L'Esquisse Benelux a servi de modèle pour la conception d'une vision spatiale pour l'Aire Métropolitaine du Nord-Ouest. En se servant de cette esquisse pour la mise en œuvre du schéma directeur européen, des opportunités sont créées en vue d'une coopération Benelux avec les régions situées aux frontières extérieures, formule de coopération connue sous le nom de "Benelux +".

En ce qui concerne les communications, la concertation porte entre autres sur la construction d'une voie rapide entre Amsterdam et Bruxelles et notamment sur la mise en œuvre des accords en vue de la certification de l'infrastructure et du matériel. En outre les trois pays tendent à adopter une approche commune au niveau européen quant aux contrôles et aux infractions en matière de circulation routière.

La coopération transfrontalière directe a enregistré certains progrès.

Le champ d'application de la Convention concernant la coopération transfrontalière entre les collectivités et autorités territoriales qui permet la conclusion d'accords juridiquement contraignants au niveau local, a été élargi. De nouveaux accords ont été signés et d'autres sont en préparation.

Dans le domaine du transport frontalier par ambulance, de nouveaux accords administratifs sont pratiquement prêts. S'agissant de la santé publique, il a été décidé de mettre en place un groupe de travail qui servira de point de contact central pour les problèmes qui se posent au niveau des soins de santé transfrontaliers.

Dans le secteur de la protection de la nature et des paysages, des accords ont été conclus en vue de la gestion commune des zones naturelles transfrontalières entre la Belgique et les Pays-Bas. Aussi des démarches tendant à favoriser la création d'un parc naturel transfrontalier de la Haute-Sûre ont-elles été entreprises.

3. LES ACCORDS DE SCHENGEN

Le 1er mai 1999, « Schengen » a été intégré dans l'Union européenne comme suite à l'entrée en vigueur du Traité d'Amsterdam. De ce fait, tout le cadre qui a existé pendant des années pour réaliser la mise en place du système de libre circulation des personnes dans un cadre de sécurité renforcée a cessé d'exister de manière indépendante. Les membres du Secrétariat de Schengen ont été repris en partie par les instances du Conseil et les activités des différents groupes de travail existant dans le cadre de la Convention d'application de Schengen ont été reprises par des groupes analogues existant déjà dans le contexte communautaire. Ainsi, le « groupe central » - organe dirigeant de la coopération de Schengen au niveau des fonctionnaires - a été fusionné avec l'ancien K4 des Ministères de la Justice et de l'Intérieur, tandis que le groupe « relations extérieures » qui était présidé par un fonctionnaire du Ministère des Affaires Etrangères a été dissous. Ainsi le rôle du ministère des Affaires étrangères dans le cadre de la coopération de Schengen, qui avait vu son apogée dans la négociation d'adhésion des pays nordiques lors de la dernière présidence luxembourgeoise de Schengen en 1996, a été terminé.

4. L'UNION EUROPEENNE

A. Faits marquants au cours de l'année 1999

Introduction

Avec entre autres l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam le 1^{er} mai, avec l'introduction de l'EURO le 1^{er} janvier, avec l'accord politique sur l'AGENDA 2000 conclu lors du Conseil

européen extraordinaire de Berlin en mars; avec un Conseil Européen extraordinaire consacré à la mise en place d'une espace de liberté, de sécurité et de justice les 15 et 16 octobre, avec la décision d'ouverture des négociations d'adhésion pour l'ensemble des Etats candidats lors du Conseil Européen d'Helsinki en décembre et enfin avec le lancement de la Conférence Intergouvernementale sur la réforme des institutions en vue de l'élargissement également en décembre, l'année 1999 peut être considérée comme une année charnière de la construction européenne.

Si l'Union Européenne apparaît comme devenant de plus en plus compliquée et technique, elle se transforme cependant progressivement d'une simple volonté commune en une véritable entreprise commune. A l'espace économique s'est adjoint un espace de sécurité, une nécessité pour faire fonctionner un véritable marché unique. A la coopération politique se substitue inexorablement, grâce aux avancées enregistrées avec les traités de Maastricht et d'Amsterdam, une politique commune, reflétée dans la désignation d'un Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune et la mise en place progressive d'une politique européenne de sécurité et de défense.

Deux événements politiques majeurs ont en outre marqué l'année.

La démission volontaire du collège des Commissaires présidé par M. Santer fin mars, suite à la publication d'un « rapport d'experts indépendants » qui dénonçait dans ses conclusions un manque de responsabilité généralisé au sein de la Commission, a été ressenti comme le prélude de la montée en puissance du Parlement Européen. Cette démission est à considérer à la lumière d'une motion votée le 14 janvier, lors de laquelle la Commission a, de justesse par 293 contre 232 et 27 abstentions, évité la censure du Parlement Européen.

En juin ont eu lieu les 5^{èmes} élections européennes au suffrage universel direct, qui avec un taux de participation de 49,4% au sein de l'Union, ont démontré un certain désintérêt populaire, voire une certaine lassitude électorale face aux affrontements institutionnels des derniers mois au sein de l'Union Européenne. A Luxembourg, les résultats ont montré une stabilité en terme de répartition des sièges (CSV 2, LSAP 2, DP 1, Déi Grèng 1), même s'il y a lieu de relever une lente érosion en termes de pourcentage pour le CSV et le LSAP, une stabilité pour Déi Greng et une progression de 10% pour le DP.

L'introduction de l'Euro le 1^{er} janvier

La 3^{ème} phase de l'Union Economique et Monétaire a débuté le premier jour de l'année, lorsque les 11 pays de l'EUROLAND ont introduit l'EURO comme leur monnaie commune. Tout en conservant leur compétence en ce qui concerne leurs politiques économiques, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Luxembourg ont adopté une même politique monétaire et un taux de change unique.

A l'aune d'un renforcement de la nécessaire coordination de leur politiques économiques et de leur politique de l'emploi, les quinze ont décidé, lors du Conseil Européen de Cologne, de mettre en place un Pacte européen pour l'emploi doublé d'un renforcement du dialogue social au niveau européen.

Au cours de l'année, la mise en place d'une cadre réglementaire nécessaire pour assurer une transition sans heurts entre l'introduction de l'EURO, le 1^{er} janvier 1999, et la mise en circulation des pièces et billets libellés en EURO, prévue le 1^{er} janvier 2002, a été assurée.

L'adoption de l'agenda 2000 le 25 mars

Présenté par la Commission au début de Présidence luxembourgeoise, en juillet 1997, l'AGENDA 2000 aura nécessité quelque 2 ans de discussions approfondies et plusieurs propositions supplémentaires de la Commission pour aboutir à un accord.

Le Conseil Européen extraordinaire de Berlin, les 24 et 25 mars, a finalisé l'accord politique à ce propos. L'Agenda 2000, élaboré par la Commission sur demande du Conseil Européen de Madrid de décembre 1995, vise à doter l'Union Européenne de politiques mieux adaptés pour faire face aux défis qui se poseront à l'aube du nouveau millénaire, en particulier au vu des prochains élargissements, et arrête les moyens financiers afin de mettre en œuvre ces politiques.

L'adoption d'un nouveau cadre financier constitue la pièce maîtresse de l'AGENDA 2000. Il démontre qu'il est possible d'approfondir les politiques communautaires existantes et de prendre en compte le premier élargissement de l'Union à un certain nombre de pays candidats, ceci avec un plafond des ressources propres inchangé de 1,27% du PNB. Dans ce contexte, un accord inter-institutionnel, comprenant les perspectives financières 2000-2006, a été conclu le 6 mai 1999 entre le PE et le Conseil. Cet instrument a démontré, au cours des périodes précédentes, son utilité en vue d'assurer une évolution maîtrisée des dépenses communautaires et une bonne collaboration entre les deux branches de l'autorité budgétaire. Une proposition de la Commission relative à une refonte du système des ressources propres est actuellement en discussion au sein du Conseil.

Par la suite, et sur base des orientations dégagées dans le cadre de l'AGENDA 2000, le Conseil et le Parlement Européen ont adopté un nombre impressionnant de règlements relatifs notamment :

- à la réforme de la politique agricole commune,
- aux Fonds structurels, au Fonds européen de développement régional et au Fond social européen ;
- aux réseaux trans-européens, et
- aux instruments de pré-adhésion, à savoir un instrument agricole (SAPARD), un instrument structurel (ISPA) et le programme PHARE renforcé pour l'ensemble des pays candidats. Une marge est en outre réservée, endéans le plafond des ressources propres, pour financer le moment venu les dépenses liées à l'adhésion de nouveaux Etats membres.

L'entrée en vigueur du Traité d'Amsterdam le 1^{er} mai

Après l'accomplissement des procédures de ratification au sein des quinze Etats membres, le traité d'Amsterdam, signé le 2 octobre 1997, est entré en vigueur le 1^{er} mai.

Les trois grands objectifs assignés à ce traité sont de :

- placer l'emploi et les droits des citoyens au cœur des politiques de l'Union ;
- supprimer les dernières entraves à la libre circulation des personnes et tout en renforçant la sécurité ;
- permettre à l'Europe de développer une véritable politique étrangère et de sécurité commune, donc de mieux faire entendre la voix de l'Europe sur la scène mondiale.

Ces trois priorités ont trouvé des applications concrètes en 1999.

En matière d'emploi, les processus dits de « Cardiff » (dialogue macro-économique renforcé) et de « Cologne » (Pacte européen de l'emploi) sont venus compléter le processus de « Luxembourg » (développement de la coordination des politiques de l'emploi des Etats membres dans le cadre de lignes directrices et de plans d'action nationaux).

L'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam a renforcé les moyens d'action de l'UE en matière de justice et d'affaires étrangères, ouvrant la voie à un espace de liberté, de sécurité et de justice. Un Conseil Européen extraordinaire, à Tampere en octobre, a précisé cette notion en lui donnant un contenu précis : politique commune en matière d'asile et migration, coopération accrue en matière de justice et lutte contre la criminalité organisée au niveau de l'Union. L'acquis de Schengen a été intégré dans le cadre communautaire et un plan d'action en matière de lutte contre la drogue a été agréé. Par ailleurs, dans les 5 ans suivant l'entrée en vigueur du traité, le Conseil devra arrêter des mesures visant à assurer la libre circulation générale des personnes au sein de l'Union.

La politique étrangère et de sécurité commune (PESC) a été renforcée et a reçu « un visage et une voix » en la personne d'un « Haut Représentant pour la PESC », M. Javier Solana, qui est également Secrétaire Général du Conseil de l'Union Européenne et Secrétaire Général de l'Union de l'Europe Occidentale (UEO). Le traité innove également quant aux méthodes de décision. La possibilité d'élaborer des stratégies communes a été instaurée, pour donner plus de visibilité et de cohérence à l'action extérieure. Les deux premières stratégies concernent la Russie et l'Ukraine. L'Union pourra accomplir des missions de secours humanitaire et de maintien de la paix (missions dites de « Petersberg »), elle s'est en outre engagée, après le Conseil Européen d'Helsinki en décembre, sur la voie de la définition d'une politique européenne de défense et de sécurité. Une clause « d'abstention constructive » a enfin été insérée dans le traité pour permettre à un ou plusieurs Etats de s'abstenir lors de l'adoption et de l'exécution de certaines décisions.

Les potentialités du traité ne sont pas pour autant épuisées. Le traité a été simplifié, la numérotation des articles a été adaptée à l'ensemble des modifications faites depuis l'entrée en vigueur du Traité de Rome. La transparence a été accrue. Le « Protocole social » est désormais intégré dans le cadre communautaire. Les Etats-membres ont agréé l'insertion dans le traité de clauses relatives à la non-discrimination et au renforcement de l'égalité entre hommes et femmes au travail. Les chapitres relatifs à la « santé publique » et à la « protection des consommateurs » ont été renforcés, afin de permettre des actions communautaires complémentaires aux actions nationales. Le développement durable est devenu un objectif de l'Union. Une dimension environnementale sera désormais intégrée dans les autres politiques communautaires.

La convocation d'une Conférence Intergouvernementale

Lors de la négociation du traité d'Amsterdam, les Etats membres n'étaient pas parvenus à un accord sur plusieurs questions institutionnelles et avaient dès lors décidé de reporter les décisions à prendre dans ce contexte à une date ultérieure. Conformément à un protocole annexé au traité d'Amsterdam, intitulé « sur les institutions dans la perspective de l'élargissement de l'Union Européenne », le Conseil Européen de Cologne a décidé de convoquer en 2000 une nouvelle CIG, dont le mandat porterait sur la taille et la composition de la Commission ; sur la pondération des voix au Conseil, sur l'extension éventuelle du vote à la majorité qualifiée au Conseil ainsi que sur d'autres modifications éventuelles aux traités concernant les institutions européennes dans le cadre des points susmentionnés et découlant de la mise en œuvre du traité d'Amsterdam.

Afin de préparer cette Conférence, le Conseil Européen de Cologne a invité la présidence à soumettre un rapport au Conseil Européen d'Helsinki pour tenir compte des propositions des Etats-membres, de la Commission et du Parlement Européen. Dans ce contexte, le Luxembourg a élaboré un aide-mémoire à ce propos le 16 novembre et a activement participé à l'élaboration d'un mémorandum BENELUX, rendu public début décembre. Ce dernier soulignait notamment la nécessité d'un assouplissement des conditions de mise en œuvre de la « coopération renforcée ». Hormis les Etats-membres, dont la plupart ont soumis à la Présidence une contribution en vue de l'élaboration de son rapport, la Commission a présenté une communication le 10 novembre, qui s'appuyait en partie sur un rapport élaboré par un groupe à haut niveau composé de MM. Dehaene, von Weizsäcker ainsi que de Lord Simon. Le Parlement Européen a adopté le 18 novembre une résolution « sur la préparation de la réforme des traités et la prochaine Conférence intergouvernementale ». Les deux institutions susnommées plaident pour une constitutionnalisation des traités, qui pourrait prendre la forme d'une séparation en textes de base et textes d'application, ces derniers pouvant être modifiés par une procédure simplifiée.

Le Conseil européen d'Helsinki, à la lumière et sur base du rapport que lui a remis la Présidence finlandaise, a décidé de convoquer la CIG au début du mois de février 2000 et avec comme objectif de terminer ses travaux en décembre 2000.

L'élargissement

Depuis le début de l'actuel processus d'élargissement, qui a été lancé lors du Conseil Européen de Luxembourg en décembre 1997, un certain nombre de progrès ont été réalisés.

En ce qui concerne les six pays avec lesquels les négociations avaient été formellement ouvertes en mars 1998, à savoir Chypre, Estonie, Hongrie, Pologne, République tchèque et Slovaquie, l'année 1999 a vu la conclusion de l'examen analytique de l'acquis communautaire (le « screening »), sauf en ce qui concerne le volet agriculture. Dans le cadre des négociations d'adhésion avec ces pays, deux conférences ministérielles se sont tenues le 22 juin à Luxembourg et le 7 décembre à Bruxelles. 23 chapitres sur 31 sont désormais ouverts aux négociations, un tiers est provisoirement conclu.

En ce qui concerne la réactivation de la demande d'adhésion de Malte, le Conseil a décidé de lancer l'exercice du screening en mars.

Sur la base des rapports réguliers de la Commission sur les progrès accomplis par les dix pays candidats d'Europe centrale et orientale, Chypre, Malte et la Turquie, rendus public en octobre, le Conseil Européen d'Helsinki a décidé d'ouvrir les négociations d'adhésion avec la Bulgarie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Roumanie et la Slovaquie, ainsi que de reconnaître la Turquie comme un pays candidat. Le Conseil Européen a, à cette occasion, réitéré que le processus d'élargissement est global, inclusif et évolutif, selon des rythmes propres à chaque Etat candidat en fonction de son degré de préparation.

Dans le cadre de la stratégie de pré-adhésion, le Conseil a adopté les partenariats pour l'adhésion révisés. Ces partenariats établissent les principes et priorités, les objectifs et les conditions intermédiaires de chaque partenariat. Ils définissent également les principaux instruments de l'assistance technique et financière et précisent les modalités de programmation et les mécanismes de conditionnalité, de suivi et de réexamen.

Suite aux conclusions du Conseil Européen de Vienne, une deuxième réunion de la Conférence européenne au niveau des Ministres des Affaires Etrangères s'est tenue le 19 juillet à Bruxelles. En décembre, le Conseil Européen d'Helsinki a adopté un rapport sur les travaux de cette Conférence, en concluant qu'il conviendrait d'analyser l'avenir de la Conférence Européenne en fonction de l'évolution de la situation et des décisions prises concernant le processus d'élargissement.

- Processus d'association et de stabilisation en faveur des pays de l'Europe du Sud-Est

Dans le cadre de sa politique globale à l'égard de l'Europe du Sud-Est, l'Union européenne a ajouté une nouvelle dimension à ses relations en offrant à l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la RFY et à l'ARYM - dès lors qu'ils remplissent les conditions requises – une relation

contractuelle d'un nouveau type, conçue spécialement pour eux: les accords de stabilisation et d'association. Ces accords ont pour objet de permettre à ces pays de surmonter les effets de la guerre et de construire une économie de marché viable, de mettre en place une société démocratique et des structures administratives modernes, de promouvoir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de favoriser la coopération économique dans la région et finalement de soutenir de cette manière la vocation européenne à laquelle ces pays aspirent.

Dans ce cadre, le Conseil a examiné un projet de directives de négociation en vue de la conclusion d'un accord de stabilisation et d'association avec l'ARYM. En ce qui concerne l'Albanie, la Commission a présenté un rapport sur la faisabilité de la négociation d'un accord de stabilisation et d'association ainsi que sur le renforcement des relations contractuelles avec l'UE.

B. La politique étrangère et de sécurité commune (PESC)

- Ses relations extérieures et la PESC

1. Les Balkans

La crise du Kosovo a risqué en 1999 de déstabiliser l'ensemble des Balkans. Les régions voisines du Kosovo ont dû faire face à un flot massif de populations en fuite ce qui leur a créé des difficultés économiques et parfois même politiques. Grâce à l'approche modérée des gouvernements des régions avoisinantes, le conflit ne s'est heureusement pas propagé. N'empêche que la communauté internationale s'est rendue compte de la nécessité d'apporter une aide efficace à la région afin d'y promouvoir la stabilité à long terme. Ainsi, sous l'initiative de l'Union européenne, la communauté internationale a créé en juin 1999 un Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est dont le but est d'établir un processus d'amélioration de la situation dans la région, qui ira bien au delà de la gestion actuelle d'une série de crises.

Les retombées de la crise du Kosovo n'ont pas manqué d'être ressenties jusque dans notre pays, qui a été confronté pendant les mois du conflit à un afflux considérable de réfugiés en provenance de la République fédérale de Yougoslavie.

La crise du Kosovo

Les attaques incessantes des forces serbes contre la population albanaise du Kosovo et le refus par Belgrade d'accepter l'accord de paix proposé par la communauté internationale à la conférence de Rambouillet ont amené l'OTAN à lancer des frappes aériennes contre la RFY en mars 1999. Après 72 jours de bombardements, le Président Milosevic a finalement accepté début juin les conditions de paix de l'OTAN, de l'UE et du G 8 qui comprennent le retrait des forces serbes du Kosovo, le déploiement au Kosovo de présences internationales civile et militaire, l'établissement d'une administration intérimaire pour le Kosovo, le retour des réfugiés et la recherche d'une solution politique durable pour la province.

Sur base de la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la KFOR ont été rapidement établies dans la province afin d'y garantir des conditions de vie acceptables pour la population kosovare.

Les pays avoisinants du Kosovo, tels que l'Albanie, l'Ancienne république yougoslave de Macédoine et la Bosnie, ainsi que la République du Monténégro, ont été confrontés à un afflux massif de réfugiés en provenance du Kosovo, qui a mis à rude épreuve leurs capacités d'accueil. Cette crise humanitaire a nécessité d'une intervention sans égale des organisations humanitaires internationales dans toute la région.

Le Luxembourg, de sa part, n'a pas manqué d'apporter son aide aux tentatives de résoudre la crise du Kosovo.

Au début de l'année, douze vérificateurs luxembourgeois ont participé à la mission de vérification de l'OSCE au Kosovo (KVM), qui avait pour rôle de vérifier que le Président Milosevic retire ses forces armées du Kosovo et permette l'accès aux organisations humanitaires ainsi que le retour des réfugiés en toute sécurité. Les vérificateurs pourtant ont dû être évacués de la province lorsque Belgrade a refusé le projet d'accord de Rambouillet et qu'une intervention aérienne de l'OTAN contre la RFY est devenue inévitable.

Lorsque le conflit a éclaté en mars et que des milliers d'Albanais du Kosovo ont été chassés par les forces armées serbes, le Luxembourg a grandement contribué à l'effort humanitaire international dans la région, notamment par l'établissement de camps de réfugiés en Albanie, ainsi que par des contributions financières substantielles aux organisations internationales humanitaires et aux ONG actives dans la région.

Le niveau de l'engagement du Luxembourg dans la région a été maintenu lors de la phase post-confliktuelle. Depuis octobre 1999, deux anciens membres luxembourgeois de la mission de vérification au Kosovo sont basés à Pristina pour aider au retour des réfugiés du Kosovo ayant été accueillis au Luxembourg pendant la crise. Leur mission consiste notamment à aider les réfugiés en question à reconstruire leurs foyers avec le soutien du gouvernement luxembourgeois. Pendant le mois de septembre un membre de la police scientifique luxembourgeoise a été détaché dans une équipe d'experts légistes du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie afin d'aider à identifier des éléments de preuve en relation avec les massacres perpétrés au Kosovo. Le Ministère des Affaires Etrangères a également contribué financièrement au Fonds d'affectation spéciale pour le Kosovo qui assurera le financement des salaires du personnel administratif de la MINUK recruté localement.

L'Albanie

Malgré la crise du Kosovo, qui a menacé la stabilité intérieure en Albanie et qui a infligé des coûts énormes à l'économie du pays, le gouvernement a su poursuivre son programme de réformes en 1999. L'engagement de la communauté internationale, non seulement dans le contexte de la crise au Kosovo, mais également dans le processus de stabilisation du pays s'est avérée nécessaire et utile.

L'Albanie a également connu en 1999 un changement à la tête de son gouvernement. Le Premier Ministre Pandeli Majko a été remplacé en octobre par Ilir Meta du Parti socialiste après avoir été vaincu par Fatos Nano, l'ancien Premier Ministre, dans les élections à la tête du parti socialiste albanais.

La présence du Luxembourg en Albanie en 1999 ne s'est pas limitée à l'aide apportée par notre pays dans le contexte de la crise du Kosovo. Trois agents de la police luxembourgeoise ont fait partie de la mission de police de l'UEO en Albanie pendant l'année dernière. En outre, un ancien membre de la KVM (mission de vérification au Kosovo) a été détaché auprès de la mission de l'OSCE en Albanie et a été mis en charge du bureau de l'OSCE à Gjirokaster dans le sud de l'Albanie.

L'Ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM)

L'Ancienne République yougoslave de Macédoine a elle aussi été profondément perturbée par le conflit du Kosovo. Elle a dû faire face à une arrivée massive de réfugiés albanais du Kosovo qui risquait de perturber le fragile équilibre ethnique du pays où les Albanais de souche représentent 25 % de la population.

Les élections présidentielles de novembre 1999 ont amené à la tête de l'Etat le candidat de la coalition de centre-droit, Boris Trajkovski, qui l'a emporté sur son rival social-démocrate Tito Petrovski. La communauté internationale est convaincue que M. Trajkovski, qui jouit d'une réputation d'homme politique modéré, poursuivra la politique de prudence de son prédécesseur, l'ancien président Kiro Gligorov. Des changements au sein du gouvernement macédonien sont également survenus à la fin de l'année lorsque l'Alternative démocratique (libéral, DA) s'est retirée de la coalition après avoir échoué à obtenir un rééquilibrage du gouvernement en sa faveur. La coalition se compose dorénavant du parti VMRO-DPMNE du Premier Ministre Ljupco Georgievski et du Parti démocratique des Albanais.

Le Premier Ministre macédonien Ljupco Georgievski s'est rendu en visite de travail auprès de M. Juncker en avril 1999. Les discussions ont surtout porté sur le conflit au Kosovo et les incidences de cette crise sur l'ARYM. Le Ministre des Affaires Etrangères Lydie Polfer a rencontré son homologue, Aleksandar Dimitrov, en novembre en marge du Sommet de l'OSCE à Istanbul. Il y a été question notamment du rapprochement de l'ARYM à l'Union européenne.

La Bosnie-Herzégovine

Malgré l'aide massive apportée par la communauté internationale à la Bosnie, force est de constater qu'en 1999 la mise en œuvre des accords de Dayton n'a guère progressée au rythme préconisé. Les tensions entre les trois communautés (croate, musulmane, serbe) demeurent intenses, rendant quasi impossible une coopération efficace des organes décisionnels communs de la Bosnie. Le processus de privatisation et des réformes économiques et politiques a pris du retard, ce qui n'encourage guère les investisseurs étrangers à s'intéresser à la Bosnie. L'objectif du retour des réfugiés de Bosnie est également loin d'être atteint. Le nouveau haut représentant civil en Bosnie, Wolfgang Petritsch, s'est ainsi vu contraint d'intervenir à maintes reprises auprès des autorités de la Bosnie afin de leur rappeler leur obligation de respecter et de mettre en œuvre les accords de Dayton. Quatre ans après la fin de la guerre, la communauté internationale a pourtant du commencer à préparer la réduction de sa présence en Bosnie, ceci dans le but de responsabiliser les autorités du pays.

Le Ministre des Affaires Etrangères s'est rendu en Bosnie en mai pour rendre visite au contingent luxembourgeois de la SFOR. A cette occasion M. Poos a rencontré son homologue de la Bosnie-Herzégovine, Jadranko Prlic, ainsi que le membre bosniaque de la Présidence de l'Etat, Alija Izetbegovic. Il a également eu des discussions avec les principaux représentants de la communauté internationale en Bosnie, le Haut Représentant Carlos Westendorp, ainsi que les chefs respectifs de la mission de l'OSCE et de la mission de monitoring de l'UE dans les Balkans (ECMM).

Croatie

Le décès en décembre 1999 du Président nationaliste Franjo Tudjman marquera un tournant dans l'histoire de ce pays. A l'approche des élections législatives du 3 janvier 2000, les sondages indiquaient que le parti du Président décédé, le HDZ (Union démocratique croate), avait perdu le soutien de la majorité des Croates, et que la coalition des partis de l'opposition (libéraux et sociaux-démocrates) allait remporter les élections. La perspective de l'arrivée au pouvoir de partis qui se sont engagés à entamer des réformes politiques et économiques importantes ouvrira certainement la voie au rapprochement de la Croatie à l'Union européenne.

Le Ministre des Affaires Etrangères Lydie Polfer a rencontré son homologue croate en marge de l'Assemblée générale de l'ONU à New York en septembre 1999. L'intérêt du Luxembourg pour la situation en Croatie a été également marqué par la participation de 10 observateurs luxembourgeois à la mission d'observation des élections législatives du 28 décembre 1999 au 5 janvier 2000.

La République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro)

La politique autocratique du régime du Président Milosevic a causé l'isolement total de Belgrade pendant l'année 1999. Alors qu'une fin a été mise à la répression serbe au Kosovo par l'intervention

aérienne de l'OTAN, Milosevic a continué à violer les droits de l'homme en Serbie. Les sanctions prises par l'UE à l'encontre de la RFY sont donc restées en place en Serbie alors que le Monténégro et le Kosovo ont été exemptés. Dans le but d'apporter néanmoins une aide humanitaire à la population en Serbie qui a souffert de la pénurie de chauffage, l'UE a entrepris de livrer du fioul de chauffage à certaines villes serbes régies par l'opposition démocratique. De cette manière, l'UE essaie également de soutenir les forces démocratiques en Serbie avec lesquelles elle a lancé un dialogue régulier vers la fin de l'année.

Le gouvernement de la République du Monténégro s'est distancé du régime de Belgrade et s'est engagé sur la voie des réformes démocratiques et économiques, ce qui lui a valu le soutien de la communauté internationale. Voulant échapper à la politique économique désastreuse de Belgrade, Podgorica a introduit le deutschmark comme deuxième monnaie aux côtés du dinar. Le gouvernement monténégrin a également proposé à Belgrade une révision des relations statutaires avec la Serbie, ce qui assurerait une plus grande autonomie du Monténégro au sein de la République fédérale de Yougoslavie. La communauté internationale a clairement fait comprendre au gouvernement monténégrin qu'elle ne soutiendrait pas que le Monténégro fasse sécession de la Serbie.

Le Premier Ministre et le Ministre des Affaires Etrangères du Luxembourg ont eu l'occasion de rencontrer le Premier Ministre monténégrin, Filip Vujanovic, et son Ministre des Affaires Etrangères, Branko Perovic, à Luxembourg en marge de la réunion du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères de l'Union européenne avec les membres de l'opposition démocratique yougoslave en octobre 1999. Il y a été question surtout des possibilités de soutien humanitaire que le Luxembourg pourrait apporter au Monténégro, ainsi que de la situation préoccupante en République fédérale de Yougoslavie.

2. Les PECOS et les pays de la CEI

Assistance bilatérale en Europe centrale et orientale, dans les nouveaux Etats Indépendants de l'Ex-Union soviétique et dans les Balkans

Depuis plusieurs années, le ministère des Affaires étrangères finance en Europe centrale et orientale, dans les nouveaux Etats indépendants de l'Ex-Union soviétique et dans les Balkans un certain nombre de projets d'assistance et de formation. Cette aide est essentiellement destinée aux pays qui ne sont pas éligibles à l'aide publique au développement (d'après les critères de l'OCDE). En 1999, les moyens budgétaires disponibles pour le financement de telles actions se sont élevés à 125 millions de francs luxembourgeois.

Plusieurs projets d'assistance sont en train d'être mis en oeuvre en **Bosnie**: réhabilitation d'un institut pour aveugles à Sarajevo (Caritas), soutien à la formation professionnelle à Bihac (BIT), travaux d'infrastructure à Sarajevo (CCAB) et à Mostar (UNESCO). En **Macédoine**, le

gouvernement luxembourgeois participe à la mise en place d'un centre de veille technologique. L'objectif de ce projet est de promouvoir le développement économique en Macédoine en permettant aux entreprises de ce pays d'obtenir l'information stratégique nécessaire à leur survie et à leur développement dans un contexte de globalisation et de multiplication des sources d'information scientifique, technique et économique.

Dans le domaine de la santé, des projets d'assistance sont exécutés notamment en Russie, en Ukraine et au Kazakhstan. Ainsi le ministère des Affaires étrangères finance régulièrement des interventions chirurgicales à Luxembourg en faveur de patients cardiaques de **Russie** (qui ne dispose pas des moyens financiers nécessaires) et qui seraient autrement condamnés à une mort certaine. Relevons également la signature à Moscou en novembre 1999 par Mme le Ministre des Affaires étrangères d'un contrat de financement avec Médecins sans Frontières portant sur un projet de soutien social et médical aux sans-abri de la région moscovite. Deux autres projets de coopération dans le domaine médical ont pu être lancés en accord avec la partie russe à l'occasion de la réunion de la Commission mixte UEBL-Russie, qui s'est tenue en novembre 1999 à Moscou. Il s'agit d'un projet de recherche dans le domaine des biotechnologies et d'un projet d'assistance technique pour la mise en place de structures en matière de soins primaires.

En **Ukraine**, le gouvernement cofinance depuis plusieurs années un programme d'équipement, d'assistance technique et de formation en faveur de l'hôpital de Lvov, destiné à permettre aux médecins de cette hôpital de réaliser avec succès des opérations cardiaques sur des enfants très jeunes. Au **Kazakhstan**, l'assistance du ministère des Affaires étrangères se concentre essentiellement sur la lutte contre la tuberculose. L'équipement d'un laboratoire d'analyse et de recherche, axé sur les besoins concrets de la population a été entamé en 1999. Ce projet comprend également un programme de formation à Luxembourg pour deux médecins kazakhs.

A l'image des années précédentes, un grand nombre de projets d'assistance du ministère des Affaires étrangères ont été mis en oeuvre dans le domaine de la **formation et de l'éducation**, donc des actions qui visent plus particulièrement la jeunesse. Relevons parmi ces projets, les bourses d'études accordées à des étudiants d'Europe centrale et orientale qui leur permettent de compléter leur formation universitaire ou technique au Luxembourg (Cours universitaires, Institut supérieur de technologie etc.) et les stages de formation organisés à l'intention de moniteurs et d'animateurs en provenance de l'Europe de l'Est. Les bourses d'études et les stages de formation pour animateurs de jeunesse sont organisés en collaboration étroite avec le ministère de la Culture, respectivement le Service nationale de la jeunesse.

Relevons dans le contexte des projets destinés à la jeunesse également le projet "Promotion de messages positifs à travers les médias" qui s'adresse à de jeunes animateurs, formateurs ou enseignants et qui a été réalisé avec succès dans le cadre du **processus de Royaumont** dans une dizaine de pays d'Europe centrale et orientale, y compris en Bosnie, en Albanie et en Macédoine. L'introduction du concept dans le curriculum des écoles en Roumanie est prévu en 2000.

En **Slovaquie**, le projet de formation d'une vingtaine de fonctionnaires en matière de mise en oeuvre du droit et des politiques communautaires, commencé en 1998 et exécuté en collaboration avec l'Institut européen d'Administration publique (Antenne de Luxembourg), a été conclu avec succès en 1999. L'objectif de ce programme de formation fut de former une vingtaine de formateurs slovaques.

Une visite d'étude a été organisée en novembre 1999 au Luxembourg pour les membres du "Council of Senior Civil Servants" d'**Estonie**. Cette visite a comporté un certain nombre de séminaires sur la situation politique, économique et administrative du Luxembourg à l'intention des hôtes estoniens et a permis à un certain nombre de hauts fonctionnaires luxembourgeois de nouer des contacts individuels avec leurs homologues estoniens.

En **Pologne**, le ministère des Affaires étrangères a organisé, en coopération avec le Lycée technique agricole d'Ettelbrück, une activité de formation destinée à de jeunes agriculteurs ou étudiants en agriculture. Ce projet, qui comporte plusieurs phases, a débuté par une activité de formation en Pologne et se terminera avec des stages pratiques qui sont offerts à sept jeunes agriculteurs polonais dans des exploitations agricoles au Luxembourg.

A travers son budget d'assistance aux pays d'Europe centrale et orientale, le ministère des Affaires étrangères a enfin cofinancé un certain nombre de projets dans le domaine de **l'environnement**. Citons la mise en place d'un système d'information géographique autour du lac Velence en **Hongrie**, la préservation de la loutre en **République tchèque** (en collaboration avec le Conseil de l'Europe) et des arbres fruitiers en dans les Carpates blanches et la mise en place d'un centre d'information écologique à Galati en **Roumanie**. Tous ces projets sont exécutés en étroite collaboration avec le ministère de l'Environnement.

Le Ministère des Affaires Etrangères a enfin accordé un certain nombre de subsides à des **associations caritatives luxembourgeoises** actives en Europe de l'Est et notamment en Roumanie dans le domaine de la réhabilitation des orphelinats et des écoles spéciales pour enfants handicapés.

3. Processus de stabilité et de bon voisinage dans le sud-est de l'Europe (processus de Royaumont)

Dans le cadre du Processus de Royaumont, relancé fin 1997 par la nomination d'un coordinateur, une réunion de suivi a eu lieu à Bled (Slovénie). Celle-ci fut accompagnée d'une conférence thématique avec les maires des villes de la région concernée. Rappelons que le Processus vise à accompagner la mise en oeuvre de l'accord de paix de Dayton/Paris en l'insérant dans une perspective plus vaste englobant toute la région. Il encourage à cette fin la définition et la réalisation de projets de bon entendement et de rapprochement dans le domaine de la société civile.

Les 17 et 18 avril 1999 a eu lieu à Ohrid (ARYM) une réunion interparlementaire entre les Présidents des Commissions des Affaires Etrangères des pays participant au Processus.

Le Processus faisant partie de la première table du Pacte de stabilité pour le Sud-Est de l'Europe, le coordinateur du Processus a participé en octobre à une conférence de cette première table.

Pour le 16 décembre il a organisé une réunion de travail sur la dimension parlementaire du Pacte de Stabilité.

Toute une série de projets ont pu être mis en œuvre, financés en partie par le budget PESC, par des institutions privées ou par différents états membres de l'UE (Grèce, Luxembourg, Grande-Bretagne, Belgique, France, Pays-Bas).

La mise en œuvre du projet « promotion de messages positifs à travers les médias », financé par le Grand-Duché, qui a débuté en juillet 1998, s'est poursuivie cette année pour terminer en 2000.

Le Luxembourg a co-financé avec la Grande-Bretagne et des fondations grecques privées la 2^e Conférence des ONG , qui s'est tenue les 26

- La politique étrangère et de sécurité commune (PESC)

L'année écoulée a vu une plus grande assertivité de l'UE dans le domaine de la politique étrangère, notamment à travers les actions coordonnées lors de la crise du Kosovo et la mise en place des structures de suivi.

1999 a surtout été une année décisive pour l'ancrage institutionnel et la mise en œuvre des instruments d'action dont dispose la PESC.

L'événement le plus visible a certainement été la nomination au Conseil Européen de Cologne de M. Javier Solana comme à la fois Secrétaire Général du Conseil de l'UE et Haut Représentant PESC. Le choix du Secrétaire Général sortant de l'OTAN a contribué à donner une grande visibilité à ce poste qui est appelé à devenir un point de repère privilégié pour les relations des pays tiers avec l'UE dans le domaine de la politique étrangère.

Suite à la décision de Cologne a été mis en place au Secrétariat du Conseil de l'UE l'unité de planification de la politique et d'alerte rapide (UPPAR) prévue par le Traité d'Amsterdam et devant servir d'appui logistique au Haut Représentant (A noter que M. Solana a changé le nom de l'UPPAR en "unité politique" tout court).

Cette unité est composée pour l'instant d'environ vingt-cinq fonctionnaires dont quinze fonctionnaires détachés par les Etats membres.

L'unité politique est divisée en sept directions ("task force") régionales ou thématiques (PESD, Balkans Occidentaux / Europe Centrale, Centre de situation / Cellule de crise, Questions

horizontales / Amérique Latine, Russie / Ukraine/ Relations transatlantiques / Pays Baltes / Asie, Méditerranée / Processus de Barcelone / Moyen-Orient / Afrique, Affaires administratives).

L'unité politique élabore, en concertation avec les experts de l'unité PESC, du premier pilier et, le cas échéant, de la JAI, des propositions pour une stratégie politique cohérente de l'UE, devant renforcer ainsi la préparation des décisions du Conseil et assurer un suivi soutenu.

Le Haut Représentant suit également de près les missions des envoyés spéciaux de l'UE (notamment au Moyen-Orient et dans la Région des Grands Lacs).

A côté de ce renforcement structurel prévu de longue date, l'année 1999 a été caractérisée par la discussion sur une dimension européenne de sécurité et de défense.

Cette discussion, lancée début janvier au comité politique informel d'Amorbach, a rapidement pris une envergure considérable, enrichie par des initiatives bilatérales de plusieurs Etats membres particulièrement intéressés (lettre Cook / Dini, déclaration franco-britannique de Saint-Malo,...).

La conclusion au Conseil Européen de Helsinki, des travaux sur la PESD (Politique Européenne de Sécurité et de Défense) peut à juste titre être considérée comme une avancée majeure de la construction européenne, mettant fin à une longue traversée du désert entamée par l'échec du projet d'une CED (Communauté Européenne de Défense) en 1954. Les conclusions de Helsinki prévoient notamment la création de nouveaux organes politico-militaires au sein de l'UE.

Une autre nouveauté de l'exercice 1999 de la PESC a été l'élaboration et la mise en œuvre des premières stratégies communes. Cet instrument global de la politique extérieure de l'UE, prévu par le Traité d'Amsterdam, préconise une approche interpilliers et contribue de la sorte à une plus grande intégration des différents instruments communautaires. Les deux premières stratégies communes décidées respectivement aux Conseils Européens de Cologne et de Helsinki concernent la Russie et l'Ukraine; d'autres sont en cours d'élaboration (dimension euro – méditerranéenne, Balkans Occidentaux). Il est notamment prévu de préparer des stratégies communes thématiques.

Dans le domaine des communications avec les pays candidats à l'adhésion, la création d'un système crypté spécifique nommé ACN ("Associates Communication Network") fin 1999 a constitué un saut qualitatif pour l'échange d'informations confidentielles avec ces pays. Le système est calqué sur le réseau interne existant (COREU) et devrait servir d'outil d'intégration supplémentaire dans le domaine de la PESC au fur et à mesure que les négociations d'adhésion avancent. Le système ACN permet notamment une meilleure préparation des rencontres à tous les niveaux déjà existantes entre l'UE et les associés.

Résumé des principales activités PESC en 1999

Le Conseil a notamment adopté en 1999 des initiatives dans les domaines suivants :

région des Balkans Occidentaux :

- mesures restrictives supplémentaires à l'encontre de la RFY
- renforcement des restrictions en matière de visas à l'égard de la RFY
- interdiction de la fourniture de la vente de pétrole et de produits pétroliers à la RFY
- suppression des mesures restrictives pour le Monténégro et le Kosovo
- soutien aux forces démocratiques en RFY
- fin du mandat du représentant spécial de l'UE pour la RFY
- désignation d'un envoyé spécial de l'UE pour le Kosovo
- installation des structures de la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK)
- contribution de l'UE au rétablissement d'une force de police viable en Albanie
- contribution de l'UE à la collecte et à la destruction des armes en Albanie

Suite à l'adoption d'un Pacte de stabilité pour l'Europe du sud-est, le Conseil a lancé plusieurs actions en faveur de cette région :

- nomination de Monsieur Hombach en tant que représentant spécial de l'UE chargé de la coordination du Pacte de stabilité
- conférence de Sarajevo au sujet du Pacte de stabilité
- projets prioritaires en faveur du processus de stabilité et de bon voisinage

Asie :

- Afghanistan : mesures restrictives à l'encontre des Talibans
- Birmanie : prorogation des mesures négatives
- Indonésie : embargo sur les armes et les équipements militaires
- Timor Oriental : soutien à apporter à la consultation de la population

Afrique :

- Libye : levée des mesures restrictives, à l'exception de l'embargo sur les armes
- Nigeria : levée des mesures négatives
- Soutien de l'UE à la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu de Lusaka et du processus de paix en RDC
- politique de l'UE à l'égard du Rwanda

Dans le domaine de la non-prolifération et du contrôle des exportations, des mesures ont été prises dans les domaines suivants :

- financement d'un système de communication pour tous les membres du groupe des fournisseurs nucléaires qui ne sont pas des Etats membres de l'UE
- contribution de l'UE à la promotion de l'entrée en vigueur du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBT)
- contribution de l'UE à la lutte contre l'accumulation et la diffusion déstabilisatrices des armes légères et de petit calibre au Cambodge et au Mozambique
- contrôle des exportations des biens à double usage
- progrès à réaliser en vue de la conclusion d'un protocole juridiquement contraignant visant à renforcer le respect de la convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines (BTWC)

En ce qui concerne les relations entre l'UE et l'UEO, le Conseil a adopté des modalités pratiques relatives à la participation de tous les Etats membres aux missions prévues à l'article 17, paragraphe 2, du TUE, pour lesquelles l'UE a recours à l'UEO. Il a également mis en place des arrangements visant à améliorer la coopération entre l'UE et l'UEO.

C. La coordination de la politique communautaire

La déclaration gouvernementale du 12 août retenait que « les travaux de l'UE doivent être transposés chez nous. Une meilleure préparation entre le Gouvernement et le Parlement avant la véritable prise de décision s'impose dès lors. Une meilleure préparation à laquelle veillera le Ministre des Affaires Etrangères, va de pair avec une meilleure coordination au niveau gouvernemental et administratif ».

Dès septembre, une série d'initiatives nouvelles ont été lancées sous l'impulsion du nouveau Ministre des Affaires Etrangères.

En ce qui concerne les affaires communautaires au sein du Ministère des Affaires Etrangères, un fonctionnaire a été chargé au sein du Ministère des Affaires Etrangères de la coordination entre départements ministériels et la Représentation Permanente auprès de l'Union Européenne.

De même, la coopération avec la Chambre des Députés a été renforcée, le Ministre des Affaires Etrangères prenant personnellement part à de nombreuses réunions de la Commission des Affaires Etrangères et Européennes, en particulier pour expliquer ex ante et ex post les choix politiques à prendre. Un débat d'actualité en plénière sur la politique européenne a eu lieu début décembre.

Le Gouvernement s'est penché sur l'état de transposition des directives, notamment à la suite de la publication du tableau d'affichage du marché unique, qui situait le Luxembourg, avec 82 directives en retard de transposition, à l'avant-dernière place. Le Luxembourg est déterminé à rattraper le retard accumulé. Cet objectif a été inscrit comme une priorité de travail au niveau de l'ensemble du

Gouvernement. En outre, pour les directives en retard, un « tableau d'affichage national » sur l'état de transposition sera actualisé à intervalles réguliers. Pour les directives à adopter, une « fiche d'impact national » concise sera élaborée par le département ministériel compétent. Elle fournira des indications sur le contenu de la directive et sur l'impact prévisible sur l'économie nationale et ses conséquences au niveau de la législation nationale en vigueur.

D'autre part, la Commission a ouvert 18 procédures d'infraction au titre des articles 226 et 228 du Traité CE à l'encontre du Luxembourg. Comme l'application du droit communautaire est synonyme dans ce contexte de transposition des directives communautaires, il s'agira ici également d'accélérer les délais de réponse.

Enfin, le réseau des « correspondants européens », établi dans chaque Ministère et chargé de suivre sur une base journalière les activités communautaires, fournit l'instrument et le moyen de coordonner les activités communautaires au sein et entre les départements ministériels.

D. La politique commerciale

L'année 1999 s'est vue totalement consacrée à la préparation de la troisième Conférence Ministérielle de l'OMC. Les attentes y étaient d'autant plus grandes que c'était l'occasion de lancer un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales et de confirmer la réputation de l'Organisation Mondiale du Commerce en tant qu'instance multilatérale consensuelle et efficace. N'oublions pas que l'OCDE a subi, il n'y pas si longtemps, un sérieux revers avec l'abandon du projet de l'Accord Multilatéral sur les Investissements en 1998.

L'année s'est donc articulée autour de la préparation de la Conférence. Après une série de Conseils généraux, les membres ont présenté au Conseil Général leurs contributions sur les différents sujets qu'ils jugeaient utiles d'incorporer dans l'agenda de la dite négociation. Dans cet exercice de préparation technique, on a pu constater une certaine disparité entre les membres quant à la quantité et la qualité du travail fourni. L'Union européenne s'est montrée très active aussi bien dans la publication de ses contributions, dans la recherche d'alliances parmi les membres et dans la défense de sa position, à savoir le lancement d'un cycle global de négociations commerciales. Après de longs mois de préparation interne, elle avait réussi à donner à la Commission un mandat très clair et très complet.

On ne peut pas en dire autant des autres pays membres de l'OMC. Les Etats-Unis, pourtant hôtes de la Conférence, ont immédiatement fait connaître leur vue très limitée du cycle et ont préféré se concentrer sur des enjeux politiques internes. Les pays du groupe de Cairns ont focalisé l'attention sur l'agriculture, cherchant dès le départ la confrontation. Leur attitude n'a malheureusement jamais évolué. Quant aux pays en développement, ils ont eu du mal, à quelques exceptions près, à faire de réelles contributions et ont cherché à obtenir, avant même le lancement des négociations, des concessions en matière de mise en œuvre des accords du cycle d'Uruguay.

L'autre grand événement de 1999 fut la nomination très tardive d'un nouveau directeur général devant succéder à Renato Ruggiero. Ce processus, qui a duré de longs mois et a fortement mis à l'épreuve la cohésion de l'Organisation et a aussi creusé l'écart entre pays en développement et pays industrialisés. Cette nomination tardive a aussi retardé la rédaction du projet de déclaration ministérielle qui s'est transformé en une compilation illisible et inutilisable de positions très distinctes. Elle a également "facilité" les critiques des pays en développement lors de la Conférence mettant en cause une mauvaise organisation et une mise à l'écart des pays en développement des vraies négociations.

Les États-Unis et l'Union européenne portent tous les deux une lourde responsabilité dans l'humiliation infligée aux pays en développement suite aux aléas de cette nomination. Ces pays ne digéreront pas de si tôt le manque d'engagement de certains partenaires qui oblige maintenant M. Supachaï à partager son mandat avec M. Moore. Au-delà de l'humiliation infligée aux pays en développement, qui n'ont jamais vraiment pu négocier en raison d'une intransigeance exacerbée des États-Unis et de l'absence de position claire de la part de l'Union européenne, c'est une véritable crise de confiance à laquelle l'OMC est confrontée.

La Conférence de Seattle s'est donc soldée par un échec dont il faut maintenant tirer les enseignements. Les enjeux sont devenus beaucoup plus complexes qu'il y a vingt ans. Et ces enjeux interpellent un plus grand nombre d'acteurs ce qui complique de surcroît le débat et la négociation. La société civile est désormais un interlocuteur omniprésent dont on ne peut pas faire abstraction. Les négociations dites multilatérales doivent pouvoir être menées sans exclure de manière arbitraire des acteurs de l'OMC. Ces acteurs, restés souvent en marge des enceintes où sont prises les grandes décisions, doivent pouvoir être en mesure, malgré leur manque évident de ressources, d'appliquer correctement les règles multilatérales et donc de les comprendre. Enfin, une OMC à 135 membres, et bientôt plus, ne peut plus fonctionner sur base des règles énoncées sous le GATT.

La traditionnelle alliance transatlantique a certainement manqué de vigueur en 1999 en raison des litiges commerciaux. L'Organe d'Appel de l'OMC a réitéré l'obligation de l'Union européenne de rendre son régime pour la banane compatible avec les règles de l'OMC. Après de multiples consultations et discussions exploratoires avec toutes les parties concernées, la Commission a présenté en novembre au Conseil et au Parlement européen une proposition de modification du régime communautaire pour la banane. La proposition est actuellement à l'examen dans les instances spécialisées du Conseil. L'objectif de la Commission et des États membres est de s'entendre au plus vite sur une solution qui mettra un terme aux rétorsions américaines sur les produits européens.

L'Union européenne n'a pas levé son embargo sur les viandes aux hormones en provenance des États-Unis, en raison des doutes qui subsistent encore sur la non-nocivité pour le consommateur de tels produits. En outre, les études scientifiques commandées par la Commission n'ayant pas encore

fourni de résultats définitifs, l'Union européenne s'est vue contrainte au statu quo. Ici aussi les Américains ont pris des sanctions à l'égard des produits européens.

A noter que les États-Unis et l'Union européenne se sont engagés en 1999 dans une bataille procédurale interminable à propos de l'application du Mémorandum sur le règlement des différends. La révision du RD déjà programmée pour 1999 a ainsi permis de clarifier quelques interprétations comme la préséance de l'article 21.5 sur l'article 22.6. Autrement dit, le plaignant doit attendre le verdict du panel d'origine sur la bonne mise en œuvre des recommandations et décisions par la partie condamnée avant de demander l'autorisation d'infliger des sanctions économiques.

Le dossier des « hushkits » stagne quelque peu. Après de longs débats et beaucoup de pression politique, l'Union européenne a reporté l'entrée en vigueur du règlement communautaire en question à mai 2000. Les États-Unis recommandent un report indéfini et rechignent à entamer de véritables discussions au sein de l'ICAO dans le but d'établir des normes internationales.

C'est sans aucun doute la multiplication des litiges commerciaux qui a poussé les partenaires transatlantiques à mettre sur pied un système d'alerte précoce. Il doit servir à détecter en avance les litiges commerciaux potentiels et doit permettre la tenue de contacts informels de manière à réduire au maximum le risque d'un vrai litige.

E. Le marché intérieur

Le plan d'action adopté en 1997 visait à améliorer le fonctionnement du Marché Intérieur dans la perspective de l'introduction de l'euro et cet objectif a été largement atteint. En vue d'enregistrer les résultats obtenus, la Commission a créé une série d'instruments, notamment le « Tableau d'affichage du marché unique » (Scoreboard), une enquête annuelle sur les entreprises et le « Dialogue avec les citoyens et les entreprises » ainsi que les rapports annuels sur le fonctionnement des marchés des produits et des capitaux (processus de Cardiff). Le plan d'action a démontré que la définition de priorités précises et claires, la fixation d'un calendrier et le suivi minutieux des résultats aident à générer la dynamique politique souhaitée. Venant à échéance à la fin de l'année, il s'agissait de mettre sur pied dans le courant de l'année 1999, une nouvelle stratégie pour le marché intérieur qui ait à la fois un effet mobilisateur fort mais qui puisse également générer des « deliverables » à court terme. C'est sous présidence finlandaise que la Commission a présenté une communication destinée au Conseil Marché Intérieur. Cette communication est le résultat de réactions et commentaires faits à l'occasion de la diffusion par la Commission, d'un premier document de réflexion.

Cette nouvelle stratégie, dont le Conseil européen de Helsinki a salué l'initiative, s'étend sur 5 ans. Elle s'oriente autour d'objectifs stratégiques à plus long terme, d'objectifs opérationnels ainsi que d'action ciblées à plus court terme.

Les quatre objectifs stratégiques suivants ont été identifiés :

- améliorer la qualité de vie des citoyens;
- accroître l'efficacité des marchés communautaires des produits et des capitaux;
- améliorer l'environnement des entreprises;
- exploiter les acquis du marché intérieur dans un monde en pleine mutation.

Ces objectifs stratégiques fournissent un cadre de référence pour la définition de la nouvelle politique en la matière. Les progrès quant à leur mise en oeuvre doivent être évalués. La Commission identifiera les indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

Une série d'objectifs opérationnels a également été définie. Chacun couvre une dimension politique particulière qui contribue à la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs stratégiques. Les objectifs opérationnels serviront de référence pour mesurer les progrès accomplis. Dans le cadre des objectifs stratégiques et opérationnels, les priorités à court terme sont identifiées comme des actions ciblées.

Tout cet exercice se déroulera selon des cycles annuels (deux mises à jour du tableau d'affichage, rapports « Cardiff », fixation des actions ciblées, réformes structurelles dans le cadre des grandes orientations de politique économique).

Lors du Conseil Marché Intérieur du 25 février, les Ministres se sont concentrés sur la discussion relative au suivi du Plan d'action en faveur du marché unique et à la simplification législative. La Présidence allemande avait également soumis à ce Conseil des conclusions sur le processus de réforme économique de Cardiff.

Un certain nombre de projets de textes étaient sur la table toute l'année mais n'ont guère avancé: il s'agit du droit de suite, des offres publiques d'acquisition et du statut de la société européenne.

Par contre, en 1999, d'autres projets de textes très importants ont fait l'objet d'un accord des Ministres: nous pensons plus particulièrement au commerce électronique, à la reconnaissance des qualifications professionnelles pour certaines professions et la simplification de directives dans le domaine des denrées alimentaires (jus de fruit, les sucres et les laits de conserve).

En outre, le Conseil est parvenu à une position commune sur la fameuse proposition de directive sur le cacao et le chocolat qui était sur la table du Conseil depuis 1996 et était bloquée dans la mesure où deux groupes d'Etats membres avaient une position de principe divergente sur la question clé de la proposition, à savoir la possibilité d'ajouter 5 % de matières grasses végétales autres que le beurre de cacao dans le chocolat. La Belgique et les Pays-Bas étaient opposés à l'accord politique tandis que le Luxembourg s'est abstenu.

La directive sur le droit de suite vise à mettre en place un régime juridique harmonisé permettant à l'auteur, et, après sa mort, à ses héritiers ou ayants-droit, de percevoir un pourcentage du prix d'une oeuvre d'art originale lors de la revente de celle-ci. Il s'agit également d'une proposition qui est sur la table du Conseil depuis 1996 et qui se heurtait à une opposition ferme de certains Etats membres, en particulier du Royaume-Uni, qui a demandé de retarder la décision du Conseil sur ce dossier avec succès.

Le Luxembourg fait partie des Etats membres qui se sont opposés au texte sous sa forme initiale. Au fur et à mesure des négociations et des compromis qui ont défilé, on doit constater que les présidences ont fait de leur mieux pour venir à la rencontre de ces pays. Il n'en demeure pas moins que fondamentalement, il n'y a pas un intérêt réel de légiférer au niveau communautaire en la matière.

Sous présidence finlandaise, le Conseil est parvenu à un accord important en première lecture concernant la proposition de directive relative à certains aspects juridiques du commerce électronique. Elle vise à supprimer les obstacles à son développement dans la Communauté, et à établir un cadre juridique permettant à ce secteur de bénéficier des avantages du marché intérieur. Il a en effet dégagé à l'unanimité un accord politique sur sa position commune concernant cette directive, la délégation belge s'étant abstenue. Le Comité des représentants permanents a été invité à procéder à la mise au point définitive du texte, afin qu'il puisse être adopté, sans nouvelle discussion, lors d'une prochaine session du Conseil. La position commune sera ensuite transmise au Parlement européen en vue d'une deuxième lecture, conformément aux dispositions du traité relatives à la codécision.

Cette directive vise à établir un cadre juridique cohérent, simplifié et restructuré, pour le développement du commerce électronique dans le marché unique. Elle se fonde, en les complétant, sur plusieurs autres initiatives (relatives au mécanisme de transparence réglementaire, à la protection des données à accès personnel, à la protection juridique des services à accès conditionnel aux signatures électroniques) qui, ensemble, élimineront les obstacles qui continuent à entraver la fourniture de services en ligne et permettront ainsi aux citoyens et aux entreprises de l'Union européenne de tirer le maximum d'avantages du commerce électronique. Elle ne s'applique pas au domaine de la fiscalité, au traitement des données à caractère personnel ni aux questions relatives aux accords ou pratiques régis par le droit en matière d'ententes. Aucune dérogation générale n'est prévue pour les services financiers, mais les Etats membres peuvent envisager de telles exemptions au cas par cas.

Le projet de directive améliorera la cohérence du cadre juridique régissant le commerce électronique au sein de l'Union européenne par les moyens suivants :

- 1) clarifier l'application des principes-clés du marché intérieur (liberté d'établissement des prestataires de services et libre circulation des services) aux services de la société de

l'information; le principe fondamental serait que de tels services pourraient être fournis dans toute l'UE pour autant qu'ils soient conformes au droit de leur pays d'origine (NB: cette directive s'appliquerait uniquement aux fournisseurs de services établis dans l'UE et pas à ceux établis en-dehors).

- 2) compléter la législation communautaire existante en améliorant l'harmonisation de certains aspects juridiques particuliers concernant ce type de services, à savoir :
- les communications commerciales (publicité, marketing direct, etc.)
 - la conclusion de contrats en ligne
 - la responsabilité des intermédiaires
 - la mise en oeuvre et l'application des réglementations.

Ces mesures ont pour but de supprimer tous les obstacles juridiques résultant de la coexistence de législations nationales qui se contredisent ou qui se chevauchent et de garantir ainsi, de façon cohérente par rapport à l'acquis communautaire, la libre circulation des services en ligne dans la Communauté.

La Présidence finlandaise a vu, en outre, ses efforts couronnés de succès sur la proposition de directive visant à compléter le système général de reconnaissance des qualifications professionnelles pour certaines professions (architecte, médecin, vétérinaire, sage-femme, pharmacien, infirmier et dentiste). Cette proposition est destinée à faciliter la prise en compte de la formation acquise après l'obtention du diplôme lors de l'examen d'une demande de reconnaissance, et à rendre plus efficace les dispositions techniques relatives à la reconnaissance automatique des diplômes. Le Conseil est parvenu à un accord sur la position commune à l'unanimité.

L'accord pour une position commune sur la proposition de directive relative aux offres publiques d'acquisition est toujours suspendu aux résultats de la négociation entre l'Espagne et le Royaume-Uni sur la définition des autorités compétentes liée à la question de Gibraltar.

De même que dans d'autres formations du Conseil, une des priorités de la Présidence finlandaise, l'intégration des aspects environnementaux et du développement durable dans les politiques communautaires, a fait l'objet, quant à la politique du marché intérieur, d'un rapport destiné au Conseil européen d'Helsinki.

F. Programmes et instruments d'assistance

Le programme PHARE

Le programme PHARE est un programme d'assistance mis en place par l'UE pour venir en aide aux pays d'Europe centrale et orientale dans leur processus de transition économique et démocratique. Etabli pour la Hongrie et la Pologne en 1989, il couvre actuellement 14 pays

européens (Pologne, Hongrie, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, République Tchèque, Estonie, Lettonie, Lituanie, Bulgarie, Bosnie, ARYM, Albanie). Pour des raisons politiques, le programme reste suspendu avec la Croatie. Les changements politiques récents intervenus en Croatie à la suite des élections laissent cependant entrevoir un déblocage rapide des fonds destinés à ce pays.

Notons que les engagements cumulés PHARE sur la période 1990 à 1996 se sont élevés à 3.727 MECUS. Environ 4.500 MECUS ont été alloués à la période 1997-1999. Un peu plus de 1.500 MECUS furent affectés au programme PHARE pour la seule année 1999.

Depuis 1989, le programme a été réorienté plusieurs fois à la lumière de l'évolution de la situation politique et économique dans les pays bénéficiaires et de leur perspective d'adhésion à l'UE, confirmée par le sommet européen de Luxembourg. Depuis décembre 1997, le partenariat pour l'adhésion constitue l'instrument essentiel de la stratégie de pré-adhésion de l'UE en mobilisant toutes les formes d'assistance aux pays candidats d'Europe centrale et orientale (PECO) dans un cadre unique. Ce cadre unique regroupe pour chaque pays candidat les priorités à suivre au niveau de la reprise de l'acquis communautaire et les moyens financiers - notamment PHARE - disponibles à cet effet.

Le Conseil européen de Luxembourg avait déjà fixé deux objectifs prioritaires pour PHARE, à savoir d'une part le renforcement de la capacité administrative et judiciaire (« Institution Building ») et d'autre part les investissements liés à la reprise et à l'application de l'acquis. Ces objectifs restent d'actualité. Environ 30% des moyens PHARE sont consacrés à « l'Institution Building », soit près de 500 MECUS en 1999.

L'Institution Building peut prendre un grand nombre de formes: assistance technique, programme de formation, échanges d'experts etc. Quelle que soit la forme d'assistance choisie, il s'agit d'aider les pays candidats à relever le défi consistant à préparer leur administration non seulement à l'adoption, mais également à la mise en oeuvre de l'acquis communautaire. Depuis 1999, ce vaste corps de connaissances techniques, administratives et juridiques est mis à disposition des pays candidats à travers un processus de jumelage (twinning), qui consiste en un détachement à long terme d'experts des Etats membres dans les administrations des pays candidats.

Le Conseil européen de Berlin de mars 1999 a mis en place, à côté de PHARE, deux nouveaux instruments de pré-adhésion destinés à soutenir la préparation des pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne. Il s'agit d'un instrument agricole de pré-adhésion (SAPARD) et d'un instrument structurel de préadhésion (ISPA). Le premier est doté de 520 millions d'Euros pour l'année budgétaire 2000 et le deuxième de 1.040 millions d'Euros pour la même année. La dotation de PHARE pour l'année 2000 restera sensiblement identique au niveau atteint en 1999 avec 1.560 millions d'Euros. La dotation globale des trois instrument de pré-adhésion s'élève donc à plus de 3 milliards d'Euros en 2000. Une dotation identique est prévue de 2001 à 2006.

Il est à remarquer enfin que la mise en oeuvre de ces nouvelles orientations au profit des pays candidats à l'UE n'affecte pas la poursuite de l'assistance aux autres pays bénéficiaires du programme PHARE, comme la Bosnie, l'Albanie ou l'ARYM. Ces pays bénéficient d'ailleurs également du programme OBNOVA. Ainsi la Bosnie a par exemple bénéficié d'une aide totale cumulée de 146 millions d'Euros en 1999.

Le programme TACIS

Le programme TACIS est un programme d'assistance technique de l'UE qui couvre les Nouveaux Etats Indépendants (NEI) issus de l'Ex-Union soviétique et la Mongolie. Le troisième règlement TACIS, qui couvre la période 1996-1999, précise que le programme se présente principalement sous la forme d'une assistance technique (« know how ») aux réformes économiques en cours dans ces pays et plus particulièrement aux mesures destinées à assurer la transition vers une économie de marché et à renforcer la démocratie. Depuis le lancement du programme en 1991, les sommes totales engagées s'élèvent à quelque 3.300 millions d'écus.

Le règlement de 1996 avait introduit de nouvelles mesures destinées à améliorer l'efficacité de TACIS à la lumière de l'expérience passée. Retenons en particulier la mise en oeuvre de projets de petite taille, l'introduction de procédures de soumission plus transparentes et le renforcement des conditions d'octroi. Cette évolution est à voir dans le contexte de l'établissement d'un rapport assez critique présenté au Parlement européen. Il était globalement reproché au programme TACIS de ne pas suivre une politique ciblée et cohérente en ce qui concerne la programmation des projets. Le nouveau règlement TACIS pour l'après-2000 est censé tenir compte de toutes les critiques formulées au cours de la période écoulée, respectivement des expériences acquises dans la mise en oeuvre des projets.

Notons également dans ce contexte que des critiques particulièrement sévères ont été formulées par la Cour des Comptes européenne dans son rapport annuel concernant l'exécution des projets TACIS dans le domaine de la sûreté nucléaire. Là encore, la Commission s'est engagée à tenir compte des critiques formulées lors de la programmation et de l'exécution des projets futurs.

C'est ainsi que le 29 décembre, le Conseil a pu adopter par procédure écrite un nouveau règlement relatif à l'assistance aux Nouveaux Etats Indépendants et à la Mongolie (TACIS) pour la période 2000-2006. L'enveloppe financière de référence prévue pour la mise en oeuvre des programmes pendant ces sept années est de 3 138 millions EUR. Le nouveau règlement tient compte des nombreuses critiques formulées. Il prévoit aussi de consacrer une part maximale de 20% du budget annuel à un "mécanisme d'incitation", une sorte de prime à la qualité qui a été mise en place pour récompenser les meilleurs projets, indépendamment du pays concerné. Une autre caractéristique du nouveau règlement TACIS est sa concentration sur un nombre limité d'initiatives significatives même si cela n'empêchera pas l'assistance pour des projet de petite échelle jugés adéquats.

La BERD

A côté de PHARE et TACIS, la BERD demeure l'instrument essentiel du soutien de l'Union européenne au processus de réformes dans les PECO et les NEI. L'activité de la BERD est complémentaire aux autres instruments. Elle est impliquée dans tous ces pays et trois quarts des projets qu'elle finance se situent dans le secteur privé.

L'activité de la BERD s'étend également aux pays de l'ex-Yougoslavie où elle accompagne l'effort de réhabilitation et de reconstruction.

En raison de son rôle central dans le processus de réformes, la BERD a participé activement aux conférences internationales des donateurs où elle s'est employée à préciser les besoins et surtout à favoriser la coordination des moyens mis à disposition par la communauté des bailleurs de fonds.

S'agissant de la coopération bilatérale, le Luxembourg dispose d'un fonds destiné à l'assistance technique auprès de la BERD. Ce fonds a pour objectif de financer les activités de conseil financier et de coopération technique qui accompagnent les projets d'investissement. Il permet aussi de favoriser la participation d'entreprises et de bureaux d'études luxembourgeois dans les programmes et projets de la BERD.

Signalons enfin que le Luxembourg a pris en 1998 l'engagement de faire une contribution de 2,5 millions d'Euros sur dix ans (1998-2007) au Fonds institué auprès de la BERD pour la réalisation d'un massif de protection à la centrale nucléaire de Tchernobyl. Les deux premières tranches de 250.000 Euros ont été versées à ce Fonds en 1998 et en 1999.

5. LES PAYS DE L'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE (PECO)

Les relations du Luxembourg avec les pays d'Europe centrale et orientale se sont développées favorablement pendant l'année 1999. La préparation de ces pays à l'adhésion à l'Union européenne s'est poursuivie à un rythme intense et a abouti en décembre 1999 à la décision du Conseil européen de Helsinki d'entamer des négociations d'adhésion avec les pays candidats qui jusqu'ici faisaient seulement partie du processus d'adhésion, mais avec qui l'UE n'avait pas encore commencé à négocier, en occurrence la Bulgarie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie et la Slovaquie. Le processus d'élargissement de l'OTAN vers l'Est a également franchi un pas décisif en 1999 par l'adhésion en avril de la République tchèque, de la Hongrie et de la Pologne à l'Alliance Atlantique.

Les nombreux contacts que le Luxembourg a entretenus avec les pays d'Europe centrale et orientale en 1999 à niveau ministériel ainsi qu'au niveau des experts ont permis des échanges de vues approfondis au sujet de questions d'un intérêt commun telle que l'intégration de ces pays dans l'Union européenne et dans l'OTAN.

En **République tchèque**, la préparation à l'adhésion à l'Union européenne a été quelque peu ralentie en raison des rivalités entre l'opposition parlementaire majoritaire (ODS de l'ancien Premier Ministre Vaclav Klaus) et le gouvernement minoritaire de Milos Zeman (CSSD). Le rapport annuel plutôt critique de la Commission européenne sur la préparation à l'adhésion a cependant eu un effet de catalyseur auprès des dirigeants de tous bords pour relancer le processus de réformes.

Les contacts bilatéraux avec la République tchèque ont été très intenses au cours de l'année dernière. La visite d'une délégation d'experts tchèques en matière d'intégration européenne en janvier 1999 a été suivie en octobre d'une visite d'une délégation commerciale sous la direction du Vice-Ministre Louda (Ministère de l'Industrie et du Commerce). Fin octobre, le Ministre des Affaires Etrangères tchèque, Jan Kavan, s'est rendu en visite officielle à Luxembourg, occasion à laquelle il a invité Mme le Ministre des Affaires à se rendre en visite officielle en République tchèque en 2000. Enfin, le Vice-Premier Ministre et Ministre du Travail Spidla s'est rendu à Luxembourg pour une visite de travail. Il s'est également entretenu avec M. le Premier Ministre au sujet de la situation de l'emploi en République tchèque, ainsi que de l'adoption de l'acquis communautaire en matière sociale et de travail. Comme suite aux contacts fréquents en 1999, les relations bilatérales pour l'an 2000 s'annoncent actives: outre la visite programmée de Mme le Ministre en République tchèque, une visite officielle à Luxembourg du Premier Ministre tchèque, Milos Zeman, est à prévoir suite à l'invitation qui lui a été adressée par M. le Premier Ministre Jean-Claude Juncker.

La **Pologne**, devenue-t-elle aussi membre de l'OTAN en 1999, a continué sur la voie des réformes économiques engagées l'année précédente. Le gouvernement de centre a cependant vécu une année difficile en raison surtout des divisions entre les différentes composantes de la coalition gouvernementale qui lui ont valu une impopularité grandissante. L'impact social des réformes économiques a également affaibli le gouvernement et a rendu l'opinion publique polonaise de plus en plus sceptique à l'égard de l'intégration européenne de la Pologne.

Le Ministre des Affaires Etrangères de la Pologne, Jerzy Geremek, s'est rendu en visite de travail à Luxembourg en janvier 1999, occasion à laquelle les deux Ministres des Affaires Etrangères ont surtout discuté de la préparation à l'adhésion à l'UE de la Pologne. En septembre 1999, une rencontre du nouveau Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères, Mme Lydie Polfer, avec son homologue polonais a eu lieu en marge de l'Assemblée générale de l'ONU à New York.

La **Hongrie**, qui a adhéré à l'OTAN au même moment que la République tchèque et la Pologne, s'est retrouvée dans la position difficile de devoir entériner en tant que nouveau membre de l'Alliance les frappes aériennes de l'OTAN contre son pays voisin du sud, la République fédérale de Yougoslavie, alors que la partie nord de la RFY, la Voïvodine, est peuplée de 300.000 personnes de souche hongroise. Le gouvernement hongrois a néanmoins su respecter les obligations découlant de son appartenance à l'OTAN. La Hongrie a poursuivi en 1999 de manière exemplaire sa préparation à l'adhésion à l'UE, ce qui lui a valu un avis positif de la Commission en octobre 1999.

Le Ministre des Affaires Etrangères de la Hongrie, Janos Martonyi, s'est rendu en visite officielle à Luxembourg en janvier 1999. Cette visite a été suivie en septembre 1999 par la rencontre en marge de l'Assemblée générale de l'ONU de la nouvelle Ministre luxembourgeoise de Affaires Etrangères, Lydie Polfer, avec son homologue hongrois. Enfin, le Premier Ministre Juncker a rencontré le Premier Ministre hongrois, Viktor Orban, en marge du Sommet de l'OSCE à Istanbul en novembre 1999.

L'année 1999 a été celle des grandes transformations en **Slovaquie**. Le nouveau gouvernement arrivée au pouvoir fin 1998 et dirigé par le chrétien-démocrate Mikulas Dzurinda a réussi à ramener le pays vers l'Europe et d'entamer des vastes réformes économiques et politiques qui ont amené le Conseil européen de Helsinki à décider en décembre 1999 à inviter la Slovaquie à négocier son adhésion à l'UE. L'élection présidentielle organisée en mai, la première à avoir eu lieu au suffrage universel, a mis fin à une période de près de 15 mois pendant laquelle la République slovaque a été privée de chef d'Etat. Rudolf Schuster, le candidat de la coalition gouvernementale, a remporté la victoire.

Le Luxembourg a saisi plusieurs occasions en 1999 pour encourager la Slovaquie à poursuivre avec détermination ce processus de réformes. Le Premier Ministre Juncker a rencontré son homologue slovaque, Mikulas Dzurinda, pour la première fois en février 1999 en marge du Congrès du PPE à Bruxelles. En mars 1999, le Ministre des Affaires Etrangères Poos s'est rendu en visite à Bratislava où il a eu des entretiens avec le Premier ministre Dzurinda, le Ministre des Affaires Etrangères Kukan et le Vice-Premier Ministre pour l'intégration européenne Hamzik. Enfin, la visite officielle du Premier Ministre luxembourgeois a eu lieu en décembre 1999, au lendemain du Sommet de Helsinki. Monsieur Juncker, accompagné du Ministre de l'Economie, Henri Grethen, a rencontré le Président Schuster, le Premier Ministre Dzurinda, le Ministre des Affaires Etrangères Kukan, le Vice-Premier Ministre Hamzik, le Président du Parlement Migas ainsi que des représentants des syndicats slovaques. La visite de M. Juncker avait une certaine valeur symbolique du fait que deux ans plus tôt la Slovaquie avait réussi d'éviter au Sommet européen de Luxembourg d'être écartée du processus d'adhésion à l'Union européenne, risque qu'elle courait à l'époque en raison des déficiences démocratiques du pays sous le régime de Meciar.

Le processus de réformes en **Roumanie** n'avance que très lentement, ce qui a eu comme résultat une évolution économique peu favorable en 1999. Tirant les conséquences de cet échec du gouvernement, le Président Constantinescu a provoqué en décembre un remaniement du gouvernement avec le départ du Premier Ministre Radu Vasile et du Ministre des Affaires Etrangères Andrei Plesu. La succession à la tête du Gouvernement a été assurée par Mugur Isarescu, ancien président de la Banque centrale roumaine. Petre Roman, ancien Premier ministre et président du Sénat, est devenu Ministre des Affaires Etrangères. Malgré sa situation économique médiocre, la Roumanie a été invitée lors du Conseil européen de Helsinki à ouvrir des négociations

d'adhésion à l'UE. L'Union a notamment pris en compte le fait que la Roumanie ait souffert des conséquences économiques du conflit entre l'OTAN et la RFY, et que malgré cela elle a maintenu une politique pro-occidentale.

Début février, la Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, Elena Zamfirescu, s'est rendue à Luxembourg pour une réunion de travail avec le Secrétaire général du Ministère des Affaires Etrangères, occasion à laquelle la candidature roumaine à la Présidence de l'OSCE pour l'an 2001 a été présentée. Lors de sa visite officielle en Roumanie du 24 au 25 février 1999, le Ministre des Affaires Etrangères Jacques F. Poos a eu une réunion de travail avec son homologue roumain, Andrei Plesu, ainsi que des entretiens avec le Président Emil Constantinescu, le vice-Premier Ministre et Ministre de la Défense, Viktor Babiuc, le Ministre de la Culture, Ion Caramitru, et le Ministre de l'Industrie et du Commerce, Radu Mircea Merceanu. M. Poos a également rencontré le Président du Sénat Petre Roman, ainsi que le Président de la Chambre de Députés, Ion Diaconescu. Les discussions ont porté sur la candidature d'adhésion de la Roumanie à l'OTAN et à l'UE, le processus de réformes en Roumanie ainsi que la crise du Kosovo.

L'année 1999 s'est soldée également en **Bulgarie** par un remaniement ministériel, décidé par le Premier ministre Ivan Kostov qui souhaite ainsi mettre en place une équipe plus efficace à l'aube de l'ouverture formelle des négociations d'adhésion à l'Union européenne, décidée une semaine plus tôt lors du Sommet européen de Helsinki. Les secteurs commercial et industriel bulgares ont souffert en 1999 du conflit du Kosovo, ce qui a provoqué un ralentissement des investissements, dont le pays a pourtant gravement besoin. Il n'empêche que le gouvernement bulgare s'est rendu compte de la nécessité d'adopter une stratégie de développement économique plus efficace et volontariste.

Le Premier Ministre bulgare s'est rendu à Luxembourg en novembre 1999 pour une visite de travail avec M. Juncker lors de laquelle il a surtout été question du processus d'adhésion de la Bulgarie à l'UE, ceci à la veille du Sommet de Helsinki qui devait décider de l'ouverture des négociations d'adhésion avec ce pays.

En 1999, on a pu noter une évolution très positive de la situation économique en **Slovénie**, ainsi qu'une accélération visible de sa préparation à l'adhésion à l'UE. Le parlement slovène a notamment adopté des lois sur le droit de propriété des étrangers, les banques et le commerce extérieur, actes législatifs nécessaires en vue d'une adhésion à l'UE.

Le Ministre des Affaires Etrangères Poos a rencontré le Secrétaire d'Etat slovène aux Affaires Etrangères, M. Petric, en marge de la Ministérielle de l'UEO à Brême en mai 1999. En marge de l'Assemblée générale de l'ONU, Mme le Ministre des Affaires Etrangères Lydie Polfer a eu l'occasion de s'entretenir avec son homologue slovène, Boris Frlec. Le Premier Ministre Juncker a, de sa part, rencontré son collègue slovène, le Premier Ministre Janos Drnovsek, en marge du Sommet de l'OSCE en novembre 1999 à Istanbul.

En **Estonie**, la coalition minoritaire de centre gauche a été remplacée – suite aux élections législatives de mars - par un gouvernement de centre droit mené par Mart Laar, le chef de l'Union Pro Patria qui avait déjà dirigé le pays entre 1992 et 1994. Les priorités du nouveau gouvernement sont l'adhésion à l'Union européenne d'ici quelques années ainsi qu'une accélération des réformes économiques.

Lors de la mission de promotion commerciale menée par Mme le Ministre des Affaires Etrangères dans les pays baltes fin septembre 1999, Mme Polfer a eu une entrevue avec le Ministre de la Défense estonien, Juri Luik. Les discussions ont surtout porté sur la candidature d'adhésion de l'Estonie à l'OTAN ainsi que sur le renforcement de la politique de sécurité et de défense de l'Union européenne. Le Premier Ministre Jean-Claude Juncker, accompagné du Ministre de la Justice et du Budget Luc Frieden, s'est rendu en visite officielle en Estonie en octobre 1999. Il a eu des entretiens avec son homologue Mart Laar, le Ministre des Finances, Siim Kallas, et le Président du Parlement, Toomas Savi. Il a surtout été question lors des discussions de la préparation de l'Estonie à l'adhésion à l'UE ainsi que de la candidature estonienne d'adhésion à l'OTAN. Dans le cadre des discussions sur l'intégration européenne de l'Estonie, les deux Premier Ministres ont pu relever de nombreux points communs.

La **Lettonie** a élu un nouveau Président en juin 1999 dans la personne de Vaira Vike-Freiberga. Le Premier Ministre letton Vilis Kristopans, arrivé au pouvoir l'année précédente, s'est vu contraint de démissionner en juillet après avoir perdu la confiance de ses partenaires de la coalition. Il a été remplacé par Andris Skele, le chef du Parti du Peuple (centre droit) et ancien Premier Ministre, qui a réussi à regrouper les autres partis de la coalition gouvernementale, la Voie Lettone et l'Union pour la Patrie et la Liberté, autour de sa personne. L'adoption par le Parlement letton en décembre 1999 de la loi sur la langue a été saluée par l'Union européenne comme un signe encourageant pour l'amélioration de l'intégration des minorités dans la société lettone. L'Union européenne s'est également félicitée de la ratification en avril par l'assemblée lettone (Saeima) du Protocole n° 6 à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme qui a pour effet d'interdire l'application de la peine de mort en Lettonie.

La nouvelle Présidente de la Lettonie Vaira Vike-Freiberga s'est rendue en visite à Luxembourg fin octobre 1999, quelques mois seulement après son instauration. Après avoir été reçue en audience par SAR le Grand-Duc, le chef de l'Etat letton a eu des entretiens de travail avec le Premier Ministre Jean-Claude Juncker et le Ministre des Affaires Etrangères Lydie Polfer lors desquelles il a surtout été question des efforts accomplis par la Lettonie en vue d'accéder aux pourparlers d'adhésion avec l'UE. Mme le Ministre avait déjà eu fin septembre l'occasion de rencontrer la Présidente de la Lettonie lors de sa mission commerciale effectuée dans les trois pays baltes; à cette occasion, elle s'est également entretenue avec le Premier Ministre Andres Skele et le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, M. Riekstins.

En **Lituanie**, l'année 1999 a été plutôt mouvementée du fait qu'il y a eu à trois reprises un changement à la tête du gouvernement. Le Premier Ministre Gediminas Vagnorius a été poussé en

juin à la démission par le Président lituanien Adamkus. Il a été remplacé par Roland Paksas, qui s'est retiré à son tour en octobre par opposition aux conditions de la privatisation d'une grande entreprise pétrolière lituanienne. Le Premier vice-président du parlement, Andrius Kubilius, du parti de la Patrie (conservateur) a été nommé Premier Ministre quelques semaines plus tard, mettant ainsi fin à la crise gouvernementale. La Lituanie souffre encore de l'impact de la crise financière russe, mais le pays n'a pas cessé de poursuivre avec détermination le processus des réformes économiques, ce qui lui a d'ailleurs valu une invitation lors du Sommet de Helsinki en décembre 1999 à commencer à négocier son adhésion à l'UE.

Lors de sa mission de promotion dans les pays baltes fin septembre, Mme le Ministre des Affaires Etrangères a eu l'occasion de rencontrer le Premier ministre lituanien, Roland Paksas, ainsi que le Vice-Ministre des Affaires Etrangères, M. Rimkunas.

6. LE CONSEIL DE L'EUROPE

Cinquantenaire du Conseil de l'Europe

L'année 1999 était placée sous le signe du 50^{ème} anniversaire de l'Organisation strasbourgeoise. Sur arrière-fond du conflit au Kosovo, cet événement a été commémoré sans faste excessif.

La crise kossovare a cependant aussi contribué à une meilleure prise de conscience de l'importance cruciale de poursuivre l'œuvre entreprise cinquante ans auparavant par les pères fondateurs du Conseil .

Les principales cérémonies se sont déroulées en mai à Londres, à l'endroit même où le Statut du Conseil de l'Europe avait été signé en mai 1949 par les représentants des dix Etats fondateurs et à Budapest, dans le cadre de la 104^{ème} réunion du Comité des Ministres. Ces évènements ont été complétés par de très nombreuses activités que les Etats membres ont entrepris à titre national, voire même régional ou local.

Suite aux recommandations du Conseil de l'Europe, le Luxembourg avait mis en place un comité national, regroupant des représentants des Ministères de l'Education, du Sport, de la Justice, de la Culture et des Affaires étrangères (coordinateur) , ainsi que d'un représentant de la Chambre des Députés et du CPLRE. Parmi les activités organisées par ce comité l'on notera : la séance solennelle de la Chambre des Députés, la séance académique au Conservatoire de Musique, l'émission d'un timbre postal commémoratif, l'organisation d'un voyage en train à Strasbourg comprenant une visite des institutions européennes pour 300 jeunes et 200 adultes ainsi que la publication d'actes d'un colloque sur la citoyenneté démocratique commune européenne (publication prévue pour 2000). Des équipes de jeunes ont, grâce au concours du Ministère des Sports et de la LASEL, été en mesure de participer à un tournoi sportif à Strasbourg. Le Ministère de l'Education nationale a décidé d'insérer dans les cours d'instruction civique de l'enseignement

secondaires des éléments d'information sur le Conseil de l'Europe et la promotion des Droits de l'homme.

Droits de l'homme

1. Commissaire aux droits de l'homme

L'élément le plus marquant pour le Conseil de l'Europe au niveau des Droits de l'homme fut certainement l'élection de M. Alvaro Gil-Robles au poste de Commissaire au Droits de l'homme. L'idée de la création de cette fonction remonte au premier semestre de 1997, sous Présidence finlandaise. La proposition fut approuvée par le 2^{ème} Sommet du Conseil de l'Europe de novembre 1997 ; le mandat du Commissaire fut formellement adopté à l'occasion de la 104^{ème} réunion du comité des Ministres à Budapest, le 7 mai 1999. L'on y prévoit l'établissement d'une instance non-judiciaire de promotion et de protection des Droits de l'homme en complément des organes de contrôle mis en place en vertu de la CEDH et d'autres instruments de protection et de promotion des Droits de l'homme et des libertés fondamentales ou d'autres mécanismes de contrôle (CPT, ECRI etc.).

Le Commissaire, qui a entamé ses travaux en octobre, est déjà confronté à un nombre important de requêtes à « caractère général », étant donné que le nouvel organe ne peut se saisir de cas individuels, au risque d'entrer en collision avec la nouvelle Cour permanente des Droits de l'homme.

Le nouveau Commissaire a également fait parler de lui en raison de son voyage au Nord-Caucase et en Tchétchénie fin novembre, à l'invitation du Ministres des Affaires Etrangères russe Igor Ivanov. M. Gil-Robles n'a pas hésité à faire la critique de l'action des forces russes et des conditions catastrophiques prévalant dans les camps de réfugiés.

Le Commissaire, qui ne dispose pour exercer sa fonction que de peu de ressources humaines et financières, à également lancé un appel aux Etats membres à le soutenir à travers des contributions volontaires, appel auquel le Luxembourg a répondu par une contribution de un million de francs luxembourgeois

.

2. Lutte contre le Racisme

Les préparations européennes pour la « Conférence mondiale des Nations Unies sur le racisme et la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée » sont bien entamées. Sous l'impulsion de l'UE, plus précisément sous Présidence luxembourgeoise en 1997, le Conseil européen a été choisi pour accueillir une conférence paneuropéenne en 2000 en vue de la conférence mondiale prévue pour 2001.

En 1999, trois réunions d'experts gouvernementaux ont eu lieu à Strasbourg. Ces réunions étaient de nature technique et ont porté, entre autres, sur les objectifs, les thèmes, les dates et la structure de la conférence européenne. Les préparatifs au niveau national pour la conférence européenne aussi bien que pour la conférence mondiale ont également été évoqués.

Le Gouvernement luxembourgeois était représenté à ces réunions préparatoires par le Ministère des Affaires étrangères qui en a fait rapport au Ministère de la Famille (Commissaire aux étrangers) ainsi qu'à la Commission spéciale permanente contre la discrimination raciale.

3. Cour unique des Droits de l'homme

La nouvelle Cour permanente des Droits de l'homme a commencé ses travaux en novembre 1998. La Commission des Droits de l'homme, deuxième organe de l'ancien système bicéphale, a continué à fonctionner jusqu'en novembre 1999 afin d'assurer la transition.

A ce stade, il apparaît déjà que la nouvelle Cour est sous-équipée au niveau du greffe et de l'administration ainsi que sur le plan des assistants-conseillers juridiques. Il est probable qu'elle devra élargir ses structures afin de se mettre en mesure de traiter efficacement toutes les affaires dont elle est saisie. Il n'est pas exclu, dans ce contexte, qu'elle doive à terme se doter d'un tribunal de première instance.

Actuellement les juges de Strasbourg sont préoccupés par l'initiative de l'UE de rédiger une « Charte de droits fondamentaux », craignant la création de deux ordres juridiques et concurrentiels sur les questions des Droits de l'homme en Europe.

Activités dans des situations de crise ou d'instabilité

En 1999, l'attention du Conseil de l'Europe été tournée vers les développements en Europe du Sud-Est, étant donné la détérioration de la situation au Kosovo et dans les pays avoisinants.

Son « Programme de stabilisation du CdE pour l'Europe du Sud-Est », adopté par les Ministres à Budapest le 7 mai, peut être considéré comme le véritable précurseur du pacte de stabilité de l'UE pour cette région. Ceci a permis au Conseil de contribuer substantiellement aux travaux de la MINUK, d'une part, et aux objectifs du pacte de stabilité, d'autre part. En plus, l'Assemblée parlementaire avait mis en avant la nécessité pour le CdE d'adopter un profil haut et de briguer la direction des travaux de la table de travail sur la démocratisation et des Droits de l'homme.

Admissions au Conseil de l'Europe

Le Mexique, qui avait posé sa candidature en 1998, s'est vu accorder le statut d'observateur permanent au sein du Comité des Ministres, à l'instar des Etats-Unis, du Canada, du Japon et du

Saint-Siège. La délégation mexicaine a également fait l'objet d'une invitation à se faire représenter à l'Assemblée parlementaire au même titre d'observateur.

Les candidatures de Monaco et de la Bosnie-Herzégovine pour admission au Conseil de l'Europe en tant que membres sont actuellement sous examen.

Signatures et ratifications en 1999

- Convention pénale sur la corruption (STE N° 173), signée le 27 janvier 1999
- Convention sur la protection de l'environnement par le droit pénal (STE N° 172), signée le 17 mars
- Convention civile sur la corruption, signée par M. Luc Frieden, Ministre de la Justice, le 4 novembre
- Accord européen concernant les personnes participant aux procédures de la Cour européenne des Droits de l'homme (STE N° 161), déposition de l'instrument de ratification le 12 mars
- Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales relatif à la coopération interterritoriale (STE N° 169), déposition de l'instrument de ratification le 2 juillet.

7. LES ORGANISMES DE SECURITE

A. L'Union Européenne (UE)

L'année 1999 restera gravée comme une année véritablement historique dans la construction de l'Europe. Même si le traité d'Amsterdam a prévu dans son article 17 une politique européenne commune de sécurité et de défense (*PECS D*), une action concrète et autonome de l'UE était restée lettre morte. En effet, la capacité opérationnelle de l'UE s'exprimait exclusivement à travers un recours de l'UE à l'Union de l'Europe Occidentale (*UEO*), seule organisation de sécurité et de défense purement européenne. En réalité ce fut l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord qui a assuré la sécurité européenne depuis la fin de la Guerre Froide. Et c'était justement au sein de l'OTAN où l'idée d'un pilier européen plus fort et plus solidaire avait germé depuis 1994 et les travaux de avaient bien progressé. Cette idée d'une identité européenne de sécurité hors de l'OTAN est donc nouvelle. Le Conseil Européen de Cologne, les 3 et 4 juin 1999, a ajouté une nouvelle dimension de sécurité et de défense à l'Europe et a donné à l'UE des moyens d'actions nouveaux.

Les conflits successifs dans les Balkans et l'impuissance de l'Europe à mettre sur pied une force de réaction rapide pour prévenir ou dissuader une crise sur le continent a fait prendre conscience aux Quinze que pareille situation ne pouvait perdurer. A l'initiative de la France et du Royaume-Uni, qui lancèrent un appel à un renforcement des capacités d'intervention européennes, en décembre 1998 à Saint-Malo, à l'occasion du sommet franco-britannique, un effet « boule de neige »

politique a fait qu'à Cologne, les 15 Chefs d'Etat et de Gouvernement ont décidé de doter l'UE d'une capacité de gestion de crises en dotant la PESC d'instruments institutionnels politico-militaires ainsi que de capacités militaires renforcées. Ainsi, l'UE sera à même de décider de manière autonome et, si l'OTAN en tant que telle n'est pas engagée, de mettre en oeuvre des opérations de gestion de crises. L'UE pourra également, si elle le souhaite, recourir aux moyens et capacités collectives de l'OTAN.

Les décisions de Cologne ont vu une première application concrète en moins de 6 mois, lors du Conseil Européen de Helsinki, les 2 et 3 décembre 1999, qui a pris plusieurs décisions importantes :

- la création de nouveaux organes politico-militaires au sein de l'UE, à savoir un Comité politique et de sécurité, un Comité militaire et un Etat-major militaire. Jusqu'à ce que ces organes soient mis en place et pleinement opérationnels, ils fonctionneront de manière intermédiaire pendant une période transitoire qui devrait prendre fin vers la mi-2001,
- l'établissement d'objectifs communs (*militaires*) qui verront l'UE se doter vers l'an 2003, des capacités militaires lui permettant de mettre sur pied dans des délais rapides une force de réaction rapide en puisant dans les avoirs militaires actuels. Ceci entraînera des restructurations majeures des forces militaires en Europe, y compris, bien sûr, au Luxembourg ; cette nouvelle force sera à disposition surtout de l'UE mais pourra également être engagée au sein de l'OTAN,
- l'association des Alliés européens non-UE et d'autres pays candidats à l'UE, qui se rapprocheront progressivement des instances de la PESC afin de contribuer à la PECSO, à la préparation des opérations futures de l'UE et à un échange d'informations régulier concernant les questions de sécurité en Europe,
- la mise en place progressive d'un interface direct entre l'UE et l'OTAN afin de garantir une bonne coordination et une transparence entre les deux organisations.

Ces décisions sans précédent devront maintenant être mises en oeuvre pendant l'année 2000, car le Conseil de Cologne a invité les présidences successives, sous l'autorité du Conseil Affaires Générales, de prendre toutes les décisions nécessaires avant la fin de l'an 2000. Cette nouvelle dimension de l'UE a évidemment des conséquences pour l'OTAN, l'UEO et le Corps Européen.

B. L'OTAN

L'évènement majeur d'une année 1999 riche en actualités, remonte déjà au 24 avril 1999 au sommet de l'Alliance Atlantique à Washington. La célébration solennelle du 50ème anniversaire de l'OTAN a permis de regarder en arrière et de rendre hommage aux réalisations du passé et de tracer les contours d'une Alliance nouvelle pour l'avenir. La force et l'importance du lien transatlantique ont été confirmées. En effet, après avoir défendu et préservé la paix et la liberté en Europe de l'Ouest à travers une puissante dissuasion militaire, l'OTAN a su mettre fin de manière paisible

aux antagonismes entre Est et Ouest. Désormais la politique de sécurité de l'OTAN n'est plus fondée sur la dissuasion militaire, mais sur une coopération et un dialogue politique institutionnalisés. Les piliers les plus visibles de cette politique sont la coopération militaire au sein du Partenariat pour la Paix (*PPP*) et le dialogue politique multilatéral dans le cadre du Conseil du Partenariat euro-atlantique (*CPEA*) qui a d'ailleurs accueilli en décembre 1999 son 44ème membre avec l'adhésion de l'Irlande au PPP, qui compte désormais 26 membres. Le sommet de Washington a donné au PPP une orientation plus opérationnelle en vue des actions communes au sein d'opérations futures de l'OTAN, comme par exemple la mission au Kosovo. L'OTAN souhaite également jouer un rôle accru dans le domaine de la gestion des conflits après avoir assuré la défense collective de l'Alliance. Ces changements sont illustrés par l'adoption au sommet de l'Alliance d'un nouveau Concept Stratégique, le dernier datant de 1991.

Le sommet de l'Alliance a pris des décisions importantes concernant l'élargissement de l'OTAN. En accueillant formellement trois nouveaux pays membres, la Pologne, la Hongrie et la République Tchèque, l'OTAN est entré dans une phase de consolidation pendant laquelle elle devra « digérer » ces adhésions et aider ces pays à intégrer pleinement l'ensemble des mécanismes et de l'acquis otanais. Ceci explique pourquoi le sommet de Washington n'a pu lancer de nouvelles invitations à d'autres pays. Toutefois, les 19 pays de l'Alliance ont pris formellement note des 9 candidatures à l'Organisation : la Roumanie, la Slovénie, l'Estonie, la Lettonie , la Lituanie, la Bulgarie, la Slovaquie, l'Ancienne République yougoslave de Macédoine et l'Albanie. Ce geste de l'Alliance confirme la volonté de ses membres de maintenir la porte de l'OTAN ouverte conformément à l'article 10 de son traité fondateur. Tous les pays démocratiques, quelque soit leur situation géographique, s'ils remplissent les objectifs politiques du Traité, seront admis au sein de l'OTAN. Les Alliés comptent lancer à l'avenir de nouvelles adhésions à des pays candidats et examineront activement et régulièrement les efforts de ces pays dans le domaine des réformes politiques, économique et militaires, qu'ils devront encore accomplir. Pour matérialiser cet engagement ferme de l'Alliance, le sommet de Washington a mis en place un « Plan d'Action pour l'Adhésion ». A travers ce programme, inspiré des mécanismes d'adhésion communautaires, les pays membres de l'OTAN fourniront aide, avis et un soutien pratique aux 9 pays qui y participeront.

Dernier aspect et non moins important du sommet de l'Alliance, est l'Identité Européenne de sécurité et de défense (IESD), que l'OTAN s'efforce de mettre en place depuis le sommet de Bruxelles en 1994. Directement influencée par les ambitions de l'UE de se doter d'une PECS, l'OTAN a donné son soutien plein et entier à l'UE. Alors que cette IESD ne devait à l'origine se mettre en place qu'au seul sein de l'OTAN, les ambitions européennes ont fait que l'OTAN agira en soutien à l'UE si celle-ci le souhaite en lui donnant un accès aux moyens collectifs de l'OTAN. A cette fin, une série de réformes internes et de nouvelles structures à l'Alliance devront encore être mises en place, en vue de permettre aux Européens de renforcer leur influence au sein de l'OTAN. Les 19 Chefs d'Etat et de Gouvernement ont également souligné l'importance de l'inclusion des pays Alliés européens non membres de l'UE, et donc de la relation UE – OTAN, dans la mise en place de la PECS au sein de l'UE.

Un autre évènement majeur de l'année 1999 fut moins heureux. Le conflit dans la province yougoslave du Kosovo a vu une intervention armée offensive en Europe du Sud Est pour la première fois depuis la Seconde Guerre Mondiale. Après la décision du gouvernement de RFY de suspendre les droits civils de la population albanaise du Kosovo et au bout d'une campagne d'intimidation et de violences contre cette population, d'intenses efforts et de pressions diplomatiques de la communauté internationale et de l'Europe ont essayé de mettre fin à ces agissements. Les condamnations et les menaces de sanctions de l'ONU, de l'UE et de l'OSCE n'ont pas été entendues par les autorités de Belgrade.

Un accord politique d'octobre 1998, surveillé par des vérificateurs non-armés de l'OSCE n'a pas non plus su mettre fin aux violences.

Après de multiples mises en demeure en direction de Belgrade, toutes ignorées, l'OTAN a décidé de frapper fort. Au bout d'une campagne aérienne intense de neuf semaines et des milliers de civils innocents morts ou déportés, le gouvernement de RFY a décidé de retirer ses forces du Kosovo et d'accepter un accord de paix le 4 juin 1999.

Afin de garantir cette paix, le Conseil de sécurité de l'ONU a voté la résolution 1244 en 10 juin 1999. Cette résolution fait appel à l'OTAN d'intervenir au Kosovo afin d'y garantir la paix et la sécurité de toutes les communautés ethniques. La mission KFOR (*Kosovo Force*) avec près de 50 000 militaires est depuis stationnée dans la province yougoslave. Leur rôle est de vérifier le cessez-le-feu, le retrait des forces armées yougoslaves de la province, d'assurer l'ordre public et la sécurité, de patrouiller les différents secteurs de la province, d'arrêter les auteurs de troubles, de désarmer les milices de la communauté albanaise, de mettre en place une coopération civilo-militaire (CIMIC) entre les militaires déployés à des fins de reconstruction et de procéder au déminage urgent.

Le Luxembourg a décidé de participer à la mission KFOR. D'abord l'Armée luxembourgeoise enverra une équipe CIMIC dans le nord-est du Kosovo près de la ville de Mitrovice où elle mettra en oeuvre des petits projets de reconstruction au bénéfice de la population locale. Ensuite un contingent de 25 soldats sera envoyé en avril 2000 participer aux missions militaires de la KFOR.

Pour être tout à fait complet, notons encore le retrait de l'Armée luxembourgeoise de la Force de Stabilisation OTAN (*SFOR*) en Bosnie et Herzégovine, où elle fut engagée depuis 1996. Plus de 9 rotations c'est à dire plus de 300 soldats luxembourgeois ont ainsi contribué à restaurer la paix dans cette province marquée par de violents combats interethniques. Par ailleurs, la restructuration de cette autre force de l'OTAN, décidée en décembre 1998, s'est poursuivie tout au long de l'année 1999. Cette force sera réduite de 30 000 hommes à près de 20 000 hommes.

C. L'Union de l'Europe Occidentale (UEO)

L'année 1999 a été marquée par la présidence luxembourgeoise de l'UEO au courant du 2ème semestre. Auparavant, sous présidence allemande, l'UEO a pu bénéficier du nouvel élan donné à la politique européenne commune de sécurité et de défense. Suite à un mandat défini lors du Conseil ministériel de l'UEO en novembre 1998 à Rome, la présidence allemande a entamé l'élaboration d'un inventaire sur les moyens et capacités des Européens à mener des opérations de gestion des conflits. La présidence luxembourgeoise a finalisé la deuxième partie de cet inventaire, ainsi que les conclusions et les recommandations. Cet inventaire, approuvé lors du Conseil des ministres de l'UEO le 22 novembre 1999 à Luxembourg a permis de mettre en relief des lacunes dans le dispositif des capacités militaires européennes.

Il a notamment permis de constater des manquements au niveau de la disponibilité et de la mobilité des forces européennes existantes. En effet, les pays européens disposent de forces en nombre suffisant, mais celles-ci ne sont plus adaptées aux nouvelles missions. Les plus importantes lacunes ont été identifiées au niveau du renseignement stratégique, de la capacité de collecter des renseignements et d'analyser une situation de crise, de la planification stratégique et dans le rôle d'animation des forces européennes. Au niveau des forces elles-mêmes, les insuffisances se situent dans les états-majors de commandement interarmées et multinationaux, en particulier en ce qui concerne les capacités C 3 (*commandement, contrôle et communication*) aéroportée. Au plan des capacités opérationnelles, les lacunes existent dans le domaine de la déployabilité, la mobilité stratégique aérienne et maritime des états-majors et des forces, des communications stratégiques et tactiques.

Ces lacunes n'affectent guère la capacité des Européens à mener des opérations de gestion de conflits, mais pourraient entraver la capacité d'exécuter les missions plus complexes. Elles pourraient entraver la volonté des Européens de mener des opérations autonomes sans recours aux moyens de l'Alliance Atlantique. Cet inventaire réalisé par la présidence luxembourgeoise a été qualifié par les pays de l'UEO comme un document capital et il a contribué à ce que l'Union Européenne décide d'établir au sommet de Helsinki des objectifs communs militaires ambitieux devant remédier aux lacunes identifiées.

Malgré ces travaux importants au sein de l'UEO, dont en particulier la continuation de ses missions de déminage en Croatie et de conseil policier en Albanie, le renforcement de ses relations avec l'OTAN, la préparation d'un premier exercice conjoint avec l'OTAN et le maintien de sa capacité opérationnelle au bénéfice de l'UE, l'UEO a également dû assister impuissante à la décision de l'UE du sommet de Cologne en juin 1999 qui signifie la fin de l'UEO. En effet, le Conseil européen de Cologne a décidé qu'au moment où la PECSO aura été mis en oeuvre, la mission de l'UEO aura été accomplie. Ainsi, en suivant la montée en puissance des nouvelles structures de l'UE, l'UEO restera opérationnelle tout en préparant son héritage et du transfert de celles de ses fonctions utiles à l'UE c'est-à-dire son retrait progressif de la scène des organisations européennes après avoir existé pendant plus de 50 années.

D. L'OSCE

En 1999 l'OSCE a réussi à maintenir et à consolider son rôle opérationnel. Conscient de l'importance croissante de sa propre contribution dans la diplomatie européenne, elle aspire maintenant à être davantage connue dans le public.

Les principales activités opérationnelles de l'OSCE ont eu lieu au Kosovo. Le Luxembourg a envoyé 12 vérificateurs à la mission de Vérification (MKV). Après le retrait de la MKV du Kosovo fin mars, un des membres luxembourgeois a été ultérieurement redéployé vers l'Albanie où il est devenu le chef du bureau de l'OSCE.

La résolution CS-ONU 1244 du 1^{er} juillet a invité l'OSCE à fournir un des quatre piliers de la Mission internationale des Nations Unies au Kosovo (MINUK), à savoir l'organisation des élections et la création d'institutions concernant la démocratisation et la gouvernance.

En Asie centrale une présence plus active de l'OSCE a su contribuer à la prévention de conflits et à la stabilité de cette région. Des bureaux de l'OSCE fonctionnent entre-temps dans tous les cinq pays.

Dans le Caucase la présence de l'OSCE s'est également renforcée. Un bureau a été ouvert en Arménie et l'ouverture d'un bureau à Baku a été décidée. Les progrès enregistrés dans la question du Nagorno-Karabakh pourraient bientôt entraîner le déploiement d'une nouvelle mission de l'OSCE dans cette région. En Géorgie l'OSCE a pris en décembre la décision d'étendre ses activités à la surveillance de la frontière avec la Russie.

Au Sommet d'Istanbul du 18 au 19 novembre le Luxembourg a été parmi les délégations les plus actives et les plus influentes. Il a contribué à la création d'un Comité préparatoire subordonné au Conseil permanent permettant d'accroître la transparence dans les mécanismes de prise de décision, à faire acter le principe de la diversité géographique dans la politique de recrutement de l'Organisation et à faire confirmer le principe du consensus à l'OSCE.

La signature de la Charte de Sécurité a permis à l'OSCE de consolider sa place parmi les grandes organisations euro-atlantiques. Ladite Charte constitue le fondement pour la sécurité et la stabilité en Europe. Elle définit une nouvelle architecture de sécurité en Europe en organisant une relation complémentaire entre les différentes organisations européennes telles que l'UE, l'OTAN, l'UEO et l'OSCE. La création de « React » (Rapid Expert Assistance and Cooperation Teams), constitution d'un réservoir de personnes disponibles et mobilisables rapidement en cas de crise que l'OSCE souhaiterait gérer, a aussi été décidée au Sommet d'Istanbul.

Enfin le nouveau Traité sur les forces conventionnelles en Europe (FCE) a été signé à Istanbul. Le traité FCE révisé met fin à l'ancienne conception des blocs OTAN et Pacte de Varsovie et définit

des plafonds d'équipement militaire conventionnel pour chacun des 30 pays membres. Le Luxembourg a demandé à ce qu'il soit lui attribué un plafond pour l'acquisition éventuelle de véhicules de transport de troupes légèrement blindés pour l'Armée luxembourgeoise. Le Luxembourg figurant toujours avec un plafond national de 0 ELT (équipement limité par le traité), les négociations devront être reprises le plus vite possible.

Le Document de Vienne, datant de 1994, a aussi été renégocié au cours de l'année et adopté au Sommet d'Istanbul. Le Document de Vienne constitue une mesure de confiance en permettant aux anciens pays du bloc est-ouest de vérifier les avoirs militaires.

Le Traité « Ciels Ouverts » n'est toujours pas entré en vigueur, étant donné que la Russie, l'Ukraine et la Biélorussie ne l'ont pas encore ratifié. Ces pays considèrent que les vols d'inspections aériennes constituent une mesure intrusive de leur espace aérien. Le 13 décembre il a été décidé de continuer les vols d'essai pour une nouvelle période de 6 mois en attendant l'entrée en vigueur.

Le dossier le plus difficile pour le Luxembourg a été la renégociation d'une nouvelle clé de contribution. Cette question d'une nouvelle clé budgétaire OSCE restera à l'ordre du jour.

E. Le Corps Européen

Le Luxembourg a assuré de novembre 1998 à novembre 1999 la présidence du Corps Européen unité militaire terrestre multinationale. Cette présidence a été directement influencée par les évolutions au sein de l'UE.. Pendant l'année 1999, une décision majeure est intervenue au sein du Corps Européen à savoir la décision prise par les 5 Nations du Corps Européen en marge du Conseil européen de Cologne, de transformer le Corps en Corps de réaction rapide européen. Dans le contexte de l'évolution au sein de l'UE d'une politique européenne commune de sécurité et de défense, le Corps Européen deviendra à terme un outil principal de l'UE pour mener ou commander des opérations de gestion de crise.

Cette décision majeure a été déclinée au Comité Commun du Corps Européen, la plus haute instance de décision, à l'occasion de sa réunion annuelle le 22 novembre à Luxembourg. Un « Rapport de Luxembourg » a été adopté fixant le cadre politico-militaire et les directives politiques de la transformation du Corps. Les 5 Nations ont également décidé de ne pas élargir le Corps Européen à ce stade à des nouveaux pays membres, mais de développer une stratégie de coopération renforcée avec les pays européens. Ceci s'est traduit avec le détachement d'un officier britannique auprès du Quartier Général du Corps à Strasbourg.

Le Corps Européen a également décidé lors de sa réunion annuelle à Luxembourg de proposer à l'OTAN de fournir le noyau de l'Etat-Major de commandement de la force KFOR au Kosovo.

Cette proposition a été acceptée par les autorités militaires et politiques de l'OTAN au cours des premières semaines de l'année 2000. Le Corps Européen entamera cette première mission réelle de son histoire au mois d'avril 2000 par l'envoi de 350 militaires à Pristina, chef-lieu de la province du Kosovo.

8. LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Alors que l'année 1998 avait été dominée par l'affaire Lewinski, le procès du Président Clinton au Sénat en début d'année 1999 a été un événement très médiatisé mais finalement assez rapidement oublié par l'opinion publique américaine. Le procès, que la majorité de celle-ci réprouvait, nécessitait la majorité des deux tiers au Sénat pour aboutir à la destitution du Président. Celui-ci, lors de son discours sur l'état de la nation, a pu revendiquer le mérite d'avoir présidé à la plus longue période de croissance économique continue de l'histoire récente. La prospérité économique a d'ailleurs été la meilleure alliée du Président Clinton car elle a retiré aux leaders républicains le soutien dont ils auraient eu besoin pour mener à bien la procédure de destitution. Le Sénat a procédé le 15 février au vote sur les deux articles de destitution. L'article I portant sur le parjure n'a reçu que 55 voix sur les 67 nécessaires, l'article II accusant le Président d'obstruction à la justice a abouti à une division des voix à 50/50.

Les possibilités de faire aboutir des grands projets de société, comme la réforme de la sécurité sociale, étant limitées par les antagonismes existant au Congrès, le Président Clinton s'est concentré davantage sur les dossiers de politique extérieure. Il a notamment pris des initiatives pour relancer le processus de paix au Moyen-Orient, et veillé personnellement à la survie du processus en Irlande du Nord. Ses adversaires républicains au Congrès ne lui ont toutefois pas laissé les coudées franches sur la politique étrangère. A l'occasion du vote sur le CTBT, le Président a subi une importante défaite.

Les élections parlementaires de novembre 1998 ont marqué l'ouverture de la campagne électorale pour les Présidentielles de l'an 2000, campagne qui a réellement débuté en fin d'année 1999. D'entrée de jeu, deux leaders se sont imposés : le Vice-président Al Gore pour les Démocrates et le Gouverneur du Texas, George W. Bush, Républicain et fils de l'ancien Président George Bush. Le Sénateur de l'Arizona, républicain, John McCain fait figure d'outsider.

L'économie américaine a connu un rythme de croissance soutenu du PIB, permettant de maintenir le taux de chômage à un niveau historiquement bas, tandis que la politique monétaire prudente menée par la FED et son Président, M. Greenspan (dont le mandat vient d'être reconduit pour une quatrième fois), a permis de contenir les risques inflationnistes. L'année 1999 s'est terminée avec un taux de croissance de 5,8% tandis que la moyenne de l'année s'est élevée à 4%. Le taux d'inflation s'est maintenu à un niveau très bas pendant toute la période d'expansion, se situant aux alentours de 2%, ce qui a constitué un moteur supplémentaire à la croissance. La baisse des taux qui a été décidée fin 1998, a donné un nouvel élan à l'économie et, en particulier, aux marchés

boursiers. La bourse a en effet connu de nouveaux records, principalement en raison de la hausse spectaculaire du cours des actions des entreprises actives dans le domaine de l'Internet.

Alors que, par le biais d'un accord sur un ensemble de déclarations conjointes adoptées lors du sommet de Londres en mai 1998, des progrès importants avaient pu être observés concernant le différend relatif aux effets extraterritoriaux de la législation adoptée par les Etats-Unis, l'UE a continué à être préoccupée tout au long de l'année 1999 du fait que la mise en œuvre de ces accords n'a pas été complètement accomplie et qu'en particulier les exemptions que l'UE avait demandées ne sont pas encore en vigueur. Le différend relatif au régime communautaire de la banane s'est poursuivi au début de l'année 1999, D'autres difficultés ont fait surface, notamment en matière de bœuf aux hormones et sur les procédés agréés par l'UE pour les organismes génétiquement modifiés (OGM).

Comme à l'accoutumée, deux sommets ont eu lieu entre l'UE et les Etats-Unis. Le premier le 21 juin 1999 à Bonn, le second à Washington le 17 décembre 1999. Des progrès substantiels ont pu être relevés en matière de coopération dans plusieurs domaines, dont les dialogues transatlantiques (liens entre les peuples).

Dans la déclaration de Bonn, l'UE et les Etats-Unis s'engagent à maintenir un partenariat à part entière et sur un pied d'égalité pour faire face aux enjeux régionaux et mondiaux. Par ailleurs, les deux parties sont convenues d'améliorer leur coordination, sur le plan tant intérieur qu'extérieur, afin de renforcer les principes et les mécanismes qui permettraient de déterminer et de prévenir rapidement les problèmes qui pourraient se poser entre l'UE et les Etats-Unis. Ces intentions ont été reconnues dans une déclaration distincte qui prévoit la création d'un système d'alerte précoce visant à prévenir ou désamorcer les frictions d'ordre commercial entre les deux parties.

Lors du Sommet de Washington en fin d'année, les deux parties ont reconnu l'excellente coopération en matière de politique étrangère ainsi que la volonté réciproque de trouver des solutions aux difficultés commerciales bilatérales. Des déclarations communes ont été faites sur l'OMC, l'Europe du sud-est, la Tchétchénie, la dimension nordique ainsi que sur les armes de petit calibre.

Au niveau des relations bilatérales, il faut noter que devant l'impossibilité d'obtenir un vote de la part du Sénat sur la candidature de James Hormel au poste d'Ambassadeur au Luxembourg, le Président Clinton a décidé de se passer de l'approbation formelle de cette instance, en procédant à un « recess appointment », procédure qui autorise le Président à effectuer des nominations, pour une durée limitée, à un moment où le Sénat n'est pas en session. La cérémonie d'assermentation de James Hormel aux Etats-Unis a eu lieu le 30 juin au Département d'Etat. La Secrétaire d'Etat, Mme Albright, a saisi l'occasion pour souligner l'importance du Luxembourg en tant qu'allié, membre de l'Union européenne et terre d'accueil pour les investissements américains qui s'élevaient au mois de juin à 15 milliards de dollars selon les données du Département américain du Commerce. M. Hormel a commencé sa mission au Luxembourg début septembre 1999.

S.A.R. le Grand-Duc Héritier a rehaussé de sa présence, les 13 et 14 mai, une mission économique en déplacement à New York, organisée conjointement par la Chambre de Commerce à Luxembourg et l'*American Chamber of Commerce in Luxembourg*. Du 19 au 22 octobre a eu lieu une mission de prospection économique présidée par S.A.R. le Grand-Duc Héritier et dirigée par M. Henri Grethen, Ministre de l'Economie.

Les visites auprès de Guardian Industries, DuPont et Husky ont permis de renouer et de renforcer au plus haut niveau les liens avec les responsables de ces entreprises qui ont confirmé l'attachement et l'estime qu'ils portent envers le Luxembourg comme site industriel. La cérémonie de remise du premier Luxembourg American Business Award, décerné par la Luxembourg American Chamber of Commerce à M. Samir Gibara, Président de Goodyear, a donné aux membres de la délégation l'opportunité de rencontrer à New York le patron du premier investisseur américain dans notre pays.

9. LA MEDITERRANEE ET LE MOYEN-ORIENT

A. Le Partenariat euro-méditerranéen

L'événement le plus important de ce partenariat a sans conteste été la troisième conférence euro-méditerranéenne des Ministres des Affaires Etrangères, qui s'est tenue sous présidence allemande, à Stuttgart, les 15 et 16 avril.

Pour ce qui est du volet politique et de sécurité, les Ministres ont approuvé les lignes directrices relatives à l'élaboration de la Charte euro-méditerranéenne de paix et de stabilité, qui servira d'instrument pour la mise en œuvre des principes de la Déclaration de Barcelone. D'après le plan de travail élaboré par les Présidences successives, les Ministres devraient approuver la Charte lors de leurs rendez-vous formel ("Barcelone IV") de novembre 2000. Avant cela, ils se rencontreront le 26 mai 2000 à Lisbonne, afin de faire un état des lieux sur les avancées réalisées jusqu'alors par le groupe de travail des hauts fonctionnaires.

A Stuttgart, les Ministres ont également eu un échange de vues sur le processus de paix au Moyen-Orient et ses interactions avec le Partenariat euro-méditerranéen.

A noter également que suite aux développements dans l'affaire Lockerbie, la Libye a assisté pour la première fois à une conférence euro-méditerranéenne en tant qu'invité spécial de la Présidence.

Après une première réunion (1998) ad hoc consacré exclusivement au sujet du terrorisme, les Ministres ont demandé aux hauts fonctionnaires de convoquer un second rendez-vous, qui a eu lieu en novembre à Bruxelles. Un des résultats concrets de celui-ci concerne le projet pilote proposé par l'Allemagne. A cet effet, un séminaire sur la législation nationale contre le terrorisme sera organisé. Il aura lieu en avril 2000 et le sujet des droits de l'homme figurera également à l'ordre du jour.

Parmi les autres rencontres au niveau ministériel, l'on retiendra notamment la deuxième conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur la gestion locale de l'eau, où les Ministres ont adopté un plan d'action pour une stratégie de coopération régionale.

D'autre part, les Ministres de la Santé du Partenariat euro-méditerranéen ont convenu, lors de leur rencontre à Montpellier début décembre, d'un certain nombre d'actions pratiques en matière de lutte contre les maladies transmissibles tout en formulant des recommandations visant à assurer l'accès universel et équitable aux soins et services de santé dans les pays participants.

B. La Turquie

Les élections générales anticipées du 18 avril, marquées par la forte progression des ultra-nationalistes, ont vu Bülent Ecevit former un gouvernement entre son parti de la gauche démocratique (DSP) et le parti d'extrême-droite MHP.

Le Parti conservateur de la Mère Patrie (ANAP) de l'ancien Premier Ministre Yilmaz, un des grands perdants du scrutin, a néanmoins complété le gouvernement de coalition investi par le Parlement fin mai.

Ces élections ont été fortement influencées par l'arrestation du leader kurde, Abdullah Ocalan. En fuite depuis octobre 1998, ce dernier a été enlevé au Kenya par un commando turc à la mi-février. Son procès s'est déroulé de mai à juin devant la Cour de Sûreté de l'Etat et le verdict, prononcé le 29 juin, a été celui que tout le monde attendait, à savoir la peine capitale. La Cour de Cassation a confirmé la condamnation fin novembre.

Les recours légaux sont désormais épuisés et la Cour européenne des droits de l'homme, saisie par les avocats d'Ocalan, devrait rendre son avis définitif au début de 2001 environ. D'ici-là, le dossier est entre les mains du gouvernement, qui peut le soumettre au Parlement, qui décidera en dernier ressort. En attendant, les pays de l'UE ont fait appel au gouvernement turc de ne pas exécuter le leader kurde et d'attendre l'appréciation de la Cour. Fin décembre, et après la décision du Conseil Européen d'accorder le statut de candidat à Ankara, les autorités turques n'ont toujours pas fait connaître la suite qu'ils entendent donner au dossier.

Sur le terrain, les combats entre l'armée et les rebelles kurdes se font plus rares. L'appel à la paix lancé par le leader kurde de sa prison semble porter ses fruits.

D'autres éléments qui expliquent la tournure du scrutin sont les attentats qui ont suivi l'arrestation d'Ocalan, la crise du Kosovo ainsi que les affaires de corruption qui ont éclaboussé les milieux dirigeants.

Au niveau local, les élections municipales ont en revanche consacré les maires islamistes d'Istanbul et d'Ankara. D'autre part, sept grandes villes ont été gagnées par le parti pro-kurde HADEP alors qu'une procédure d'interdiction a été entamée envers ce parti. De nombreux membres et dirigeants ont été arrêtés ou inquiétés dans un pays qui reste très critiqué pour ses atteintes aux droits de l'homme.

L'événement le plus marquant et le plus douloureux de l'année 1999 a cependant été le terrible tremblement de terre du 17 août, qui a coûté la vie à au moins 17.000 personnes dans la région la plus industrialisée du pays et fait plus d'un demi-million de sans-abri. La solidarité internationale a été exemplaire et elle a notamment permis d'améliorer nettement les difficiles relations qu'entretient la Turquie avec son voisin grec. Le Luxembourg n'a pas été en reste dans cet effort, et une enveloppe totale de 50 millions de LUF a été mise à disposition pour financer les différentes opérations humanitaires.

A peine trois mois plus tard, un second séisme désastreux a touché la Turquie, et les spécialistes en prédisent d'autres.

Pour ce qui est des relations bilatérales entre le Luxembourg et la Turquie, la progression importante des exportations à destination de la Turquie, qui ont quasiment doublé entre 1993 et 1998, est l'aspect le plus significatif.

Monsieur le Premier Ministre a rencontré son homologue turc en marge du sommet de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), qui a eu lieu à Istanbul en novembre. A la veille du Conseil Européen d'Helsinki, les discussions ont essentiellement porté sur les relations entre la Turquie et l'UE.

C. Chypre

Une lueur d'espoir est apparue fin décembre en vue d'une solution politique concernant le sort de l'île divisée. Plusieurs appels en faveur d'une reprise des négociations ont eu lieu, notamment par le Conseil de Sécurité des Nations Unies ainsi que le G8, en vue d'une reprise des pourparlers entre les deux communautés, interrompus depuis l'été 1997.

Le Président de la République de Chypre, Glafcos Cléridès, et le chef des Chypriotes turcs, Rauf Denktash, ont en effet accepté de reprendre leurs discussions indirectes sous l'égide des Nations-Unies, fin décembre, à New-York. Pour le moment, le leader chypriote turc continue d'exiger la reconnaissance de la « République turque de Chypre du Nord (RTCN) », uniquement reconnue par la Turquie. En attendant, le mandat de la force des Nations-Unies chargée du maintien de la paix sur l'île (UNFICYP) a été prorogé pour une nouvelle période expirant le 15 juin 2000.

D'un point de vue économique et social, la République de Chypre est un pays relativement prospère avec un PIB dépassant 14.000 dollars, un faible taux de chômage (3,2%) ainsi qu'une croissance soutenue. Cette richesse tranche avec le sous-développement de la partie nord, qui dépend totalement de la Turquie.

D. Le processus de paix au Proche-Orient

La défaite sans appel du Premier Ministre israélien et de son parti du Likoud aux élections générales du 17 mai, face au dirigeant travailliste et ancien général Ehud Barak, a permis d'insuffler une nouvelle dynamique au processus de paix au Moyen-Orient. Ce dernier s'était dangereusement enlisé depuis 1996. Même si M. Barak a été peu précis sur ses intentions, il s'est tout de même engagé à mettre en œuvre l'accord israélo-palestinien de Wye Plantation. Ce dernier, conclu en octobre 1998 sous l'égide des Etats-Unis, mais rapidement gelé par M. Nétanyahou, prévoyait la rétrocession de 13 % de territoires supplémentaires à l'Autorité Palestinienne.

Après une reprise des contacts israélo-palestiniens au plus haut niveau, les deux parties ont signé, le 5 septembre dernier, l'accord de Charm el-Cheikh qui permet d'entrevoir de nouvelles perspectives.

L'élément le plus important est sans aucun doute le fait qu'il ouvre la voie à un règlement permanent. Les deux parties se sont en effet entendues de boucler les négociations sur le statut définitif jusqu'au 13 septembre 2000. Avant cela, Israéliens et Palestiniens devraient parvenir à un accord-cadre pour le 13 février 2000, fixant les grandes lignes d'un accord global.

D'après cet accord global, l'Autorité Palestinienne devrait contrôler totalement ou en partie, après trois retraits successifs israéliens, 40 % de la Cisjordanie.

C'est le 4 janvier 2000 qu'Israéliens et Palestiniens se sont finalement mis d'accord sur le deuxième retrait israélien de 5 %¹ de la Cisjordanie. Selon l'accord de Charm el-Cheikh, ce transfert aurait dû être effectué le 15 novembre dernier, mais Yasser Arafat avait refusé de signer les cartes des secteurs proposés, préférant des territoires plus peuplés situés en continuité territoriale entre Jérusalem et ceux qu'il contrôle à Ramallah. Il s'est heurté à l'intransigeance d'Israël, finissant par accepter les cartes en question.

Il reste à signaler que les autorités israéliennes ont remis en liberté, fin décembre et conformément à l'accord, 26 prisonniers palestiniens. La moitié d'eux a appartenu à des groupes opposés au PPMO (Djihad, Hamas,...). C'est la première fois que l'Etat hébreu a libéré des prisonniers ayant commis des assassinats. Cette décision a soulevé l'opposition des familles des victimes, qui ont vainement fait appel devant la Cour suprême de la décision de libération.

Une autre échéance qui aurait pu sérieusement mettre en péril le processus de paix, a pu être traitée sans qu'il y ait eu explosion de violence. En vertu des accords d'Oslo de 1993, la période intérimaire d'autonomie de cinq ans des territoires palestiniens est venue à échéance le 4 mai. C'est en effet à cette date que les pourparlers israélo-palestiniens sur le statut définitif de la Cisjordanie et de Gaza, sur les sort de Jérusalem-Est, sur l'issue des colonies de peuplement et des réfugiés palestiniens, auraient dû s'achever. Hormis une séance d'ouverture des négociations, celles-ci n'avaient plus avancé depuis. M. Arafat a pendant quelques mois manifesté son intention de proclamer unilatéralement un Etat palestinien. Une telle décision aurait été catastrophique pour la poursuite du processus de paix et aurait sans aucun doute renforcé le camp des extrémistes lors des élections israéliennes du 17 mai.

Avec sa déclaration sur le processus de paix au sommet de Berlin (24 et 25 mars), l'UE a offert au leader palestinien la contrepartie qu'il attendait. L'UE a de même précisé son aspiration à jouer un rôle plus politique dans le conflit. Il faut en effet savoir que l'UE reste le principal bailleur de fonds du processus de paix. Le total de ses contributions s'élève à 2,3 milliards de dollars pour la période allant de 1999 à 2003. La participation luxembourgeoise est de 420 millions de FLUX pour la même période.

En vertu de cette publication, l'UE reconnaît désormais aux Palestiniens non seulement le droit à un Etat, mais aussi celui de la proclamation au moment qu'ils jugeront eux-mêmes opportun. Cette déclaration constitue une avancée significative par rapport aux anciennes prises de position et s'insère en fait dans une évolution internationale.

A la suite des élections israéliennes, les relations UE-Israël se sont quant à elles nettement réchauffées. C'est ainsi que le Premier Ministre Barak a effectué de nombreuses visites dans les différentes capitales européennes. Le Ministre des Affaires Etrangères a de son côté été invité au Conseil Affaires Générales de l'UE à la mi-octobre à Luxembourg. En marge de cette réunion, Madame le Ministre des Affaires Etrangères a rencontré M. Levy. Lors de cette entrevue, les deux parties ont notamment décidé de prendre leurs dispositions en vue de la signature d'un accord de non-double imposition.

A noter finalement que Madame le Ministre des Affaires Etrangères a rencontré le Président Arafat, en marge de l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre à New-York. Madame le Ministre des Affaires Etrangères a insisté sur l'effort de l'UE et du Luxembourg en faveur du processus de paix tout en rappelant au Président palestinien que les territoires autonomes font partie des « pays cible » de la coopération luxembourgeoise.

les négociations israélo-syriennes

Après plus de trois ans d'arrêt, les négociations israélo-syriennes ont enfin repris au niveau le plus élevé. Après une brève interruption due aux fêtes de fin d'année, le PM Barak et le MAE El-Chareh se sont retrouvés à Shepherdstown, à 120 km à l'ouest de Washington, pour une deuxième série de discussions parrainées par les Etats-Unis.

¹ L'Autorité Palestinienne contrôlera totalement 2 % de la Cisjordanie et les pouvoirs civils de 3 %, où Israël

Un compromis politique essentiel se trouve à la base de la reprise de ses pourparlers : Israël accepte désormais de restituer le plateau du Golan, une région longtemps considérée comme indispensable à sa sécurité, alors que la Syrie a décidé de reconnaître et de normaliser ses relations avec son vieil ennemi. Mais les négociations seront longues et difficiles. Elles se sont achevées le 9 janvier dans la nuit, après huit jours de pourparlers, sans laisser percevoir une conclusion rapide d'un accord de paix.

C'est sur le plan interne que le PM Barak risque de connaître quelques difficultés pour faire avaliser la décision par les électeurs israéliens. Il ne faut pas oublier qu'en janvier 1999, un mois après la chute du gouvernement Nétanyahou, la droite avait réussi à faire voter une loi stipulant qu'aucune partie du Golan ne pourrait être rendue à une « puissance étrangère » sans majorité préalable de la Knesset et sans référendum. Lors de sa campagne électorale, le PM israélien avait à son tour promis de faire ratifier par référendum tout traité de paix souscrit avec la Syrie ou avec les Palestiniens.

Pour ce qui est de la piste israélo-libanaise, il semble qu'il y ait eu accord entre les deux parties pour traiter également cette question lors de leurs négociations.

Au cours de sa campagne électorale, M. Barak s'est en effet engagé à retirer les troupes israéliennes des 850 km² qu'elles occupent au Sud-Liban. D'aucuns pensent même que cette annonce aurait précipité la reprise des pourparlers avec la Syrie qui garde une influence prépondérante sur ce pays.

Suite à l'amélioration de la situation sur le terrain, les négociations multilatérales du processus de paix devraient être réactivées au début de l'année 2000. A l'arrêt depuis 1995, celles-ci accompagnent les négociations bilatérales depuis la conférence de Madrid de 1991 et font partie intégrante du processus de paix. Elles ont pour objet de traiter des problèmes d'intérêt régional et de développer la confiance entre les parties.

Cette confiance risque malheureusement d'être mise à mal par la poursuite des activités de colonisation juive dans les territoires occupés. Elles sont illégales et contraires au droit international. Pourtant, entre 1996 et 1999, elles n'ont cessé de se développer de sorte que l'on compte actuellement quelque 160 colonies israéliennes disséminées dans les territoires palestiniens. Ce sujet sera l'un des principaux points à l'ordre du jour des négociations sur le statut définitif.

L'UE a toujours condamné ces activités, en y faisant référence, dans chacune de ces déclarations. M. Barak a promis d'arrêter la construction de nouvelles implantations tout en se gardant d'annoncer la destruction de celles qui existent.

Sur le terrain cependant, la construction de logements en Cisjordanie a continué de plus belle depuis l'arrivée au pouvoir du Premier Ministre Barak.

E. Le Moyen-Orient

L'Iran

L'année 1999 s'est caractérisée par la poursuite de la lutte entre les réformateurs, avec à leur tête le Président Khatami, et les conservateurs.

Les élections législatives de février 2000 seront dans ce sens très importantes parce qu'elles pourraient permettre aux progressistes de contester la prédominance actuelle des conservateurs au Parlement.

La face la plus visible de cette lutte a été le puissant mouvement de juillet réagissant notamment contre la nouvelle loi très restrictive sur la presse adoptée par le Parlement, et la contre-manifestation organisée en réaction.

Quelques mois plus tôt, en février 1999, l'élection des conseils islamiques des villes, des banlieues et des villages, s'est soldée par la victoire des partisans du Président Khatami ; ces derniers remportant entre autres la mairie de Téhéran.

En matière de politique étrangère, le Président essaie de poursuivre la normalisation des rapports avec les pays occidentaux. Les relations avec l'UE se sont nettement intensifiées – notamment par les nombreuses visites bilatérales réciproques au plus haut niveau ainsi que par la poursuite du dialogue politique UE-Iran au niveau ministériel. Toutefois, l'arrestation de treize ressortissants iraniens de confession juive accusés d'espionnage, et qui risquent la peine de mort, apparaissait comme une tentative, de la part de certains réseaux, de les compromettre à nouveau. Les représentants de la Présidence UE sont intervenus à plusieurs reprises pour demander qu'un éventuel procès se déroule de manière juste et équitable.

L'Irak

Fin décembre 1999, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a réussi à adopter, après huit mois de négociations, la résolution 1284, par laquelle il redéfinit sa politique à l'égard de l'Irak. La résolution prévoit que les sanctions économiques imposées à ce pays après son invasion du Koweït en 1990 seront suspendues par périodes renouvelables de 120 jours, si Bagdad « coopère pleinement » avec une nouvelle commission nommée « Commission de surveillance, de vérification et d'inspection des Nations Unies » (UNMOVIC).

Le régime irakien a certes refusé d'accepter cette résolution laissant toutefois entendre qu'il pourrait revoir sa position si des modifications y étaient apportées. Entre-temps, le Secrétaire Général Kofi Annan est à la recherche d'un candidat de consensus pour diriger la nouvelle équipe.

Bagdad va également pouvoir exporter du pétrole à discrétion alors qu'il n'y avait droit depuis 1996 qu'à hauteur d'une certaine somme à travers la résolution « pétrole contre nourriture ».

La population irakienne continue de payer le plus lourd tribut de ce bras de fer entre son régime et la communauté internationale. Au terme d'une enquête menée de février à mai en Irak, l'UNICEF a notamment constaté que le taux de mortalité a plus que doublé en 10 ans, estimant que les sanctions imposées par les Nations Unies sont l'une des causes de cette augmentation.

Dès décembre 1998, Bagdad a aussi annoncé son intention de se réapproprié son espace aérien, ce qui a donné lieu, tout au long de l'année, à des accrochages entre la défense anti-aérienne irakienne et les avions américains et britanniques surveillant les zones d'exclusion.

Les Monarchies du Golfe persique

L'UE entretient des relations politiques et économiques étroites avec les pays du Conseil de Coopération du Golfe (CCG). Une réunion entre les Ministres des Affaires Etrangères de l'UE et du CCG s'est tenue en septembre à New-York, en marge de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Les questions politiques d'intérêt commun, telle la situation au Moyen-Orient, ont été à l'ordre du jour. Les deux parties ont à cette occasion pu vérifier une large convergence de leurs analyses sur ces sujets.

En novembre, s'est tenue à Dubaï la neuvième session du Conseil conjoint de coopération qui a une nouvelle fois réuni les Ministres des Quinze et ceux des six membres du CCG (Arabie Saoudite ; Qatar ; Emirats Arabes Unis ; Oman ; Bahreïn et Koweït). Cette réunion s'est achevée sur l'engagement d'intensifier les négociations pour un accord de libre-échange entre l'UE et la future Union douanière, qui regroupe les six monarchies arabes du Golfe.

F. Le Maghreb

L'Algérie

L'année 1999 a été marquée par l'élection aussi brillante que controversée, le 15 avril, à la Présidence de la République, d'Abdelaziz Bouteflika, ancien Ministre des Affaires Etrangères de Houari Boumediène. Invoquant l'existence de fraudes massives dans les premières opérations de vote, six des sept candidats en lice ont annoncé leur retrait à la veille du vote. Cela n'a toutefois pas empêché M. Bouteflika d'être élu avec près de 74 % des suffrages.

Les relations avec l'UE sont pour le moment dans une phase d'attente. Alors que le dialogue politique s'est poursuivi au niveau ministériel sous la Présidence finlandaise, les négociations en vue de la conclusion d'un accord d'association UE-Algérie n'avancent pas.

La nomination, à la veille de Noël, d'un nouveau gouvernement augure peut-être d'un changement significatif dans le chef de l'attitude algérienne. Les huit mois de tractations avec la hiérarchie militaire en vue de la formation du gouvernement ont terni l'image de l'Algérie que M. Bouteflika avait tenté de vendre à l'étranger, à savoir celle d'un pays converti au libéralisme et à la mondialisation.

Mais c'est incontestablement le référendum sur la concorde civile, où 98,63 %² des suffrages ont soutenu l'option choisie par le Président, qui constitue son plus grand succès. En approuvant massivement sa démarche, les Algériens ont donné quasiment à leur Président les pleins pouvoirs pour qu'il traite au fond le problème des groupes armés islamistes.

Cette loi sur la concorde civile, votée et promulguée depuis le 13 juillet, amnistie totalement ou partiellement les islamistes armés se soumettant à l'autorité de l'Etat. Ceux qui désirent bénéficier de ses dispositions doivent se rendre aux autorités avant le 13 janvier 2000.

La législation prévoit dans le pire des cas une peine maximum de 20 ans de prison pour auteurs de crimes de sang, de viols ou pour ceux qui auraient placés des bombes dans des lieux publics. Auparavant de tels crimes étaient passibles de la peine de mort ou de la réclusion à perpétuité. Les islamistes qui n'ont pas commis ce genre de crimes peuvent être totalement amnistiés après un passage devant une commission de probation créée dans chaque préfecture.

Fin 1999, cette loi n'a toutefois pas produit les effets escomptés. Toute la question qui se pose maintenant est de savoir si l'expiration du délai entraînera une résurgence de la violence qui persiste d'ailleurs toujours, ou si les autorités ne décident d'en prolonger certains aspects.

La Libye

Le 5 avril 1999, les deux suspects libyens accusés d'avoir organisé l'attentat contre le Boeing américain de la PanAm qui avait explosé au-dessus de Lockerbie, en décembre 1988 et qui avait causé la mort de 270 personnes, ont été remis par les autorités libyennes à la justice écossaise installé sur le sol des Pays-Bas.

Dès ce jour, le Conseil de Sécurité a annoncé la suspension de l'embargo infligé à la Libye depuis 1992. L'UE a décidé en septembre, par le biais d'une position commune, de lever les mesures restrictives qui continuaient de frapper la Libye depuis 1986³. L'embargo sur les armes a toutefois été maintenu.

² alors que le taux de participation a atteint un record avec 85,06 %

³ Ces mesures étaient antérieures à celle de l'attentat de Lockerbie et étaient décidées par ce que l'UE considérait la Libye comme un Etat soutenant le terrorisme

Le dénouement de la crise permet à Tripoli de retrouver sa place sur l'échiquier international, à un moment où le colonel Kadhafi a décidé de réorienter sa diplomatie en direction de l'Afrique. Il reste à dire que les sanctions n'ont jamais sérieusement perturbé l'économie du pays.

La résolution du différend a aussi permis de traiter la question de la participation de ce pays au Partenariat euro-méditerranéen. C'est ainsi que la Libye a été invitée en tant qu'observateur à la conférence ministérielle de Stuttgart d'avril. Quelques mois plus tard, la Présidence allemande lui a envoyé une lettre dans laquelle la possibilité de devenir membre à part entière du Partenariat, lui a été proposée. Pour cela, la Libye aurait dû souscrire par écrit à l'acquis et aux principes de la déclaration de Barcelone. Ce n'est que vers la fin 1999 que Tripoli a répondu en des termes ambigus, de sorte que l'accession complète au processus de Barcelone reste toujours en suspens.

Le Maroc

Le 23 juillet 1999, avec le décès du Roi Hassan II, une nouvelle ère s'est ouverte au Maroc. Son fils aîné, le Prince Sidi Mohamed devenant le Roi Mohammed VI, lui a succédé le jour suivant.

Avec l'alternance politique voulue par le Roi, un début d'ouverture du régime avait eu lieu lors des derniers mois de règne d'Hassan II. A la tête d'un gouvernement de coalition depuis mars 1998, M. Youssoufi, ancien leader du principal parti d'opposition, a toutefois eu une marge de manoeuvre limitée. Le nouveau gouvernement n'a pas pu apporter des solutions aux problèmes de fond du Royaume que sont la forte injustice sociale, le chômage et la déscolarisation en milieu rural.

Après seulement six mois au pouvoir, le nouveau Roi a pris quelques mesures spectaculaires qui suscitent d'immenses espoirs. Le renvoi de Driss Basri, Ministre de l'Intérieur et homme fort du régime pendant un quart de siècle, constitue l'action la plus significative. Elle marque la véritable inauguration du règne de Mohammed VI. L'accueil officiel et chaleureux réservé au plus célèbre opposant politique qu'est Abraham Serfaty ainsi que le premier voyage officiel qu'il a effectué dans le Rif, cette région aux anciennes vellétés d'autonomie, sont d'autres signes de changement.

Toutes ses initiatives ont été favorablement accueillies par l'UE avec laquelle le Maroc a signé un accord d'association en 1996. Ce dernier devrait enfin entrer en vigueur au début de 2000.

Les relations entre le Luxembourg et le Maroc sont avant tout des relations de coopération au développement.

Le Sahara occidental

En vue de poursuivre la difficile préparation d'un référendum d'autodétermination, le Conseil de Sécurité a adopté, le 15 décembre, une nouvelle résolution reconduisant le mandat de la MINURSO jusqu'au 29 février 2000.

Ce dernier, maintes fois repoussé, devrait en principe se tenir le 31 juillet 2000. Mais en raison des divergences entre le Maroc et le Front Polisario sur l'identification des électeurs, la perspective d'organiser le référendum à la date prévue s'est encore éloignée.

L'UE joue un rôle positif en faveur de la tenue du référendum en soutenant l'action du Secrétaire Général des Nations Unies. Elle entretient des contacts réguliers avec le Représentant spécial des Nations Unies pour le Sahara occidental, l'Ambassadeur William Eagleton.

La Tunisie

D'un point de vue économique, la Tunisie sert de modèle de référence à ses pays voisins. Sur le plan politique cependant, le pays semble régresser. Ce n'est pas une surprise que les élections présidentielles d'octobre ont tourné au plébiscite pour le Président Ben Ali, qui a affronté théoriquement deux challengers. Le chef de l'Etat, au pouvoir depuis 1987, effectuera en principe un dernier mandat de cinq ans.

Les élections législatives, qui ont eu lieu en parallèle, ont été plus importantes pour l'opposition. Une loi garantit en effet 20% des sièges au six partis de l'opposition légal dans le parlement unicaméral.

La perspective des élections a même incité le pouvoir à intensifier sa politique de harcèlement de ses opposants déclarés et de leurs familles. C'est d'ailleurs une des raisons pour laquelle la deuxième session du Conseil d'association UE-Tunisie, prévue pour le 16 novembre, n'aura lieu qu'en janvier 2000. La Tunisie n'a pas apprécié le fait que l'UE soulève la question des droits de l'homme alors qu'un dialogue sur ce sujet est prévu aussi bien dans le cadre de l'accord d'association qu'à l'occasion du dialogue euro-méditerranéen.

Les relations entre le Luxembourg et la Tunisie sont avant tout des relations de coopération au développement. Même si Tunis ne figurera plus sur la liste des pays cible à partir de l'an 2000, désormais réservée aux pays les moins avancés, elle continuera de bénéficier de la coopération luxembourgeoise.

10. L'AFRIQUE

En 1999, un tiers des pays de l'Afrique subsaharienne était, d'une façon ou d'une autre, impliqué dans des conflits armés – guerres civiles, ingérence dans les guerres civiles qui déchirent les pays voisins, intervention armée hors du territoire national ou défense contre une agression.

Ces conflits ont entraîné une augmentation considérable du nombre des réfugiés et du nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. La situation humanitaire en Afrique s'est encore aggravée. Le problème de sécurité du personnel des agences humanitaires persiste, avec le

résultat qu'un nombre alarmant de réfugiés et de personnes déplacées en Afrique ne reçoivent ni protection ni assistance adéquates.

En 1999, l'Afrique a connu des coups d'Etat au Niger (avril), aux Comores (avril), en Guinée Bissau (mai) et en Côte d'Ivoire (décembre). Plusieurs pays, dont le Togo, le Niger, la Guinée Bissau et la Côte d'Ivoire, furent mis sous la procédure prévue à l'article 366 bis de la Convention révisée de Lomé.

Les élections présidentielles au Nigeria et en Afrique du Sud en 1999 furent de véritables lueurs d'espoir pour le continent africain. Au Nigeria, ces élections, qui ont porté au pouvoir Olusegun Obasanjo, ont marqué le retour d'un important pays africain vers la démocratie. La succession de Thabo Mbeki à Nelson Mandela a confirmé l'Afrique du Sud dans son rôle de promoteur de la démocratie sur le continent africain.

Les accords de Lusaka, signée en août entre les différentes parties impliquées depuis 1998 dans le conflit qui déchire la République Démocratique du Congo (RDC), avaient également soulevé beaucoup d'espoirs – espoirs déçus en raison de la lenteur de la mise en œuvre des accords. Le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a recommandé l'envoi de 5.000 hommes et de personnel de soutien pour protéger le déploiement en RDC de 500 observateurs militaires non armés, avant l'arrivée d'une véritable force de maintien de la paix. En attendant, les combats ont repris et la communauté internationale hésite toujours à déployer une force de maintien de la paix, telle que réclamée par les présidents des pays impliqués.

Le conflit frontalier entre l'Ethiopie et l'Erythrée n'a pas non plus été résolu, malgré les efforts de médiation de l'OUA soutenus par les Etats-Unis et l'UE, qui a nommé M. Rino Serri Représentant spécial de l'UE à cet effet.

Au Burundi, le processus de réconciliation dit d'« Arusha », qui avait commencé à porter ses premiers fruits, a été mis en péril par la mort du médiateur principal, M. Julius Nyerere. La nomination rapide de Nelson Mandela à sa succession a pu relancer le dialogue national. La dégradation de la situation économique et humanitaire au Burundi au cours de l'année 1999 est cependant inquiétante. En octobre, l'assassinat de membres d'une mission humanitaire au Burundi a mis en exergue la dégradation de la sécurité dans ce pays.

Les efforts et les démarches de l'UE en Afrique en 1999 visaient à promouvoir la paix sur le continent en soutenant les efforts de médiation en RDC, au Burundi, en Sierra Léone et dans le conflit ethio-erythéen. L'UE a continué à souligner la nécessité de s'attaquer aux causes fondamentales des conflits armés – bonne gestion des affaires, transparence de l'administration, lutte contre la corruption et la discrimination – et à promouvoir une solution pacifique des conflits.

En avril 1999, le Conseil de l'UE a adopté des conclusions dans lesquelles il se félicite du rapport de 1998 du Secrétaire des Nations Unies sur « Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durable en Afrique ». L'UE s'est engagée à participer activement au processus de suivi permanent en coopération étroite avec les autres acteurs concernés.

En mai et en novembre l'UE a procédé à l'examen semestriel de sa position commune sur les Droits de l'homme, les principes démocratiques, l'Etat de droit et la bonne gestion des affaires publiques en Afrique. En juin, elle a prorogé de trois ans le mandat de son envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, M. Aldo Ajello.

En 1999 l'UE a fait entre autres des déclarations sur la RDC, la Rwanda, le Burundi, l'Angola, le Zimbabwe, Namibie, Comores, Soudan (relance du dialogue critique) et l'Ouganda. Elle a participé à l'observation des élections au Mozambique et au Nigeria. L'UE a aussi joué un rôle actif dans le processus de réconciliation au Togo à travers l'action de ses trois médiateurs, M. Georg Reisch, M. Bernard Stasi et M. Paul Von Stülpnagel.

Sommet UE-Afrique

Dans le cadre de la préparation de ce sommet, qui se tiendra le 3 et 4 avril 2000 au Caire, les premières réunions avaient lieu entre le groupe de contact de l'OUA et la Troïka de l'UE. L'UE s'est réjoui de l'accueil favorable que l'OUA a réservé à la proposition d'un sommet. L'UE espère trouver un accord sur un ordre du jour qui abordera aussi bien les questions politiques que les questions économiques et qui permettra d'aboutir à des résultats qui contribueront à concrétiser le partenariat UE-OUA.

Visites bilatérales au Luxembourg

Le 5 et 6 octobre Sa Majesté le Roi Mswati III du Swaziland a effectué une visite d'Etat au Luxembourg. Outre une audience au Palais, le Roi avait une entrevue à la Banque Européenne d'Investissement. Le Ministre des Affaires Etrangères, Mme Lydie Polfer, et le Ministre de la Coopération, M. Charles Goerens, ont rencontré leurs homologues swazis qui ont profité de cette rencontre pour brosser un portrait optimiste et positif de la situation politique et économique de leur pays et de leur région (SADC) et pour demander une extension des relations de coopération au développement du Luxembourg au Swaziland.

Le 25 et 26 octobre 1999, S.E.M. Daniel Arap Moi, Président de la République du Kenya était en visite au Luxembourg. Une réunion de travail avec le Ministre des Affaires Etrangères, Mme Lydie Polfer, a donné l'occasion au Président Moi de mettre en exergue les domaines dans lesquels le gouvernement kenyan aimerait bénéficier d'une coopération plus étroite du gouvernement luxembourgeois, à savoir le secteur financier, l'éducation et les services de santé.

11. ASIE

A. L'ASEM

L'ASEM (Asia Europe Meeting), lancée à Bangkok en 1996, devait donner un élan au renforcement des relations entre l'Europe et l'Asie. Les activités de l'ASEM ont été nombreuses dans les trois domaines du suivi : économique, politique et coopération. L'Union Européenne a toujours donné une grande importance à la dimension politique du partenariat. Le principe et les modalités de ce dialogue politique sont arrêtés par consensus.

Après le lancement du processus par le 1er Sommet ASEM (Bangkok 1996), le Sommet ASEM 2 de Londres (1998) avait défini les objectifs et les mécanismes de la coopération en adoptant le cadre de coopération Asie-Europe (Asia Europe Cooperation Framework / AECF). Le Sommet ASEM 3, qui aura lieu du 19 au 21 octobre 2000 à Seoul, devrait revoir les politiques entamées et donner de nouvelles impulsions, sur base du rapport de l' "Asia Europe Vision Group", rapport présenté à la 2e Réunion des Ministres des Affaires Etrangères de l'ASEM (Berlin, 28-29 mars 1999). Le Luxembourg était représenté à Berlin par le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères Mme Lydie Err.

Les 15 et 16 janvier 1999 eut lieu à Francfort la 2^e Réunion des Ministres des Finances.

La 2^e Réunion des Ministres de l'Economie a eu lieu à Berlin les 9 et 10 octobre 1999. Le Luxembourg était représenté par M. le Ministre de l'Economie Henri Grethen.

Dans le cadre du plan d'action pour la facilitation des échanges commerciaux (Trade Facilitation Action Plan, TFAP), les ministres ont chargé les fonctionnaires s'occupant du commerce et des investissements (groupe SOMTI) de préparer avant le 3e Sommet ASEM de Seoul un rapport exhaustif sur les objectifs concrets atteints dans ce domaine.

En ce qui concerne les principes d'action pour la promotion de l'investissement (Investment Promotion Action Plan, IPAP), les ministres ont salué le lancement du système VIE (Virtual Information Exchange), instrument destiné à favoriser la transparence des régimes d'investissement, ainsi que d'ASEM Connect, un site Internet permettant de faciliter la coopération dans le secteur des entreprises.

Les 14 et 15 décembre a eu lieu à Beijing la réunion ministérielle ASEM Science et Technologie. Le Luxembourg était représenté par Mme le Ministre de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche E. Hennicot-Schoepges.

La fondation de droit privé ASEF ("Asia Europe Foundation"), établie le 15 février 1997, avec siège à Singapour, se propose de rapprocher les sociétés civiles en Europe et en Asie à travers les

échanges culturels et intellectuels ainsi que par les contacts dits "people-to-people". L'ASEF a abordé à travers ses nombreux séminaires et conférences des sujets aussi divers tels que la bonne gouvernance, l'avenir de l'Europe, la crise en Asie, l'édition, la coopération cinématographique etc. La Fondation essaie surtout à rapprocher les étudiants et élèves des deux continents, ainsi notamment à travers la "Asia Europe Summer School" et l'intéressante initiative "Asia-Europe Classroom", qui relie par internet des classes en Asie et en Europe. Lors du 4^e Conseil des Gouverneurs (Board of Governors), qui a eu lieu à Beijing les 17 et 18 mai 1999, le représentant luxembourgeois M. Edmond Israël a été élu Président du Conseil des Gouverneurs pour l'exercice 1999/2000.

B. L'ASEAN

Le 30 avril 1999 le Cambodge est devenu le dixième Etat membre de l'Association des Nations du Sud-Est asiatique (ANASE, mieux connue sous le sigle anglais d'ASEAN), après l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour, la Thaïlande, le Sultanat de Brunéi, le Vietnam, le Laos et le Myanmar. Avec l'adhésion du Cambodge l'ASEAN représente désormais tous les pays du Sud-Est asiatique.

Le sommet informel de l'ASEAN qui s'est tenu les 27 et 28 novembre à Manille a été un succès. La décision de créer une troïka au niveau des Ministres des Affaires Etrangères pour prendre des initiatives communes en matière de maintien de la sécurité et de la stabilité dans la région est une première dérogation significative par rapport au principe de la non-ingérence qui a jusqu'ici prévalu au sein de l'ASEAN. Il en est de même pour l'instauration permanente d'un "Joint Ministers' Meeting", réunissant les Ministres des Affaires Etrangères, de l'Economie et des Finances et chargé de la surveillance de l'évolution économique de la région.

Depuis l'accession de la Birmanie à l'ASEAN en 1997, le différend qui oppose l'UE aux pays de l'ASEAN concernant la présence du Myanmar aux réunions UE-ASEAN au vu de la situation désastreuse des droits de l'homme dans ce pays a empêché, malgré de nombreux efforts de part et d'autre, un approfondissement des relations de l'Union Européenne avec l'ASEAN, et notamment la tenue de réunions conjointes UE – ASEAN à niveau politique.

Par contre, après deux ans, la 13^e Commission Mixte de Coopération CE-ASEAN établie en vertu de l'Accord de Coopération CE-ASEAN, qui avait dû être ajournée à deux reprises, a pu se réunir à Bangkok, les 26 et 27 mars 1999.

Par ailleurs, les dispositions nécessaires en matière de ratification ont été prises pour assurer l'entrée en vigueur du protocole d'adhésion du Vietnam à l'accord CE-ASEAN.

C. La Chine

1. La situation politique et économique

a) Situation interne

Fin 1999 l'objectif principal d'une croissance économique de 7% a été atteint de justesse selon les informations statistiques disponibles, - en fait le minimum nécessaire pour éponger tant soit peu les effets sociaux des réformes économiques poursuivies par les autorités chinoises. Grâce à un programme massif d'investissements publics, les autorités ont été en mesure de stimuler la demande intérieure, poursuivant ainsi la politique lancée l'année précédente. La politique des réformes des entreprises publiques a également été réaffirmée, politique qui s'est traduite par la mise au chômage de quelque 20 millions de travailleurs.

Les réformes ont été poursuivies dans le secteur financier. En début d'année la fragilité des plus grandes sociétés d'investissement chinoises est apparue avec la faillite retentissante de la GITIC, lorsque les autorités chinoises ont annoncé au plus haut niveau que les créances douteuses auprès de banques étrangères n'étaient pas garanties par les autorités. Quant au commerce extérieur, les importations ont continué de croître alors que les exportations stagnaient. Ces résultats en termes de croissance du commerce extérieur moins satisfaisants que les années précédentes n'ont cependant à aucun moment mis en péril la monnaie chinoise. Un événement marquant de l'année est l'accord de la Chine avec les Etats-Unis d'Amérique sur son entrée à l'OMC. En prenant l'option définitive de devenir membre de l'OMC, la Chine a franchi une nouvelle étape essentielle dans la réforme et l'ouverture du pays.

Sur le plan politique la Chine présente une image complexe, marquée par le difficile compromis entre la continuation des réformes économiques et l'effort d'intégration dans l'économie mondiale, d'un côté, et le maintien à tout prix de la stabilité du régime et le rejet de réformes politiques, de l'autre.

La réunion du Comité central du 19 au 22 septembre entendait donner un nouvel élan à la réforme des entreprises d'Etat, s'ajoutant à l'importante modification constitutionnelle décidée par l'APN dans sa session de mars sur l'existence et la place de l'économie privée. En novembre eut lieu la conclusion entre Chinois et Américains des négociations pour l'adhésion de la Chine à l'OMC. Le

20 novembre la Chine réussit le lancement de son premier vaisseau spatial pouvant transporter des êtres humains.

Le 4 octobre 1999 la Chine commémorait le 50^e anniversaire de la fondation de la République Populaire par Mao Zedong. Mais l'année était aussi marquée par une série de dates anniversaires difficiles : anniversaire du mouvement de révolte des intellectuels du 4 mai 1919, anniversaire du soulèvement des Tibétains en 1959, anniversaire du massacre de Tiananmen de 1989. S'ajoutant à ces échéances deux événements ont occupé les devants de la scène politique : le bombardement de

l'ambassade de Chine à Belgrade et les déclarations du Président taiwanais Lee Teng-hui sur les relations d' "Etat à Etat" entre Beijing et Taiwan.

Dès le début des opérations au Kosovo, la Chine avait critiqué l'action de l'OTAN dans laquelle elle voyait une ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat souverain et une brèche dans le principe de la souveraineté des Etats. Le bombardement de l'ambassade de Chine à Belgrade le 8 mai porta à son paroxysme les réactions ultra-nationalistes en Chine. D'un autre côté, la déclaration du Président taiwanais Lee Teng-hui sur les relations d' "Etat à Etat" entre le continent et l'île de Taiwan provoqua à Beijing des réponses qui devaient montrer combien peu la Chine est prête à accepter le statu quo dans ses relations avec Taiwan.

Le sit-in, le 24 avril, de plusieurs centaines de membres du Falun Gong devant le siège du pouvoir chinois, le Zhong Nanhai, fut la première manifestation d'un mouvement qui devait provoquer une dure répression : adoption d'un nouveau texte sur les sectes hérétiques à l'Assemblée Nationale le 30 octobre, arrestations et, en décembre, premiers procès des responsables du mouvement. Par la suite l'action contre les adeptes de Falun Gong s'est étendue à d'autres groupes ou mouvements religieux. A côté de cette reprise en main, les actions contre les membres du parti démocratique ont continué.

b) Hongkong

Hongkong sort en 1999 doucement de la récession dans laquelle la crise économique de la région l'avait plongé en 1998. Le territoire a toutefois du mal à se positionner par rapport à la Chine continentale tant en ce qui concerne sa différenciation économique avec les provinces développées de la Chine du Sud qu'en ce qui concerne le droit d'immigration. Deux grands succès économiques ont quelque peu redonné confiance : la décision de Walt Disney Co. d'installer un parc d'attractions à Hongkong d'ici 2005 et le succès considérable enregistré par la vente publique des parts du fonds TraHK, qui regroupe toutes les parts que l'exécutif de Hongkong avait acquis en 1998 dans une opération de sauvetage de son économie.

Une mission économique, sous la direction de S.A.R. le Grand-Duc Héritier et avec M. le Ministre Boden, a séjourné à Hongkong du 11 au 14 décembre 1999. L'objectif de cette mission était de promouvoir le Luxembourg du point de vue touristique auprès des professionnels du secteur et de présenter les produits agro-alimentaires luxembourgeois. Ce séjour a en outre permis à S.A.R. le Grand-Duc Héritier d'avoir un entretien avec le Chief Executive Tung Chee Hwa.

c) Macao

La dernière réunion du Joint Liaison Group sino-portugais s'est tenue les 9 et 10 novembre à Beijing. Le Portugal a quitté un territoire en assez bonne santé financière, même si la reprise économique du territoire après la crise n'est que lente. Le Chief Executive de la nouvelle SAR de Macao, M. Edmund Ho, avait été choisi par un comité spécial avant la passation des pouvoirs, dont les cérémonies se sont déroulées les 19 et 20 décembre. Le Ministre de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse Mme M.J. Jacobs a représenté le Luxembourg lors de ces cérémonies.

d) Taiwan

L'actualité de Taiwan a été accaparée en 1999 par la campagne en vue des élections présidentielles du 18 mars 2000 et par le grave tremblement de terre du 21 septembre. Le 9 juillet Président sortant Lee Teng-hui a frappé un grand coup par sa déclaration sur le statut des relations entre les deux parties du détroit en les qualifiant de "relations entre Etats", obligeant ainsi les candidats à sa succession à prendre ouvertement position sur le sujet. Après le tremblement de terre le dialogue entre Taiwan et Beijing a repris timidement, à travers des visites d'experts.

2. Les relations avec l'UE

Dans le cadre du dialogue droits de l'homme entre l'UE et la Chine, une rencontre de hauts fonctionnaires des deux parties a eu lieu le 19 octobre à Beijing. Au niveau des experts, le 3^e séminaire sur les affaires juridiques et légales a eu lieu les 27 et 28 mai en Allemagne et le deuxième séminaire sur les questions des droits des femmes s'est tenu les 7 et 8 septembre en Finlande.

En novembre un accord a été signé entre l'UE et la Chine sur la science et la technologie permettant à la Chine d'avoir, selon des critères définis, accès au 5^e Programme-Cadre Recherche de l'UE.

Le sommet UE-Chine, prévu pour le 13 mai à Beijing, a été reporté d'un commun accord suite au bombardement de l'ambassade de Chine à Belgrade, et a finalement pu se tenir le 21 décembre à Beijing.

Le 15 décembre la Commission Européenne a présenté une nouvelle communication sur Macao sur base de laquelle le Conseil et ensuite le Conseil européen ont pris des conclusions.

3. Etat des relations bilatérales

Au cours de l'année écoulée les contacts à haut niveau entre les deux pays ont été nombreux. M. le Premier Ministre J. Cl. Juncker a séjourné du 7 au 10 janvier à Beijing pour une visite de travail. Il a été reçu le Premier Ministre Zhu Rongji, le Ministre des Finances M. Xiang Huaicheng et le Ministre responsable de la Commission du plan et du développement M. Zeng Peiyan. A l'occasion de cette visite Mme le Ministre des Transport M. Delvaux a rencontré son homologue en charge de

l'aviation civile pour mettre au point les termes définitifs de la mise en œuvre de l'accord aérien bilatéral. En sa qualité de Ministre des Communications Mme Delvaux a eu un entretien avec le Ministre chinois des Industries de l'information, M. Wu Jichuan.

Au cours d'une visite de travail en Chine du 8 au 12 avril, le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères M. Jacques F. Poos a été accueilli à Beijing par le Vice-Ministre des Affaires étrangères M. Wang Yingfan ainsi que par le Vice-Premier Ministre et ancien Ministre des Affaires étrangères M. Qian Qichen.

Mme le Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui a représenté le Luxembourg à la réunion ministérielle ASEM Science et Technologie, a visité Pékin du 14 au 17 octobre. Mme Hennicot a rencontré le Ministre de la Culture M. Sun Jiazhen, le Ministre de la Science et de la Technologie Mme Zhu Lilan et le Ministre de l'Education Mme Chen Chili.

S.A.R. le Grand-Duc héritier a présidé une mission économique du 11 au 14 décembre à Hongkong. Le ministre Boden était à la tête de la délégation qui accompagnait Son Altesse Royale. L'objectif de cette mission était de promouvoir le Luxembourg comme destination touristique.

Le Ministre de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse Mme Jacobs a représenté le Luxembourg lors des cérémonies de passation des pouvoirs à Macao les 19 et 20 décembre 1999.

Dans le cadre de ses nouvelles relations en tant que partenaire de SES, le Président de la CITIC, M. Wang Jun, qui a rang de ministre, a effectué une visite à Luxembourg en juin 1999.

4. Questions bilatérales d'ordre économique et commercial

En ce qui concerne la balance commerciale, il y a lieu de remarquer que la balance commerciale a été excédentaire en faveur de la Chine en 1998. Ce résultat marque un véritable revirement, alors que pendant près de 10 ans (de 1988 à 1997), la balance commerciale a toujours été très excédentaire en faveur du Luxembourg.

Depuis 1999, une 2^{ème} banque chinoise, *l'Industrial and Commercial Bank of China (ICBC)* a ouvert un bureau de représentation à Luxembourg.

La People's Insurance Company of China (PICC) est également présente à Luxembourg.

Du côté des entreprises luxembourgeoises, signalons que la participation de la Société Européenne des Satellites (SES) dans Asiasat est devenue effective à la fin du mois de janvier.

Céramétal est présente à Lang Fang (60 km au sud-est de Beijing) à travers une joint-venture (Cerahardmetals).

D. Le Vietnam

Le paysage politique vietnamien est dominé par les discussions internes du régime sur la voie à suivre en matière économique. En fin de compte, c'est la question de la stabilité du régime qui se

pose. Les pères fondateurs du nouveau régime occupent encore bon nombre de positions clés et les critiques sont rares.

La situation économique du Vietnam a atteint son niveau le plus bas des dix dernières années. Une reprise n'est pas en vue, et la situation va vers la stagnation. En 1999 l'économie devrait enregistrer une croissance de 2,5 à 3,5%. Les investissements étrangers ont ralenti depuis 1998 et encore plus en 1999, même si la politique des réformes lancée en 1986 a enregistré quelques progrès.

En politique extérieure, les relations entre le Vietnam et la Chine se sont considérablement améliorées depuis une année. Les deux pays ont pu régler le tracé des 1.300 km de frontières terrestres. Par contre, le différend sur les frontières maritimes, qui implique également d'autres membres de l'ASEAN, demeure. Avec le Laos et le Cambodge les contacts se sont également considérablement améliorés en cours d'année. Depuis son adhésion à l'ASEAN, le Vietnam a pleinement utilisé les nouvelles possibilités de se présenter sur la scène politique internationale. Comme membre de l'ASEAN le Vietnam participe aussi à l'ASEM et est devenu membre depuis peu de l'APEC. Il est donc désormais représenté dans tous les fora multilatéraux de la région.

Les négociations avec les Etats-Unis en vue d'un accord bilatéral de commerce ont pu être conclues le 25 juillet, mais la signature de l'accord n'a pas eu lieu, la partie vietnamienne n'ayant pas reçu le feu vert du Comité central du parti.

La situation économique morose a encore été affectée par deux inondations consécutives qui ont touché six provinces du centre du pays en novembre et décembre. Le Luxembourg a dans un premier temps annoncé une aide d'urgence de trois millions de francs luxembourgeois. Lors de la visite au Vietnam de M. le Ministre de la Coopération au développement en décembre 1999, une deuxième tranche de 10 millions LUF d'aide a été annoncée.

Un certain nombre de visites bilatérales ont permis de donner une plus grande visibilité à l'effort que le Luxembourg consent au Vietnam en matière d'aide au développement. Le Vietnam est, avec le Laos, un pays cible de l'aide au développement du Luxembourg en Asie. De nombreux projets sont en cours d'exécution ou en cours de préparation.

Le 24 septembre Mme le Ministre des Affaires Etrangères Lydie Polfer a eu un entretien avec son homologue vietnamien, M. Cam, à New York, en marge de la session annuelle de l'Assemblée générale des Nations-Unies.

M. le Ministre de la Coopération au Développement Ch. Goerens a effectué du 6 au 10 décembre une visite au Vietnam. A cette occasion, un protocole concernant un projet de développement rural, un autre relatif à la deuxième phase du projet de formation hôtelière ainsi qu'un protocole portant sur une nouvelle fourniture de matériel de la chaîne du froid ont été signés.

E. Le Japon

L'année 1999 a été marquée le 13 novembre par les célébrations en l'honneur du dixième anniversaire de l'accession au trône de S.M. l'Empereur.

L'année politique était caractérisée par la montée en puissance du Premier Ministre M. Keizo Obuchi, qui au fil des mois a élargi son support au Parlement en incluant dans la majorité gouvernementale tout d'abord le Parti Libéral de M. Ozawa en janvier 1999, ensuite, le 5 octobre,

le Parti New Komeito, qui est le prolongement de la secte religieuse Sokka Gakai. Dans la nouvelle équipe gouvernementale, le Ministre de l'Economie et des Finances, M. Miyazawa reste à son poste tout comme le directeur de l'Agence de Planification économique M. Sakaya, en fait les deux artisans de la sortie de la récession et les parrains de nombreux plans de stimulation qui ont permis à l'économie japonaise de renouer avec deux trimestres de taux négatifs. En décembre le gouvernement a adopté un budget supplémentaire de soutien à l'économie, qui a reçu le soutien des trois partis de la majorité parlementaire.

Parmi la longue liste des mesures adoptées par le Parlement japonais depuis plus d'un an on peut citer e.a. la remise sur les rails de l'économie à l'aide de mesures de stimulation; la remise à flot du système bancaire avec notamment une garantie de l'Etat sur la totalité des dépôts des clients; l'adoption par le Parlement de lignes directrices en matière de défense, résultant d'un accord préalable entre le Japon et les Etats-Unis devant permettre à l'armée japonaise de participer à des opérations logistiques en dehors des eaux territoriales du Japon; l'adoption d'une loi qui donne une base juridique à l'hymne national et au drapeau japonais.

Les excellentes relations bilatérales entre le Luxembourg et le Japon étaient placées en 1999 sous le signe de la visite d'Etat de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, qui se sont rendus au Japon à l'invitation de S.M. l'Empereur du 2 au 12 avril 1999 (Tokyo du 2 au 9 avril, Osaka du 9 au 10 avril, Kanazawa du 10 au 12 avril 1999). Leurs Altesses Royales étaient accompagnées d'une importante délégation économique. Parmi les contacts politiques on peut relever la réunion de M. le Ministre des Affaires Etrangères J.F. Poos avec son homologue japonais, ainsi que l'entretien avec le secrétaire général du PLD M. Yoshiro Mori. M. Mori a par la suite effectué une visite à Luxembourg au mois de mai 1999.

F. Singapour

Une grande stabilité politique marque la vie politique dans la cité-Etat. Le Président de la République sortant M. Ong Teng Cheong, dont le mandat venait à échéance en août, a été remplacé, sans scrutin populaire, par l'ancien Secrétaire Général des Affaires Etrangères M. Nathan.

Tout comme ses voisins, Singapour a ressenti les effets de la crise financière dans la région. Cependant les effets négatifs ont été beaucoup plus limités que dans les autres pays de la région, de

sorte que l'île termine l'année avec une croissance légèrement positive de 6%. Le gouvernement de Singapour a profité des effets de la crise pour accélérer encore davantage ses réformes dans certains secteurs et tout particulièrement dans le secteur bancaire. Singapour a ainsi multiplié les initiatives pour libéraliser la place financière avec l'ambition clairement affichée de devenir la première place de la région. La législation bancaire a été profondément modernisée. Le chômage est redescendu à 3%. Pour ce qui est de l'avenir immédiat du pays, les autorités misent sur l'excellence dans un certain nombre de domaines. Pour ce faire, Singapour investit massivement dans l'éducation, les nouvelles technologies et la société de l'information.

Les relations bilatérales entre Singapour et le Luxembourg sont excellentes. Le 17 août 1999 Mme Martine Schommer a remis au président Ong Teng Cheong les lettres l'accréditant comme premier ambassadeur (non-résident) du Luxembourg à Singapour.

En marge de la session annuelle de l'Assemblée générale des Nations-Unies, le 20 septembre, Mme le Ministre des Affaires Etrangères Lydie Polfer a eu un entretien avec son homologue le Ministre Jayakumar .

Une mission touristique conduite par S.A.R. le Grand-Duc Héritier et M. le Ministre Fernand Boden a connu un succès certain. S.A.R. le Grand-Duc Héritier a été reçu en audience auprès du Président de la République et a également été reçu par le Senior Minister Lee Kuan Yew.

G. L'Inde

Après une année au pouvoir marquée par des dissensions internes et la remontée du parti du Congrès, la coalition gouvernementale dirigée par le BJP (Bharatiya Janata Party, nationaliste hindou) du Premier Ministre Atal Bihari Vajpayee est tombée en avril 1999. Mais, nettement renforcé sur le plan national et international par sa gestion prudente de la crise de Kargil, le Premier Ministre Vajpayee a été réélu lors des élections qui ont eu lieu en automne .

En février 1999 le Premier ministre indien avait effectué, en bus, un voyage symbolique jusqu'à la frontière pakistanaise pour rencontrer à Lahore son homologue pakistanais M. Nawaz Sharif. Au Jammu-et-Cachemire on avait assisté, à partir de 1998 et pendant les premiers mois de 1999, à un déclin du militantisme local.

L' "esprit de Lahore" ne devait cependant être que de courte durée. En mai 1999 on assistait dans la région de Kargil, au Cachemire indien, à une offensive majeure de militants islamistes opérant à très haute altitude à partir de positions pakistanaises. Une escalade du conflit entre l'Inde et le Pakistan, qui possèdent tous deux l'arme nucléaire, n'était plus à exclure. Ces tensions ont encore été exacerbées par le coup d'Etat au Pakistan.

L'Inde a cherché à améliorer ses relations avec la Chine et a entamé avec les Etats-Unis un dialogue, qui va au-delà des négociations concernant l'adhésion au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBT) au au Traité de non-prolifération nucléaire (TNP).

Les très bonnes relations bilatérales entre l'Inde et le Luxembourg étaient marquées par la visite officielle que le Premier Ministre Jean-Claude Juncker, accompagné du Ministre des Transports Mme Mady Delvaux et d'une délégation économique, effectua du 10 au 13 janvier en Inde.

A New Delhi le Premier Ministre fut reçu en audience par le Président M. Kocheril Raman Narayanan, qui avait lui-même effectué en septembre 1998 une visite d'Etat à Luxembourg. Au cours de la visite, le Premier Ministre eut des entretiens notamment avec son homologue M. Atal

Bihari Vajpayee, le Ministre des Affaires Etrangères M. Jashwant Singh ainsi qu'avec le chef de l'opposition Mme Sonia Gandhi.

En attendant la signature de l'accord aérien négocié entre les deux pays, un *memorandum of understanding* a été signé prévoyant la mise en vigueur immédiate des dispositions contenues dans l'accord et devant assurer aux compagnies aériennes *Air India* et *Cargolux* des possibilités pour développer le fret aérien entre l'Inde et le Luxembourg. Pendant la visite un accord culturel a également été signé.

Le Premier Ministre et la délégation économique qui l'accompagnait ont assisté à un séminaire intitulé " Doing business with Luxembourg ".

A Calcutta la délégation luxembourgeoise a visité un projet co-financé par le Ministère des Affaires Etrangères de Luxembourg et l'ONG luxembourgeoise « Indesch Patenschaften », projet voué à l'éducation de jeunes femmes.

Lors d'une conférence de presse, le Premier Ministre J. Cl. Juncker a officiellement annoncé l'ouverture d'une ambassade luxembourgeoise à New Delhi en l'an 2000.

H. Le Pakistan

Le deuxième gouvernement de M. Nawaz Sharif était marqué par le déclin des institutions de l'Etat, la polarisation ethnique et sociale et une profonde crise économique. Les événements en Afghanistan ont encore accru l'isolement diplomatique du Pakistan. Le budget annoncé en juin 1999 restait fortement dépendant des ressources extérieures. Le chômage continuait de croître.

Les relations avec l'Inde avaient connu une courte embellie en février 1999 avec la rencontre des Premiers ministres indien et pakistanais à Lahore. Mais la crise de Kargil, au Cachemire indien (mai-août 1999), a mis fin à ce rapprochement éphémère des deux pays, qui avait suscité beaucoup d'espoirs.

Le 12 octobre le Premier Ministre Nawaz Sharif était renversé par un coup d'Etat militaire, et le 15 octobre le Général Perwez Musharraf prit tous les pouvoirs. La Constitution et le Parlement étaient suspendus et le Général Musharraf annonça la création d'un Conseil national de sécurité, dont il

serait le "chef exécutif". Le renversement du gouvernement Sharif était accueilli favorablement par l'opinion publique pakistanaise.

Dès le 13 octobre l'UE avait condamné le coup d'Etat et la signature de l'accord de coopération avec Islamabad avait, à nouveau, été reporté.

I. L'Afghanistan

Le mouvement radical sunnite des Talibans a réussi à s'imposer dans la plus grande partie du territoire afghan, contrôlant 26 des 30 provinces afghanes. Mais seuls l'Arabie saoudite, les Emirats Arabes Unis et le Pakistan ont reconnu le régime taliban. Le Nord-Est du pays reste sous le contrôle de l'Alliance du Nord, alliance politique fluctuante autour du commandant militaire Ahmad Shah Massoud. Celui-ci se rallie au parti de l'ancien Président Rabbani, qui détient toujours le siège de l'Afghanistan à l'ONU. L'Envoyé Spécial en Afghanistan, l'Ambassadeur Brahimi, a identifié la fin de l'appui extérieur aux parties afghanes en conflit comme la clé d'une solution négociée. En février et mars 1999 des entretiens directs entre représentants des Talibans et de l'Alliance du Nord ont eu lieu à Ashkabad, mais les choses en sont restées là.

Le coût de la guerre civile pour la population civile est énorme. Des graves violations des droits de l'Homme (et notamment, mais pas exclusivement, des femmes et des minorités ethniques et religieuses) et des libertés fondamentales sont fréquentes. La situation économique et sociale est désastreuse, l'économie est au bord de la faillite. Plus de 100.000 personnes sont déplacées à l'intérieur du pays. Alors que les exportations agricoles traditionnelles ont diminué de façon dramatique, l'Afghanistan dispute aujourd'hui à la Birmanie le premier rang mondial comme producteur d'opium.

Le 15 octobre, le Conseil de Sécurité des Nations-Unies a adopté à l'unanimité la résolution 1267 (1999) obligeant les Etats de geler les avoirs financiers des Talibans et d'interdire les vols effectués par des aéronefs appartenant à ceux-ci. Devant le refus des Taliban de livrer le ressortissant saoudien Ousama bin Laden, recherché pour terrorisme et réfugié en Afghanistan, une position commune de l'UE relative à des mesures restrictives à l'encontre des Taliban a pris effet le 15 novembre.

J. La Malaisie

La Malaisie changeant de roi tous les cinq ans, le Sultan du Selangor Salahuddin Abdul Aziz Shah a été élu le 25 avril 1999 par la Conférence des Souverains comme onzième roi de Malaisie à la place du roi sortant, le Sultan Tuanku Ja'afar Ibni Almarhum.

Suite à l'éviction du Vice-Premier Ministre Anwar en septembre 1998, le Premier Ministre Mahathir a procédé le 10 janvier à un remaniement du Cabinet. M. Abdullah Badawi, Ministre des Affaires Etrangères depuis 1991, a été promu au rang de Vice-Premier Ministre.

L'année politique a été marquée par ailleurs par deux procès contre l'ancien Vice-premier Ministre Anwar Ibrahim et la tenue d'élections générales. La perte de popularité du Front National, contrôlé par l'UMNO du Premier Ministre Mahathir, aux élections générales du 29 novembre, ne s'est finalement que partiellement répercutée sur la répartition des sièges au Parlement fédéral alors que

l'opposition reste désunie. De sorte que la position du Premier Ministre, qui entame son dernier mandat, n'est menacée même si elle sort quelque peu ébranlée de ces élections.

Dans le domaine économique, la restructuration du secteur bancaire reste bien avancée. Les mesures du contrôle des capitaux restent en place malgré quelques amendements. L'injection massive de fonds publics dans l'économie a conduit à des déficits budgétaires importants et la restructuration de l'endettement important de nombreux grands groupes malais se fait de façon peu transparente. Aussi le monde financier international reste-t-il réservé, et l'investissement étranger a diminué fortement par rapport à la même période de l'année antérieure. Il est vrai aussi que la Malaisie n'a pas procédé à une libéralisation significative des conditions d'investissements étrangers.

En ce qui concerne les relations bilatérales, un *memorandum of understanding* concernant la coopération dans le secteur de la santé publique a pu être finalisé en 1999 et devrait être signé au début de l'année 2000.

K. La Thaïlande

1999 était marquée par les festivités pour le 72^e anniversaire – accomplissement du sixième cycle de 12 ans - du Roi de Thaïlande, qui reste le symbole d'union du peuple thaïlandais.

Peu troublé par des motions de censure qui étaient aisément repoussées grâce à la majorité détenue par la coalition au pouvoir, le gouvernement du Premier Ministre Chuan Leekpai a poursuivi son approche pragmatique des problèmes économiques avec des résultats significatifs, - mais en deçà des attentes, - en matière de restructuration du secteur bancaire, de réduction de l'endettement public et privé ainsi que de privatisation des sociétés étatiques. L'opposition menée par la New Aspiration Party de l'ancien Premier Ministre Chavalit reste divisée pour le moment.

La situation économique en Thaïlande se caractérise par la lenteur de la restructuration du secteur financier et la lente reprise des investissements étrangers. Importations et exportations ont cependant connu une forte croissance. A noter que c'est surtout le secteur agricole, occupant plus de 50% de la population active qui souffre toujours de la crise. La restructuration des sociétés privées en difficulté s'avère problématique alors que la dette totale à restructurer est estimée à plus

de 40 milliards de dollars. La législation concernant la privatisation des entreprises publiques (électricité, télécommunications, aviation etc.) a été passée au Parlement et au Sénat mais les dossiers restent bloqués par les syndicats, appuyés par l'opinion publique quand ils accusent le Gouvernement de brader l'économie du pays.

En politique extérieure, la Thaïlande, membre de l'ASEAN, essaie activement de trouver une issue à l'impasse où se trouvent l'UE et l'ASEAN concernant l'épineuse question des droits de l'homme au Myanmar, depuis l'adhésion de ce pays à l'Association des Nations du Sud-Est asiatique.

La Thaïlande était par ailleurs le premier pays de l'ASEAN à avoir soutenu massivement la force d'intervention au Timor oriental.

Du point de vue des relations bilatérales l'événement majeur de l'année a été la visite officielle effectuée du 13 au 15 janvier par M. le Premier Ministre J.Cl. Juncker en Thaïlande. Au cours de cette visite M. le Premier Ministre a été reçu par S.M. le Roi Bhumibol Adulyadej et a eu des entretiens notamment avec le Premier Ministre Chuan Leekpai et le Ministre des Finances M. Tarrin Nimmanahaeminda.

Suite à cette visite, un projet relatif à la formation de personnel médical laotien en Thaïlande a été défini et a donné lieu à la visite d'une délégation du Ministère de la Santé Publique de Thaïlande à Luxembourg. Suite également à cette visite, une mission économique thaïlandaise a visité le Luxembourg à l'occasion de la Foire du Printemps.

L. L'Indonésie

Malgré le déroulement satisfaisant des élections parlementaires du 7 juin et la constitution d'un gouvernement, la situation reste préoccupante dans cet archipel de 17.000 îles qui héberge plus de 200 millions d'habitants appartenant à 300 ethnies différentes et qui sort d'une crise économique terrible.

Le déroulement paisible des élections parlementaires du 7 juin avait été accueilli avec soulagement dans le pays et par la Communauté internationale. Aucun parti n'ayant obtenu une majorité, il devenait évident que l'exercice du pouvoir devait passer par une coalition. Le 20 octobre l'Assemblée Générale du Peuple élit M. Wahid Abdurrahman à la Présidence et Mme Megawati Soekarnoputri à la Vice-présidence. Un nouveau "Cabinet de l'Unité Nationale", composé de 35 ministres, fut constitué.

Dans son discours inaugural le nouveau Président nommait le redressement de l'économie et le maintien de l'intégralité du territoire comme ses premières priorités. Plusieurs provinces d'Indonésie continuent de manifester leur opposition au pouvoir central de Djakarta. A part Aceh, où le référendum du Timor Oriental a déclenché un accroissement significatif des tendances

séparatistes, l'Irian Jaya et les Iles Moluques revendiquent ouvertement l'indépendance. Les autres provinces demandent une large autonomie voire la constitution d'un Etat fédéral.

La situation économique s'est améliorée par rapport à l'année 1998 mais reste précaire. De 70% en plein milieu de la crise, l'inflation a pu être ramenée en fin d'année 1999 aux alentours de 10%. La crise bancaire a cependant pris des dimensions alarmantes, les créances douteuses atteignant 80% des créances totales. Il est de plus en plus évident que l'assainissement de l'économie indonésienne ne pourra se faire sans une aide financière importante de la Communauté internationale, en sus des 43 milliards de dollars déjà alloués par le FMI.

M. Le Timor Oriental

Après l'annonce par le Président Habibie, le 27 janvier 1999, d'un référendum sur l'indépendance du territoire, l'activité des miliciens qui luttait pour le maintien du rattachement à l'Indonésie, avait augmenté significativement. Le 23 avril un accord était conclu entre l'ONU, le Portugal et l'Indonésie sur la tenue du référendum. Celui-ci eut lieu le 30 août, avec la participation de presque 100% de la population. 78,5% des votants avaient voté pour l'indépendance. L'annonce des résultats par le Secrétaire Général de l'ONU déclencha dans le territoire une vague de violence inouïe. Des miliciens manifestement soutenus par l'armée pratiquèrent une politique de la terre brûlée et déportèrent plus de 200.000 personnes vers des camps situés au Timor Occidental. Après l'arrivée à Dili, le 19 septembre, d'une force internationale sous l'égide de l'ONU, comprenant surtout des troupes australiennes, thaïlandaises et britanniques et le retrait subséquent de l'armée indonésienne, la situation se normalisa et le rapatriement des réfugiés commença lentement.

La reconstruction du Timor Oriental devra reprendre à zéro. La majeure partie de l'infrastructure est détruite et les structures de l'administration, qui était assurée surtout par des immigrants javanais, ont pratiquement disparu avec le retrait de l'Indonésie. Sous l'occupation indonésienne le budget du territoire était subventionné par Djakarta à raison de 100 millions de dollars par an. Il est vrai que le gouvernement australien a décidé de faire bénéficier le Timor Oriental d'un accord conclu il y a quelques années avec le Gouvernement indonésien sur l'exploitation des ressources pétrolières qui se trouvent dans les eaux territoriales, mais ces recettes ne seront disponibles que dans plusieurs années.

Le Luxembourg a alloué trois millions de LUF au Fonds d'affectation spéciale de l'ONU pour l'organisation du référendum d'autodétermination. Au moment de la crise est-timoraise une somme de 15 millions avait été attribuée en septembre 1999 à l'assistance humanitaire au Timor Oriental ainsi que 15 millions en appui aux activités de la Force multinationale des Nations Unies au Timor Oriental (INTERFET). Cette force, instituée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, avait pour mission de rétablir la paix et la sécurité au Timor Oriental et d'appuyer la Mission civile de l'ONU au Timor oriental (MINUTO) dans l'exécution de ses tâches.

12. L'AMERIQUE LATINE

Tout au long de l'année écoulée, l'Amérique latine a connu une multitude d'élections, présidentielles, législatives, provinciales ou encore municipales (Argentine, Uruguay, Guatemala, Chili, El Salvador, Pérou ...). L'autre événement marquant a été celui de la première rencontre, au niveau des Chefs d'Etat ou de gouvernement accompagnés de leur Ministre des Affaires étrangères, de l'Union européenne et d'Amérique latine et des Caraïbes à Rio de Janeiro, les 28 et 29 juin.

Lors de ce premier sommet « historique » auquel le Luxembourg fut représenté par le Ministre de l'Economie, M. Goebbels, les dirigeants des deux régions se sont engagés à créer un « partenariat stratégique » axé sur le respect de la souveraineté de chacun, sur le respect des droits de l'homme et sur la volonté de renforcer les liens économiques par une libéralisation progressive des échanges. Ils ont adopté un texte appelé « Déclaration de Rio » qui énumère en trois chapitres (politique, économie, culture) les principes fondamentaux de la nouvelle relation qu'ils veulent établir à l'approche du XXIème siècle. A cette déclaration est annexé un deuxième document intitulé « Priorités d'action » qui revêt un aspect plus opérationnel en lançant des actions concrètes de coopération bilatérale et ce, sur base des thèmes généraux développés dans la Déclaration.

Les Chefs d'Etat ou de gouvernement ont reconnu l'importance de la lutte contre la pauvreté et l'absolue nécessité de poursuivre les efforts en vue d'aboutir à l'égalité sociale. L'UE et l'Amérique latine et les Caraïbes sont tombés d'accord pour recourir aux systèmes de dialogue et de coopération existants et, le cas échéant, en instaurer de nouveaux. Ainsi fut décidé de créer un groupe de travail bi-régional composé de hauts fonctionnaires des pays concernés dont la tâche est d'assurer le suivi du sommet de Rio, notamment en définissant les priorités de coopération entre les deux régions afin de mettre en œuvre des actions concrètes telles que définies dans la Déclaration de Rio et précisées dans les Priorités d'action. La première réunion de ce groupe a eu lieu à Tuusula en Finlande en novembre.

Le Sommet a eu un impact psychologique important sur les pays concernés et sur leurs leaders. L'ambiance a été excellente et le fait d'avoir trouvé un compromis sur deux textes, aux sujets parfois très épineux pour la partie latino-américaine, laisse augurer une période intéressante à venir.

Le Sommet proprement dit a été précédé d'une rencontre entre les Etats membres de l'UE et ceux du Mercosur, réunion au cours de laquelle il a été décidé de lancer des négociations visant à permettre une libéralisation progressive et réciproque des échanges bilatéraux, sans exclure aucun domaine et en respectant les règles de l'OMC. Le Conseil de coopération UE – Mercosur s'est réuni le 24 novembre afin de définir la structure, la méthodologie et le calendrier des futures négociations. Celles-ci ne seront conclues qu'après un accord global à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur le « cycle du millénaire ». Le résultat des négociations constituera un « engagement unique » qui sera mis en œuvre de manière indivisible.

La quinzième conférence ministérielle sur le dialogue politique et la coopération économique entre l'UE et les Etats membres du Système d'intégration centraméricaine - San José XV- a eu lieu à Bonn le 20 mai 1999. Les ministres ont eu l'occasion d'évoquer l'aide de l'UE et de l'Amérique centrale après les ravages provoqués en octobre et novembre 1998 par l'ouragan Mitch dans une grande partie de l'Amérique centrale, notamment au Honduras et au Nicaragua. L'UE a salué la détermination et le courage dont ont fait preuve les peuples et les gouvernements d'Amérique centrale, face aux souffrances et aux dégâts causés par l'ouragan. L'UE et ses Etats membres ont

réagi en apportant une contribution supérieure à un milliard d'euros. Un moratoire du service de la dette et des réductions de dettes ont également été décidés par le Club de Paris, alors que d'autres annulations de dettes l'ont été sur un plan bilatéral.

En Argentine, les élections présidentielles du 24 octobre ont vu la victoire de Fernando de la Rúa, mettant fin à dix années de pouvoir du Président sortant, Carlos Menem et de son parti justicialiste qui domine encore largement au Parlement argentin. La tâche du nouveau président ne sera pas simple dans un pays en proie à la récession et à l'endettement très important. La crise brésilienne avec la dévaluation du real a modifié les termes de l'échange au sein du Mercosur. L'Argentine en a été profondément pénalisée.

La première réunion du Conseil conjoint entre l'UE et le Chili a eu lieu à Bruxelles, le 24 novembre. Cette réunion a défini la structure, la méthodologie et le calendrier des négociations sur le futur accord d'association, visant à permettre une libéralisation bilatérale, progressive et réciproque des échanges, sans exclure aucun secteur et en respectant les règles de l'OMC. Il a été convenu que les résultats des négociations formeraient un engagement unique que les parties mettraient en œuvre de manière indivisible.

Au niveau politique, il faut noter que la justice britannique avait approuvé en octobre l'extradition de l'ancien dictateur chilien vers l'Espagne. Les autorités chiliennes ont réclamé tout au long de l'année la libération du général pour raison de santé. La décision finale d'accepter l'extradition ou d'autoriser le retour de Pinochet dans son pays après examen médical attestant de sa mauvaise santé, appartient au Ministre britannique de l'intérieur. Cette décision est attendue pour le début de l'année 2000.

L'année 1999 fut également électorale au Chili. Les élections présidentielles ont vu la victoire du socialiste Ricardo Lagos, candidat de la Concertation démocratique de centre-gauche qui gouverne le Chili depuis dix ans. Il prendra officiellement ses fonctions en mars 2000 pour un mandat de six ans.

Le 13 novembre, le Chili signait avec le Pérou un accord mettant fin à un litige territorial vieux de plus d'un siècle, contentieux en suspens depuis la guerre du Pacifique de 1879 à 1883 au cours de

laquelle le Pérou et la Bolivie avaient perdu une partie de leur territoire au profit du Chili. L'accord concède essentiellement une zone franche au Pérou dans le port chilien d'Arica, donnant ainsi un accès à la mer à la ville péruvienne de Tacna. L'accord scelle la réconciliation « définitive » des deux pays.

Au Venezuela, le Président Chavez a convoqué en juillet 1999, et après référendum, une Assemblée constituante qui a réussi en trois mois à rédiger une nouvelle Constitution. L'Assemblée constituante a usé de son pouvoir pour prendre les premières mesures anti-corruption à la fois au sein de la justice et au Congrès. Par ailleurs, la nouvelle Constitution, approuvée par un nouveau

référendum le 15 décembre, change le nom officiel du Venezuela en *République Bolivarienne du Venezuela*.

Le discours du Président Chavez a, tout au long de l'année, prôné le retour à la véritable démocratie, celle qui est faite pour et par le peuple, et au sein de laquelle les droits de l'homme incluraient également le droit de manger, le droit à l'éducation et à l'habitation. Joignant le geste à la parole, le Président n'a pas hésité à prendre le commandement des opérations de sauvetage lors des terribles inondations du début de décembre. Celles-ci ont déclenché une vague de solidarité substantielle de la part de la communauté internationale en faveur du Venezuela, dont le Luxembourg.

En Colombie, le Président Pastrana a poursuivi ses efforts de négociation avec la principale guérilla. Plusieurs fois suspendus, et malgré l'absence d'un cessez-le-feu préalable, les pourparlers ont permis d'établir un « agenda de négociations » ambitieux. Les négociations ont officiellement démarré le 24 octobre, jour qui a vu une mobilisation sans précédent de la population colombienne, dont 12 millions de personnes dans tout le pays sont descendues dans la rue pour manifester en faveur de la paix. Malheureusement, la violence continue à faire partie du quotidien colombien, tout comme les enlèvements, faisant de nombreuses victimes tant civiles que militaires. Une autre conséquence de la violence demeure une émigration importante de Colombiens vers l'étranger.

Au Paraguay, le début de l'année 1999 a été marqué par l'instabilité politique du pays à la suite de l'assassinat du vice-président Argana, acte condamné vigoureusement par l'UE qui a appelé toutes les institutions et le peuple paraguayen à agir de manière responsable et à remédier à la situation par des moyens pacifiques et démocratiques. Après la fuite du Président Cubas au Brésil et l'exil du général Oviedo en Argentine, sur lesquels ont porté les accusations d'assassinat de M. Argana, et avec la nomination de M. Macchi à la présidence du Paraguay, le pays a retrouvé la nécessaire stabilité politique. Le rôle stabilisateur exercé par le Mercosur, dont le Paraguay est membre, a en partie contribué à sortir de la crise politique.

En mars, le gouvernement de l'Equateur a dépensé 1,2 milliard de dollars et gelé la moitié des dépôts bancaires pour faire face à une crise sans précédent du système financier due en partie aux contrecoups de la crise financière internationale de 1998, la chute du prix du pétrole et les

conséquences du phénomène climatique El Nino. Ces mesures ont suscité le mécontentement général au sein de la population. Fin août, l'Equateur a déclaré un moratoire partiel sur le paiement de sa dette extérieure. Depuis lors, l'instabilité politique est quotidienne.

En 1999, les indicateurs économiques ont été à la hausse au Mexique, contrairement au reste de l'Amérique latine. Toutefois, les faiblesses structurelles et sociales persistent. Par ailleurs, la population la plus défavorisée a été frappée durement par les catastrophes naturelles, la sécheresse du début de l'année ayant fait place aux inondations, endommageant les infrastructures du pays.

En vue des prochaines élections présidentielles de juillet 2000, le parti au pouvoir PRI (parti révolutionnaire institutionnel) a innové en organisant pour la première fois de son histoire des élections primaires pour désigner son candidat à la présidence, alors que la tradition au parti voulait que le chef d'Etat en fonction désignait son propre successeur. Les primaires au sein du PRI ont vu la victoire de l'ex-ministre de l'intérieur Francisco Labastida, parti favori pour les élections de juillet prochain.

Depuis la première réunion du Conseil conjoint UE – Mexique en juillet 1998 qui a donné le coup d'envoi des négociations en vue de l'établissement d'une zone de libre-échange, les deux parties se sont rencontrées à plusieurs reprises pour négocier. Elles ont achevé leurs travaux par un accord en novembre de cette année. Cet accord, qui devra encore être approuvé par le Conseil et le Parlement européen au premier semestre de l'an 2000, prévoit que les échanges seront libéralisés totalement dans le secteur industriel en 2007 et à 62% dans le secteur agricole en 2010.

Au niveau des relations bilatérales, le Luxembourg a déposé à la Chambre des députés pour ratification, l'Accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération signé en décembre 1997 entre l'UE et ses Etats membres d'une part, et les Etats-Unis mexicains d'autre part. En marge de l'Assemblée générale des Nations Unies à New-York en septembre, Mme Polfer a eu l'occasion de s'entretenir avec Mme Green, Ministre des Affaires étrangères du Mexique.

Au Guatemala, l'année 1999 fut marquée par les élections présidentielles du 26 décembre qui ont vu la victoire du candidat de l'opposition, M. Alfonso Portillo du Front républicain guatémaltèque. Ce dernier s'est engagé à respecter pleinement les accords de paix de 1996. L'UE, dans sa déclaration du 11 octobre, avait rappelé qu'elle attachait une importance toute particulière à la mise en œuvre du processus de paix en soulignant en particulier que *« la mise en œuvre des accords de paix requiert les efforts conjoints de tous les secteurs de la société guatémaltèque pendant une période prolongée pour faire des mesures et des objectifs convenus une réalité durable, notamment en ce qui concerne le plein respect des droits de l'homme, l'égalité des chances pour la population autochtone, la réforme du système judiciaire, de la fiscalité et la réconciliation fondée sur la vérité »*. Enfin, l'UE *« lance un appel à tous les Guatémaltèques pour qu'ils s'engagent clairement à poursuivre le processus de paix et à appliquer intégralement les accords de paix »*. Le 26 mars déjà, l'UE avait souligné dans une déclaration la nécessité à ce que les autorités du pays s'engagent

à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre aussi intégralement que possible les recommandations de la *Commission de clarification historique* qui ont apporté un nouvel élément supplémentaire au processus de paix existant, afin de renforcer la démocratisation et de jeter les bases d'une véritable réconciliation de la société guatémaltèque.

Le 16 mai, la population participait à un référendum relatif à 50 réformes constitutionnelles qui auraient permis de reconnaître l'identité et les droits de la majorité indienne (plus de la moitié de la population totale) et réduire de façon significative le pouvoir de l'armée. Avec un taux d'abstention de 70%, le non l'a emporté. Ces réformes, approuvées plus tôt par le Congrès, auraient également attribué un cadre légal aux accords de paix de 1996.

Le Nicaragua a entamé des efforts importants pour suivre les recommandations du FMI, et ce dans le contexte d'après-Mitch et de nouvelles inondations au cours de l'année. Le Nicaragua s'est qualifié pour être éligible à faire partie des pays pauvres hautement endettés (pppte) à condition toutefois de respecter les principes de la bonne gouvernance et de la lutte contre la pauvreté, conditions acceptées par les autorités gouvernementales.

Toutefois en novembre, le Contrôleur général de la République fut incarcéré suscitant de fortes préoccupations de la communauté des pays donateurs et des institutions multilatérales. Il fut libéré à la veille de Noël après notamment la déclaration de l'UE du 18 novembre qui avait appelé à sa libération.

Début décembre, un différend maritime entre le Nicaragua et le Honduras a provoqué une vive tension en Amérique centrale, apaisée par la suite grâce à l'intervention de l'Organisation des Etats américains et de l'Espagne, et après la publication de la déclaration de l'UE appelant les deux parties à faire preuve de prudence et de résoudre les difficultés par le dialogue sur base du droit international.

Les élections présidentielles du 7 mars au Salvador ont vu la victoire de Francisco Flores issu du parti au pouvoir. Le taux de pauvreté touche 48% de la population et le taux de chômage et de sous-emploi est de 40%. Au milieu de l'été, la population a manifesté son mécontentement face à la situation économique précaire en organisant de nombreuses grèves et manifestations.

Les Ministres des Affaires étrangères, Mme Polfer et Mme De Avila, ont eu une entrevue le 21 septembre en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies avant que Mme De Avila n'effectue une visite de travail auprès de M. Goerens, Ministre de la coopération au développement, le 13 octobre à Luxembourg. Ces deux réunions ont été l'occasion pour rappeler l'excellente relation entre les deux pays, El Salvador étant un pays cible de la coopération au développement du Luxembourg. Les interlocuteurs ont souligné ensemble la nécessité d'appliquer les principes d'une bonne gestion des affaires publiques et des droits de l'homme. El Salvador est devenu membre de la Commission des droits de l'homme à Genève.

Les élections présidentielles au Panama ont vu la victoire de Mme Mireya Moscoso qui a officiellement pris ses fonctions le 1er septembre. La rétrocession du canal de Panama a eu lieu le 31 décembre.

Au cours de l'année écoulée, l'UE a par deux fois réévalué sa position commune à l'égard de Cuba pour constater que ni les paramètres de la politique intérieure et de la politique étrangère, ni la situation des droits de l'homme ne se sont améliorés. La position commune réaffirme que l'UE vise à encourager un processus de transition pacifique vers une démocratie pluraliste, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, un redressement économique durable et l'amélioration du niveau de vie de la population cubaine. L'UE continue d'encourager le processus

de réforme à Cuba à travers la coopération par le dialogue avec le gouvernement cubain et avec d'autres groupes de la société civile cubaine.

Par sa déclaration de mars 1999, l'UE a déploré l'issue du procès intenté contre les quatre membres du « groupe de dissidence interne » en lançant un appel en faveur de leur libération immédiate et en se disant préoccupée par certaines dispositions des amendements apportés en début d'année à la législation pénale cubaine qui ont pour conséquence de restreindre encore plus l'exercice des droits des citoyens. Le 25 juin, l'UE déplorait l'élargissement du champ d'application de la peine de mort par la loi des 15 et 16 février 1999 réformant le code pénal cubain. L'UE a demandé aux autorités cubaines d'instituer un moratoire sur les exécutions et de respecter entre-temps les normes et garanties minimales définies au niveau international.

Cuba a poursuivi ses efforts en vue de consolider ses relations extérieures. Cuba participe activement, et de façon accrue, aux enceintes régionales et multilatérales. Cuba était représenté au plus haut niveau lors du Sommet de Rio de juin 1999 entre l'UE et l'Amérique latine et les Caraïbes. Par ailleurs, Cuba a été l'hôte du 9e sommet ibéro-américain à la mi-novembre qui réunit l'Espagne, le Portugal et les pays d'Amérique latine dans le but de promouvoir la coopération entre ces nations. Ce sommet fut l'occasion pour les dirigeants des délégations étrangères de s'entretenir également avec les dirigeants de la dissidence cubaine.

La situation politique interne à Haïti a été dominée par l'organisation, puis le report des élections législatives, alors que le Parlement haïtien était dissous dès le début de l'année. Le Président Préval a nommé au mois de mars un nouveau premier ministre, M. Alexis, alors que ce poste était vacant depuis juin 1997. Les négociations entre le président et les partis d'opposition ont permis de nommer un nouveau conseil électoral chargé d'organiser les élections législatives et municipales prévues pour le mois de mars 2000. Le 30 novembre, le Conseil de Sécurité de l'ONU a adopté la résolution 1277 par laquelle il décide de maintenir la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH) pour garantir le passage progressif à une Mission civile internationale d'appui en Haïti (MICAH) d'ici au 15 mars 2000.

II. Aperçus d'ensemble

1. LES NATIONS - UNIES

Aperçu général

Durant la décennie écoulée l'ONU , désormais débarassée des contraintes que lui imposait la guerre froide, s'est efforcée de redéfinir son rôle sur la scène internationale. Elle s'est lancée dans un vaste effort de restructuration et de réforme, afin de se doter des instruments nécessaires à l'accomplissement des tâches qui sont les siennes.

Les résultats n'ont cependant pas été à la hauteur des espoirs qui avaient été placés dans l'organisation en tant qu'organe central responsable de la préservation de la paix et de la sécurité internationale.

Parmi les facteurs qui se trouvent à l'origine de cette situation décevante est le blocage au sein du Conseil de Sécurité, qui avait déjà été noté en 1998, et qui s'est renforcé en 1999. L'organe opérationnel de l'ONU en matière de maintien de la paix est ainsi resté paralysé sur des questions aussi importantes que le Kosovo et l'Iraq. Les questions touchant de près ou de loin un nerf sensible de l'un des membres permanents ne sont traitées qu'imparfaitement. La crédibilité du Conseil de Sécurité connaît ainsi une érosion lente et constante, qui a pour effet de diminuer la signification de l'ONU dans les relations internationales.

Le second facteur responsable de cette évolution est la crise financière qui paralyse, faute de moyens suffisants, l'action de l'ONU depuis plus d'une demi décennie. Tant que l'organisation ne disposera que d'une base financière incertaine, les efforts de réforme resteront vains.

A l'Assemblée générale, l'on assiste à une recrudescence de la polarisation nord-sud, qui résulte en des débats théoriques souvent stériles, qui ne contribuent guère à une appréhension constructive des problèmes.

La 54 Assemblée Générale a cependant eu le courage d'aborder, à l'initiative du Secrétaire Général, la question importante du droit d'intervention humanitaire en cas de violations graves et massives des droits de l'homme dans un pays donné. Bien que ce débat ne fasse que commencer, il marque une évolution significative dans les relations entre Etats, qui jusqu'à présent étaient essentiellement basées sur le concept de la non ingérence dans les affaires internes.

Conseil de Sécurité (CSONU)

En 1999, le Conseil de Sécurité comprenait outre les cinq membres permanents, les pays suivants: Argentine, Brésil, Bahreïn, Canada, Gabon, Gambie, Malaisie, Namibie, Pays-Bas et Slovénie.

Au cours de l'année écoulée, le Conseil a tenu 128 réunions publiques et plus de 200 réunions officieuses, au cours desquelles il a adopté 65 résolutions et 34 déclarations présidentielles.

En 1999, le Conseil a poursuivi sa réflexion plus générale sur la question du maintien de la paix et de la sécurité et de la consolidation de la paix dans les conflits. Il a également examiné la problématique du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion des ex-combattants. Dans ce contexte, il a abordé le problème de la prolifération des armes, en particulier des armes légères et de petit calibre. A l'issue d'un débat ouvert de deux jours sur le rôle du CSONU dans les conflits armés, une déclaration soulignant l'importance d'une action internationale coordonnée pour traiter les causes sous-jacentes d'ordre économique, social, culturel ou humanitaire des conflits a été adoptée. A l'initiative de la Russie, le CSONU a également adopté une résolution relative à la lutte contre le terrorisme, dans laquelle il souligne l'importance de resserrer la coopération et la coordination internationale dans ce domaine.

En ce qui concerne des pays et des régions spécifiques, les discussions au sein du CSONU furent dominées en 1999 par :

- la situation au KOSOVO (le Conseil n'a su récupérer son rôle prévu dans la Charte qu'une fois l'intervention de l'OTAN au Kosovo terminée)
- la situation dans l'Ancienne République yougoslave de Macédoine (la Chine a opposé son veto à la prorogation du mandat de la FORDEPRENU et ceci à un moment critique pour la région)

- la situation au Timor Oriental (plus de vingt ans de négociation sur l'autodétermination au Timor oriental ont abouti à un accord; mise en place de la MINUTO; référendum sur l'indépendance du TO)
- la situation en Sierra Leone (mise en place de la MINUSIL)
- la situation en République démocratique du Congo (débat ouvert sur la RDC; mise en place de la MONUC et déploiement de personnel onusien afin de vérifier la mise en oeuvre des accords de Lusaka)
- la situation en Angola (retrait de la MONUA à la demande du gouvernement angolais)
- la situation en Iraq (moins de débats qu'en 1998, mais néanmoins des échanges animés sur la gestion du programme "pétrole contre nourriture")

Opérations de maintien de la paix (OMP)

En 1999, le Conseil s'est vu confronté à des situations qui le plaçaient devant ses responsabilités et demandaient des réponses d'une envergure inconnue depuis un certain temps.

Ainsi, quatre nouvelles OMP ont été lancées au cours de l'année 1999: la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor Oriental (ATNUTO) et la Mission de l'ONU en RDC (MONUC).

L'établissement des ces missions a plus que contrebalancé le retrait des opérations en Angola (MONUA) et dans l'Ancienne République yougoslave de Macédoine (FORDEPRENU).

Au 31 décembre, le nombre total de troupes affectées au 17 opérations de maintien de la paix de l'ONU s'élevait à 18.410 (dont 12,768 militaires, 4.386 policiers et 1.256 observateurs) comparé à 14.347 en 1998.

Pour la première fois depuis 1996, le nombre d'OMP et le nombre de troupes affectées à ces opérations se sont de nouveau accrus.

Assemblée générale (AGONU)

La deuxième partie de la 53^{ème} session de l'AGONU a été caractérisée par la poursuite des discussions sur la réforme du Conseil de Sécurité et sur l'organisation de l'Assemblée du Millénaire.

Sous la direction des Ambassadeurs Hans Dahlgren (Suède) et John de Saram (Sri Lanka), le Groupe de travail sur la réforme du CSONU a pu trouver un accord provisoire sur un nombre de questions qui relèvent des méthodes de travail du Conseil et de la transparence de ses travaux. En ce qui concerne la question de l'élargissement même du Conseil, par contre, les divergences au sein du Groupe restèrent aussi importantes qu'en 1998.

En ce qui concerne l'Assemblée du Millénaire, les Etats membres n'ont pu se mettre d'accord que sur les dates. D'autres questions, telles que thèmes, durée, format etc. sont restées sans réponses.

Le Comité spécial chargé d'élaborer des mesures concrètes visant à éliminer le terrorisme international a élaboré, à l'initiative de la France, un projet de Convention pour la suppression du financement du terrorisme. L'objectif de cette Convention est de définir une nouvelle infraction internationale en amont de l'acte terroriste et de l'ériger en infraction pénale. Le texte finalement retenu a un champ d'application très vaste, ce qui rendra difficile sa transposition en droit national et nécessitera des changements substantiels du code pénal, notamment pour le Luxembourg. La question abordée notamment à l'article 12bis de la Convention, et qui traite de l'infraction fiscale dans le cadre de l'entraide judiciaire et de l'extradition pourrait soulever un problème spécifique pour le Luxembourg.

La 54^{ème} session de l'AGONU, présidée par M. Theo-Ben Gurirab, MAE de la Namibie, a vu l'admission de trois nouveaux Etats membres, à savoir la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume de Tonga, portant ainsi à 188 le nombre des membres de l'Organisation.

Le discours historique que Kofi Annan a prononcé à l'ouverture de la 54^{ème} session de l'AGONU sur le thème de l'intervention à caractère humanitaire a dominé tous les travaux de la 54^{ème} session de l'AGONU. Au tournant du millénaire, le SGONU a avancé que le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat, principe consolidé dans la Charte de l'ONU, ne peut servir de justification à des violations massives et impunies des Droits de l'homme de la part d'un gouvernement quelconque. L'ONU aurait le droit et même le devoir d'intervenir dans ces cas, fut-ce par la force.

La question de la Palestine et la situation au Moyen-Orient ont occupé une large place dans les débats de la 54^{ème} session. Dans le cadre du débat sur le développement social, l'AGONU a

décidé de convoquer en septembre 2001 une session extraordinaire pour examiner le suivi du Sommet mondial pour les enfants (1991).

Pour la 8ème année consécutive, l'AGONU a adopté une résolution qui demande la levée du blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les Etats-Unis. Comme par le passé, les Quinze se sont exprimés en faveur de cette résolution, tout en exprimant leur préoccupation devant la situation des Droits de l'homme et l'absence de progrès sur la voie de la démocratisation à Cuba.

Au niveau de l'Union européenne, et de son rôle au sein de l'ONU, l'on constate des tendances centrifuges qui se révèlent par une prolifération des interventions nationales et par une difficulté croissante d'arriver à des positions communes sur des sujets importants, entraînant une paralysie et une absence de l'UE des tables de négociations

Sessions extraordinaires

La 21ème session extraordinaire de l'AGONU, consacrée à l'examen et à l'évaluation de l'application du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (Caire + 5), s'est tenue du 30 juin au 2 juillet 1999.

La 22ème session extraordinaire de l'AGONU, en septembre 1999, était consacrée à un examen et à une évaluation en profondeur de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement.

Sous cette rubrique est à noter également la reprise de la 10ème session extraordinaire d'urgence de l'AGONU relative aux mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé. L'Observateur palestinien avait présenté en février un projet de résolution qui recommandait notamment la tenue d'une Conférence des Hautes-Parties Contractantes à la Quatrième Convention de Genève en juillet 1999. Cette Conférence, qui se trouve au centre des discussions de la session extraordinaire d'urgence de l'AGONU depuis plus d'un an, n'a pas eu lieu, mais les Hautes-Parties Contractantes (dont tous les Etats membres de l'UE) se sont effectivement rencontrées dans le cadre d'une brève réunion à Genève le 15 juillet. Après l'adoption d'une déclaration générale réaffirmant l'application de facto et de jure des Conventions de Genève aux territoires occupés par Israël, la Conférence a été suspendue sine die.

Secrétaire général des Nations Unies (SGONU)

La première moitié du mandat de Kofi Annan fut consacrée à la réforme de l'Organisation. La restructuration du Secrétariat a désormais atteint ses limites, le budget est incompressible.

En 1999, dans le contexte de la mise à jour de l'ONU, le geste le plus spectaculaire du SGONU fut la nomination de M. Mark Malloch Brown, ancien haut fonctionnaire à la Banque Mondiale, comme Administrateur du PNUD, supplantant ainsi le candidat de l'UE, M. Poul Nielson, ancien Ministre de la Coopération et du Développement danois.

Participation luxembourgeoise

S.E.Mme Lydie Err , Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères a participé à la 21ème session extraordinaire de l'Assemblée Générale consacrée à l'examen et à l'évaluation de l'application du

Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (Caire + 5), qui s'est tenue du 30 juin au 2 juillet 1999.

S.A.R. la Princesse Maria Teresa a séjourné à New York du 18 au 22 octobre 1999. A cette occasion, elle a reçu le titre de Docteur Honoris Causa de l'Université de Seton Hall en raison de ses mérites dans le contexte des micro-crédits.

S.E.Mme Lydie Polfer, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères a participé au débat général de la 54ème Assemblée générale. En marge de la session, Mme le Ministre a eu des entrevues bilatérales avec le Secrétaire général de l'ONU, avec le Président de l'Assemblée générale et le Président de l'Autorité Palestinienne ainsi qu'avec les Ministres des Affaires Etrangères des pays suivants: Afrique du Sud, Canada, Cap Vert, Chypre, Croatie, Egypte, Hongrie, Laos, Liechtenstein, Malte, Mexique, Pologne, Russie, Salvador, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Vietnam.

Le RP a représenté le Luxembourg lors de la session spéciale de l'AG sur la situation des petits Etats insulaires en voie de développement et a prononcé un discours à cette occasion.

Le RP a représenté le Luxembourg lors de la Conférence annuelle pour l'annonce des contributions de l'UNWRA (offices des Nations Unies pour l'assistance aux réfugiés palestiniens). Suite à la décision unanime de l'UE de ne pas participer à la Conférence de contributions aux activités de développement, le Luxembourg n'a pas participé à la Conférence en question.

En décembre le Luxembourg a assuré la Présidence du Groupe des pays de l'Europe occidentales et d'autres pays (WEOG).

Mme Maddy Muhlheims, Chargée de direction au Ministère de la Promotion féminine a participé à la réunion du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'AGONU sur "Pékin+5".

Mme Nicole Bintner, Agent de la Coopération du Ministère des Affaires Etrangères a participé à la réunion du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'AGONU sur "Copenhague + 5".

M. Paul Kayser a séjourné à New York en vue de couvrir la dernière session du Comité préparatoire de la Conférence de revue sur le Traité de non-prolifération nucléaire.

M. Arsène Millim, a représenté le Luxembourg lors de la session annuelle de la Commission du désarmement en avril/mai.

Signatures

- Protocole additonal à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), le 10 décembre 1999, jour de l'ouverture à la signature du protocole en question

2. LES DROITS DE L'HOMME

Au niveau de l'Union européenne

L'année 1999 fut marquée par le suivi et la mise en œuvre de la déclaration faite le 10 décembre 1998 lors du Conseil de Vienne, à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'homme.

Dans ce contexte, le premier rapport annuel de l'UE sur les Droits de l'homme, portant sur la période de juin 1998 à juin 1999, a été adopté par le CAG du 11 octobre. Ce rapport vise à donner plus de cohérence et d'homogénéité à la politique de l'UE en matière de Droits de l'homme ainsi qu'à accentuer la transparence dans ce domaine.

L'UE a aussi organisé le premier forum de l'UE sur les Droits de l'homme, qui s'est tenu le 30 novembre et le 1^{er} décembre à Bruxelles. Les participants - gouvernementaux et non gouvernementaux - y ont évoqué les priorités de l'UE en matière de Droits de l'homme et les défis qui se présentent à elle. Ils ont affirmé la nécessité d'entretenir un dialogue plus régulier en matière de Droits de l'homme entre les représentants des ONG, du monde universitaire, des institutions de l'UE et des gouvernements des Etats membres.

L'observation électorale est une composante importante de la politique de promotion des Droits de l'homme et d'assistance à la démocratisation menée par l'UE dans le monde. Dans le souci d'une plus grande coordination dans ce domaine, le CAG du 21 juin a arrêté des directives concernant des critères communs pour la sélection d'observateurs des élections.

Le 11 mai 1999 sont entrés en vigueur les deux règlements fixant des procédures pour la mise en œuvre des actions de coopération au développement ainsi que d'autres actions de coopération dans les pays tiers dans les domaines des Droits de l'homme et de la démocratisation. Ces règlements fournissent une base juridique pour les lignes budgétaires inscrites aux chapitres B7-70 du budget de

l'UE. Afin de permettre une évaluation des projets qui sont soumis à la Commission pour financement, un nouveau comité « Démocratie et Droits de l'homme » a été mis en place.

Le Conseil européen de Tampere (15 et 16 octobre 1999) est parvenu à un accord sur la composition, la méthode de travail et les modalités pratiques de l'enceinte chargée de l'élaboration d'un projet de Charte des droits fondamentaux de l'UE. Cette enceinte a tenu sa première réunion en décembre 1999.

Au niveau des Nations Unies

1. Commission des Droits de l'homme (CDH)

Le 1^{er} avril 1999 Mme Lydie Err, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération, s'est adressée à la 55^{ème} session de la CDH. Dans son discours Mme Err a insisté sur la défense des droits des plus vulnérables, des enfants, des femmes, des réfugiées et des personnes déplacées dans leur propre pays. Mme Err a salué l'adoption à Rome, en 1998, du statut de la Cour Pénale Internationale ainsi que l'adoption du protocole additionnel à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes, à l'élaboration duquel une délégation luxembourgeoise avait activement participé. Elle a réitéré l'engagement du Luxembourg pour l'abolition universelle de la peine de mort. Elle a également abordé la situation des Droits de l'homme au Kosovo et en Chine.

Lors de son séjour à Genève, Mme Err a rencontré plusieurs représentants d'agences onusiennes, à savoir Mme Sadako Ogata, Haut Commissaire aux Réfugiés, Mme Mary Robinson, Haut Commissaire aux Droits de l'homme, M. Juan Somavia, Directeur général du BIT et M. Rubens

Ricupero, Secrétaire général de la CNUCED. Elle avait aussi une entrevue avec M. Cormelio Sommaruga, Président du Comité International de la Croix-Rouge.

Grâce à un renforcement considérable de la délégation pour la CDH (quatre personnes en plus), le Luxembourg a pu assumer pleinement les responsabilités qui lui incombent en tant que membres de la CDH. Après une division des tâches selon les priorités définies dans le discours de Mme Err, la délégation a activement suivi et assuré une visibilité lors des négociations (notamment sur diverses résolutions sur la promotion de la femme, la réforme des mécanismes de la CDH, l'abolition de la peine de mort, le droit au développement et la lutte contre le racisme).

Elle s'est fait remarquer pour ses contributions aux négociations de la résolution relative aux droits de l'enfant, sur la situation des Droits de l'homme dans les territoires occupés, le projet pakistanais sur la « diffamation de l'Islam » ainsi que le projet américain sur le « droit à la démocratie ».

En tant que membre de la CDH, la délégation luxembourgeoise a participé à la présentation à huis clos des rapports sur les pays examinés sous la procédure 1503 de la CDH (violations graves et

systématiques des Droits de l'homme), une procédure qui dure un jour et demi et qui n'est ouverte qu'aux membres de la CDH.

Au cours de la 55^{ème} CDH, le Luxembourg s'est porté coauteur de 30 résolutions dont pour la première fois la résolution canadienne sur l'impunité, la résolution polonaise sur les Droits de l'homme et le SIDA, ainsi que la résolution italienne sur l'information publique dans le domaine des Droits de l'homme.

2. Session spéciale de la CDH sur la situation au Timor Oriental

Le Luxembourg était parmi les premiers membres de la CDH à soutenir la proposition d'une session spéciale de la CDH pour examiner les violations massives des Droits de l'homme commises au Timor oriental avant et pendant le référendum sur l'indépendance de cette province indonésienne.

L'UE a joué un rôle déterminant au cours de cette session spéciale. Elle y a présenté avec succès une résolution sur la situation en matière de Droits de l'homme au Timor oriental, dans laquelle elle invitait le Secrétaire général des Nations Unies à mettre en place une commission internationale d'enquête, chargée d'enquêter sur des violations éventuelles des Droits de l'homme commises par les autorités indonésiennes au Timor.

3. Troisième Commission de l'AGONU

Grâce à un renforcement de notre délégation à New York pendant la session de l'Assemblée Générale, le Luxembourg a de nouveau pu assurer une visibilité et contribuer aux travaux de la Troisième Commission, comme c'est le cas depuis plusieurs années maintenant.

Les discussions à la Troisième Commission furent dominés sur tous les niveaux par l'initiative de l'UE sur la peine capitale.

Après avoir présenté avec succès une résolution sur l'abolition de la peine de mort lors de la 55^{ème} session de la CDH, l'UE avait décidé de soumettre un projet de résolution à la Troisième Commission de la 54^{ème} AGONU. Bien qu'elle fût soutenue dans cette démarche par de nombreux Etats membres de l'ONU, l'UE a préféré ne pas insister à porter ce projet au vote, compte tenu de la vive émotion suscitée par la question à New York. Le projet aurait risqué d'être dénaturé par des amendements qui auraient sapé la base même de l'action globale en faveur des Droits de l'homme au sein de l'ONU. L'engagement et la détermination de l'UE à poursuivre, à l'ONU et ailleurs, sa politique de longue haleine en faveur de l'abolition universelle de la peine de mort n'en restent pas moins intacts.

Au cours de la session de 1999 de la Troisième Commission, l'UE a conservé la direction de plusieurs initiatives à savoir : Iran, Irak, Soudan, République Démocratique du Congo ainsi que la résolution relative aux Droits de l'enfant (en collaboration avec le GRULAC).

Au niveau du Conseil de l'Europe

Au Conseil de l'Europe, l'année fut marquée par la création du poste de Commissaire au Droits de l'homme lors du Comité des Ministres à Budapest en mai (poste auquel fut élu M. Alvaro Gil-Robles en septembre).

Envisagé lors du sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement en octobre 1997, ce nouveau poste est une instance non-judiciaire chargée de promouvoir au sein des Etats membres, l'éducation, la sensibilisation ainsi que le respect effectif et la pleine jouissance des Droits de l'homme tels qu'ils découlent des instruments du Conseil de l'Europe (conventions, recommandations, résolutions adoptées par le Comité des Ministres).

Au niveau du Ministère des Affaires Etrangères

Le Ministère a poursuivi sa coopération avec les Organisations non-gouvernementales luxembourgeoises actives dans le domaine des Droits de l'homme à travers des réunions de consultation et des échanges d'informations organisée en février, en préparation de la CDH, et en septembre, en vue de la Troisième Commission de l'AGONU.

En 1999, le Ministère des Affaires Etrangères a fait une contribution totale de 69 millions de francs luxembourgeois à la promotion et la protection des Droits de l'homme et à l'assistance à la démocratisation dans le monde. Ce montant exceptionnel est dû à la contribution de 60 millions de francs (1,5 millions de dollars US) au bureau du Haut Commissaire aux Droits de l'homme des Nations Unies, engagement pris en septembre 1998 par M. Poos.

Le Gouvernement Luxembourgeois [Ministère de la Famille] a aussi lancé la procédure de ratification de l'amendement de l'article 43.2 de la Convention relative aux droits de l'enfant (avis favorable du Conseil d'Etat le 11 mai 1999, déposé à la Chambre des Députés le 21 mai 1999 pour examen) et a signé, le 10 décembre 1999, le protocole additionnel à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes (CEDAW).

3. LES RELATIONS CULTURELLES INTERNATIONALES

A. Relations culturelles bilatérales

Est entré en vigueur, le 11 janvier 1999, l'Accord-cadre culturel conclu le 10 septembre 1996 avec l'Inde.

En attendant la ratification de l'Accord culturel conclu le 16 novembre 1998 avec le Cap Vert, des projets culturels concrets ont déjà été discutés dans le cadre des nouvelles relations de partenariat avec ce pays, à l'occasion de la visite de travail du Ministre des Affaires Etrangères capverdien au Luxembourg en octobre 1999.

En exécution d'accords-cadre culturels en vigueur, des Commissions mixtes ont négocié en 1999 de nouveaux programmes pluriannuels avec l'Espagne, la Finlande, l'Italie et le Portugal. De tous les sujets abordés à cette occasion le volet traitant des conditions et des problèmes de scolarité des enfants immigrés italiens et portugais au Luxembourg s'est avéré être le plus important.

D'autre part, un accord-cadre de coopération (globale) avec le Gouvernement de la Communauté Française de Belgique et le Gouvernement wallon a été signé à Luxembourg, le 6 mai 1999, à l'occasion de la visite de M. William Ancion, Ministre des Relations Internationales de la Région wallonne et de la Communauté Française. Il s'agit de la première fois que le Luxembourg signe ainsi un accord bilatéral avec des entités fédérées de Belgique ; en effet, la Constitution révisée de 1993 a fait de la Belgique un Etat fédéral qui confère à chaque entité une très large autonomie y compris le pouvoir de conclure, dans sa sphère de compétence, des traités internationaux. En même temps, l'exécution de l'Accord susvisé remplacera, pour la Communauté Française, celle de l'Accord culturel entre le Luxembourg et la Belgique de 1967. D'autres domaines de coopération pourront venir s'y ajouter, conformément à l'Accord et en fonction des discussions au sein de la commission mixte créée par cet Accord.

A partir de janvier 1999, le MAE a évalué auprès de nos missions diplomatiques l'utilité du système des accords bilatéraux ainsi que l'exécution effective des accords en vigueur. D'une manière générale, et malgré la tendance vers des contacts directs et sur une base privée ou commerciale, l'institution de l'accord culturel est toujours perçue, de part et d'autre, comme un outil de travail efficace parfois, utile toujours, voire incontournable dans certains cas. Un rôle non négligeable est ainsi assigné à la Commission mixte qui, pour chaque Accord, permet de réunir des experts des différents secteurs concernés et d'avoir des échanges de vues généraux ou, au contraire, plus ciblés sur des questions litigieuses sur les plans bilatéral ou d'intérêt commun.

En fait, dans nos relations futures avec d'autres pays, on distinguera ceux où la visibilité ou le symbolisme politique exigent un accord culturel classique (surtout PECO, Etats baltes, Turquie, certaines Républiques de l'ex-Yougoslavie) et ceux enfin où une coopération se fera par des moyens moins formalisés tels des projets isolés à réaliser sur base d'un accord 'technique' ou des programmes ad hoc de courte durée arrêtés par écrit (ce qui sera aussi le cas de certains pays extra-européens ou même pays membres UE qui ne signent pas volontiers des accords culturels formels).

En matière de *promotion culturelle à l'étranger*, il convient de noter l'excellente collaboration entre les missions diplomatiques et les services du Ministère de la Culture pour ce qui est de l'appui tant logistique que financier à fournir dans le cadre de la réalisation de manifestations (ex. exposition d'art contemporain luxembourgeois à Bruxelles dans le cadre de notre Présidence UEO)

En tête d'affiche de cette coopération se situent les activités de la Maison du Grand-Duché de Luxembourg à Bruxelles, premier véritable Centre culturel luxembourgeois à l'étranger. Après une période de rodage de l'institution en 1998, le comité de pilotage interministériel présidé par le MAE a arrêté pour 1999 un premier programme complet avec des manifestations variées qui se sont soldées par un grand succès. Le budget annuel géré par le MAE est doté de 5 millions LUF (avec une réserve de 500.000 LUF, contribution du Ministère de la Culture).

A l'avenir, et forts de l'expérience des premiers mois, le comité veillera à ce que le plus grand nombre de manifestations culturelles puissent s'insérer dans un réseau de tournées dans d'autres pays. Il engagera en même temps une réflexion sur l'extension à d'autres capitales du système des « Maisons du GDL ».

Nos objectifs de promotion culturelle à l'étranger se traduisent encore par l'acquisition sur le budget annuel d'oeuvres d'art de créateurs luxembourgeois ou résidant au Grand-Duché. Enfin, une nouvelle étape sera entamée en l'an 2000 avec la gestion d'un budget spécial de 2 millions LUF destiné exclusivement à des activités ponctuelles à l'étranger.

B. Relations culturelles internationales

Comme chaque année, au niveau de l'UE, une réunion informelle des Directeurs Généraux des relations culturelles des MAE s'est tenue sous Présidence allemande (Dresde, 21-24 avril 1999)

puis finlandaise (Helsinki, 15-18 septembre 1999). Le Luxembourg est traditionnellement représenté conjointement par des agents du MAE et du MC.

Les discussions y ont porté e.a. sur les objectifs et l'évolution de la politique culturelle nationale voire régionale (Saxe), sur la culture comme facteur d'intégration dans les relations de l'UE et des Etats membres avec les pays d'Europe centrale et orientale et sur les défis technologiques posés par l'avènement du 3^e millénaire dans ces domaines.

4. LA PROMOTION COMMERCIALE ET ECONOMIQUE

La situation économique internationale

Année charnière vers le nouveau siècle, 1999 avait débuté sur un heureux événement, à savoir la naissance de la monnaie unique européenne. Elle s'est achevée sur l'échec retentissant du lancement du cycle du millénaire de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle, qui a soulevé maintes questions quant aux conséquences de la mondialisation en cette fin du XX^{ème} siècle.

L'année 1999 peut être caractérisée par la bonne performance de l'économie mondiale. Sur l'ensemble de l'année, la croissance aura atteint globalement les 3%, un résultat qu'il faut imputer autant au redressement plus rapide que prévu de l'Asie du sud-est, à la continuation de la bonne

santé de l'économie américaine, ainsi qu'aux meilleures performances de l'économie européenne, qui ont largement dépassé les attentes.

La reprise rapide en l'Asie depuis la crise de 1997 est d'une part due à la bonne performance économique de la Corée du Sud, mais aussi - et c'est la première fois depuis deux ans - à la croissance positive dans toute la région au deuxième trimestre 1999, et notamment en Thaïlande, Malaisie et Singapour. Seul le Japon reste la grande inconnue. L'envolée du yen en 1999 semble par ailleurs fragiliser les espoirs de reprise.

La santé de l'économie américaine, avec une croissance annuelle de l'ordre de 4% et un taux de chômage juste avoisinant les 4%, a joué un rôle moteur pour l'économie mondiale. Pour satisfaire les besoins des entreprises et des ménages, le pays a continué à importer massivement. Ceci a évidemment contribué à accroître l'énorme déficit commercial américain qui fait peser un risque non négligeable sur les marchés financiers.

Dans l'ensemble de la zone Euro, l'année 1999 s'achève sur de bonnes performances. Le chômage aura sensiblement reculé, repassant sous la barre de 10% pour la première fois depuis 1992. L'évolution de l'Euro, qui a en un an perdu près de 15% de sa valeur face au dollar, aura cependant soutenu les performances de l'industrie européenne sur les marchés d'exportation. Néanmoins, les membres de la zone Euro doivent gérer d'importants décalages conjoncturels afin d'éviter de plus amples dérives de la monnaie unique européenne.

On peut donc retenir que l'année 1999 a été marquée par la croissance qui a rebondi en Asie, s'est accélérée en Europe, et s'est maintenue à un très haut niveau aux Etats-Unis. Pour la première fois depuis longtemps, toutes les grandes zones économiques, exception faite du Japon, du continent latino-américain et de l'Afrique, ont contribué à l'expansion de l'économie mondiale.

Ce retournement de la situation économique a été accompagné par une remontée sensible des prix des produits pétroliers. En l'espace d'un an, les cours du pétrole ont plus que doublé. Ils sont à leur niveau le plus élevé depuis janvier 1991, lors du déclenchement de la guerre du Golfe. Cette hausse a en outre fourni des rentrées en devises imprévues à la Russie, où l'hyper-inflation et la famine escomptées après la crise financière et politique d'août 1998, n'ont pas eu lieu.

La fermeté des cours du pétrole, conjuguée à l'accélération de la croissance économique mondiale, ravive les craintes d'inflation aux Etats-Unis et en Europe. Le relèvement des taux d'intérêts traduisant la vigilance des banques centrales aux Etats-Unis et en Europe, n'a pas freiné l'envolée des places boursières internationales, notamment à Francfort, Paris et New York.

Le développement rapide des technologies de la communication, notamment le commerce électronique, ainsi que l'accélération des fusions et des acquisitions entre entreprises concurrentes, nationales ou transfrontalières, qui n'ont jamais été aussi nombreuses ni aussi importantes, ont activement soutenu la croissance mondiale.

Cette croissance n'a toutefois guère contribué à combler le fossé des inégalités qui subsistent entre les pays du Nord et du Sud. Les pays les plus démunis ayant atteint une charge de dette insoutenable, les Chefs d'Etat du G7, réunis en juin 1999 lors de leur Sommet à Cologne, leur ont accordé un allègement important. En outre, le gonflement inexorable de la population dans les pays en développement continue à représenter un défi majeur. En 1999, la population mondiale a franchi la barre des 6 milliards d'habitants.

Dans un monde caractérisé par une interdépendance économique et financière toujours plus accrue, l'année 1999 a brutalement démontré qu'il ne sera plus possible de soutenir le processus de la mondialisation sans prendre en compte les problèmes sociaux, environnementaux et humains qu'il soulève. L'on se souviendra des dizaines de milliers de manifestants qui ont défendu les intérêts de la société civile internationale à Seattle en décembre 1999.

L'Organisation mondiale du commerce (OMC)

L'Organisation Mondiale du Commerce a beaucoup fait parler d'elle en 1999. La liste des candidats à l'accession s'allonge et parmi eux on dénombre la République Populaire de Chine et la Russie, deux pays économiquement et politiquement importants. La Chine a d'ailleurs fait un sérieux pas en avant puisqu'elle a conclu ses négociations bilatérales avec les Etats-Unis au mois de novembre 1999. L'OMC compte actuellement 135 membres. C'est à l'évidence un signe de bonne santé.

Malgré cela, l'OMC a subi deux épreuves sérieuses au cours de l'année 1999. La première a été le difficile processus de la nomination du successeur de Renato Ruggiero à la tête de l'Organisation. Cela a nécessité quasiment une année entière de consultations et autres discussions de couloir et cela a sans aucun doute mis en exergue l'écart entre pays dits développés et en développement. Il faudra sans doute un certain temps avant que ne soit oublié pareil échec.

La deuxième épreuve subie par l'OMC en 1999 est évidemment l'échec de la Conférence Ministérielle de Seattle. Les raisons invoquées pour expliquer un tel échec sont multiples: la complexité croissante des enjeux. Les débats au sein des différents groupes de travail, que ce soit le commerce et l'investissement, le commerce et la concurrence, le commerce et l'environnement ou le commerce et les normes sociales sont complexes, car ils font appel à des notions encore mal maîtrisées. Ces thèmes interpellent, en outre, de nouveaux acteurs, qu'ils soient internes à l'OMC (pays en voie de développement) ou externes (société civile). La négociation devient d'autant plus difficile dans ces conditions. Le fonctionnement et les procédures sont également rendus responsables. La structure est devenue lourde et peu gérable. L'OMC a du mal à concilier transparence et efficacité dans une enceinte de 135 membres. Le processus de prise de décision par consensus empêche les décisions rapides.

Il semblerait que l'OMC soit arrivée à l'heure de la remise en cause. C'est, au fond, assez logique si on omet les quelques éléments externes qui peuvent aussi expliquer l'échec de Seattle (conjoncture à Seattle et mauvaise organisation pratique de la Conférence). L'Union européenne s'y intéressera de près au cours de l'année 2000. Il s'agira d'abord d'entamer une réflexion de fond sur les changements institutionnels indispensables au bon fonctionnement de l'Organisation. L'OMC devra améliorer la transparence interne et externe. Elle devra maintenir le dialogue avec la société civile. Certaines initiatives sont à l'étude comme la création d'une assemblée consultative parlementaire qui suivrait les travaux de l'OMC de près. On parle aussi d'un possible gouvernement en Conseil. Il se pourrait également qu'un groupe de personnalités indépendantes soit créé avec comme tâche principale la formulation de quelques propositions de réformes, à présenter ensuite à la quatrième Conférence Ministérielle de l'OMC.

L'autre grand défi sera bien entendu de restaurer la confiance au sein des membres. Cela passera vraisemblablement par des efforts concrets en direction des pays en développement pour une meilleure intégration de ces pays au sein de l'économie mondiale. L'assistance technique fournie à ces pays est au cœur de cette intégration. Des efforts financiers seront sans doute requis de la part des partenaires les plus développés de façon à renforcer les moyens du secrétariat de l'OMC et ainsi d'améliorer cette assistance technique. Cela permettra à ces pays de mieux comprendre les règles du système commercial multilatéral, de mieux les appliquer et donc d'en tirer un maximum de bénéfices.

L'OCDE

L'adoption définitive du budget de 1999 a été retardée jusqu'en avril de la même année en raison du lien établi par les Etats-Unis avec une révision du barème des contributions. Finalement, une solution a pu être trouvée qui permet de répercuter l'effet (en pourcentage) des adhésions de futurs nouveaux Etats sur les Etats membres actuels, y compris les Etats qui se situent actuellement sur le plafond supérieur (essentiellement les Etats-Unis) et sur le plancher inférieur (Luxembourg, Islande) du niveau des contributions, le tout étant inséré dans un certain nombre de conditions qui devraient garantir la pérennité du système.

Le Conseil au niveau ministériel de mai 1999 a passé en revue pratiquement l'ensemble des thèmes qui préoccupent l'OCDE, avec un accent particulier sur les questions commerciales, dans le contexte de la préparation de la réunion de Seattle, ainsi que sur l'aide à apporter dans les Balkans (Kosovo). Par ailleurs, le Conseil a adopté des principes relatifs au gouvernement d'entreprise.

La délégation luxembourgeoise fut conduite par M. Goebbels, Ministre de l'Economie. A noter qu'en marge des réunions ministérielles proprement dites, un exercice ardu de négociation s'est déroulé autour du communiqué final, la délégation luxembourgeoise étant soumise (avec la Suisse) à de vives pressions afin de faire évoluer ses positions sur la concurrence fiscale déloyale. Finalement, un texte tant soit peu satisfaisant a pu être négocié. Ce fait met en lumière à la fois

l'intensité des pressions que notre pays subit en la matière au sein de cette enceinte, aussi bien que la vigilance dont il convient de faire preuve.

En ce qui concerne les autres activités de l'année 1999, on peut notamment citer :

- la réunion du Comité Exécutif en Session Spéciale début mai, essentiellement destinée à faire le suivi de nombreux projets lancés au sein de l'OCDE,
- la réunion à haut niveau du Comité d'Aide au Développement à la mi-mai, réunion à laquelle Mme la Secrétaire d'Etat Lydie Err a participé et qui fut consacrée à la problématique du déliement de l'aide, problématique sur laquelle un groupe de pays « like-minded » (dont le Luxembourg) a travaillé tout au long de l'année,
- un Forum sur le commerce électronique à la mi-octobre, qui a fourni l'occasion de faire le point sur le dossier du commerce électronique dans ses diverses dimensions (économique, fiscale, juridique, propriété intellectuelle, protection des données personnelles, protection des consommateurs...),
- un Forum de l'avenir dédié à la prospective et auquel M. le Ministre Goebbels a suivi certains travaux, les contacts ayant fait émerger l'idée d'organiser en 2001 une réunion du Forum à Luxembourg sur le thème « L'avenir de l'argent »,
- la deuxième réunion du Forum de stabilité à la mi-septembre qui a consacré l'essentiel de ses travaux à trois thèmes, les centres « offshore », les fonds spéculatifs et, enfin, les flux de capitaux et le problème de la dette des P.V.D.

Enfin, une réunion à haut niveau sur le changement climatique à la mi-septembre a étudié le dossier complexe du « emission trading ». Le Luxembourg était représenté par le Ministère de l'Environnement. A noter qu'en 2000 un important examen des performances environnementales du Luxembourg est prévu.

Malgré l'échec de l'AMI, les questions de l'investissement, des échanges commerciaux et du développement restent centrales, notamment à la lumière du lancement éventuel d'un nouveau round de négociations commerciales mondiales, et l'OCDE a contribué à un certain nombre d'études approfondies en la matière.

Sur le plan national, l'étude économique relative à la Belgique et au Luxembourg résultant de l'exercice d'examen économique conduit en 1998 a été publiée début 1999. Hormis les remarques habituelles du Secrétariat (abaissement du salaire minimum, diminution de certaines prestations sociales, abolition de l'indexation automatique des salaires sur les prix, etc), les jugements de l'OCDE sur les performances de l'économie luxembourgeoise restent très élogieux.

Dans un contexte international marqué par les crises liées à la sécurité des aliments (BSE, dioxine, bœuf aux hormones, listériose etc.) et les doutes du public quant à l'innocuité des OGM - et vu les enjeux commerciaux énormes en cause - les pressions en faveur d'une action internationale plus visible et plus volontaire se sont accrues au cours de l'année écoulée. Dans ce contexte, le Sommet

du G-8 de Cologne a invité l'OCDE à procéder à une étude dont l'objet – peu clair – a été la source d'innombrables problèmes.

En effet, tout au long du second semestre de 1999, un bras de fer a opposé au sein de l'OCDE. les Etats-Unis et les membres du groupe de Cairns, tenants d'une interprétation restrictive, exclusivement basée sur une appréciation scientifique de la problématique de la sécurité alimentaire, aux protagonistes d'une interprétation plus générale, fondée sur la mise en œuvre du principe de précaution (U.E., Japon, Corée...). Finalement les mandats du Groupe d'étude sur la sécurité des nouveaux aliments destinés à la consommation humaine et animale et du Groupe ad hoc sur la sécurité alimentaire nouvellement créé à la demande de l'Europe, ont pu être adoptés et un calendrier de travaux défini.

Au sein de l'OCDE, la pression monte progressivement pour analyser et aborder l'ensemble des questions fiscales, du blanchiment et de la lutte contre la corruption dans une même approche conceptuelle voire, de plus en plus, dans un même contexte institutionnel. Tel était également l'enjeu de la négociation difficile qui a dû être menée sur le communiqué de la réunion ministérielle de mai 1999 (voir ci-dessus). Au cœur de cette démarche se situe bien évidemment le dossier du secret bancaire qui fait l'objet d'une mise en cause systématique, simultanée et constante, reflétant en cela l'ordre du jour d'un certain nombre de grands Etats membres, avec au premier rang les Etats-Unis. Ainsi, une mécanique lente, mais puissante, est constituée qui prolonge, accentue et renforce les initiatives lancées dans d'autres enceintes (G-7, ONU, UE....)

constituant un impressionnant mouvement convergent dont le Luxembourg subit la poussée permanente.

Le Comité des Affaires Fiscales a traité de deux dossiers qui ont retenu plus particulièrement l'attention du Luxembourg. D'une part, le projet de rapport sur la levée du secret bancaire dans le domaine fiscal qui prend en compte les résultats de la réunion de Pérouse et dont l'adoption dans une version « musclée » est exigée avec insistance par un grand nombre de pays, avec l'Australie, le Japon, et les Etats-Unis qui sont en pointe. D'autre part, les travaux du Forum sur la concurrence fiscale dommageable qui sont suivis de très près par notre pays. Les travaux du Forum portent à la fois sur un volet externe (établissement d'une liste de paradis fiscaux) et sur un volet interne (examen des pratiques fiscales nationales sous l'angle de leur caractère dommageable ou non). Le rapport final du Forum devrait être définitivement adopté en juin 2000.

Par ailleurs, au niveau du G.A.F.I⁴, la législation anti-blanchiment luxembourgeoise et sa mise en œuvre a fait l'objet d'un examen critique détaillé, et ce sur base du rapport d'une mission qui s'est rendue au Luxembourg pour y rencontrer tous les interlocuteurs pertinents. La question de l'établissement d'une liste de « territoires non-coopératifs » et des sanctions éventuelles à appliquer à leur égard reste à l'examen au sein du G.A.F.I..

Une pression constante est exercée en particulier par les Etats-Unis en faveur d'une ratification rapide de la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, signée en décembre 1997 à Paris et entrée en vigueur à partir du 15 février 1999 entre les Etats ayant accompli leurs formalités de ratification. Le Luxembourg n'a pas encore ratifié cette convention.

L'Office des Licences: les activités en 1999

Le volume total des licences délivrées a augmenté de 34 % par rapport à 1998. Si le nombre de licences de transit a diminué (- 13 %), celui des documents d'importation et d'exportation a augmenté de 36 % et 127 %.

89 % des licences d'importation concernent des produits textiles soumis à des contingents quantitatifs communautaires. Viennent ensuite les documents délivrés pour l'importation de produits sidérurgiques (4 %). Le restant est réparti entre produits soumis à une licence nationale (armes et munitions, pierres précieuses) et les produits contingentés ou sous surveillance originaires de Chine.

Les licences délivrées pour l'exportation concernent des produits sensibles (armes, biens à double usage), des produits chimiques et des pierres précieuses.

⁴ Groupe d'Action financière sur le blanchiment de capitaux

Pour le transit, le nombre de licences est en régression. Il s'agit d'autorisations délivrées pour le transit d'explosifs, de matières radioactives, de matériel militaire et d'armes.

Licences

• Licences d'importation et documents de surveillance	4.901
• Licences d'exportation	177
• Licences de transit	276

Autres documents

• Certificats internationaux d'importation (CII)	12
--	----

Restitutions (Exportations de produits agroalimentaires)

• Dossiers traités	42
• Montant total des restitutions	1.944.400.- LUF.

Produits textiles

Le règlement de base relatif au régime commun applicable aux importations de produits textiles originaires de pays tiers a été amendé. La Commission européenne a négocié des nouveaux accords bilatéraux avec plusieurs pays tiers dont les exportations tombent aussi sous les dispositions du règlement de base (contingents communautaires).

La liaison électronique (SIGL : Système Intégré de Gestion des Licences) États membres – Commission a été améliorée.

Plusieurs cas de fraude (licences d'exportation falsifiées) ayant été constatées en 1999, la Commission a instauré un système de triple contrôle avec le Cambodge, le Laos, Taiwan, la Thaïlande et le Vietnam. Ce système existait déjà avec la Chine et l'Indonésie.

Produits sidérurgiques

Les accords bilatéraux entre l'U.E. et les pays de l'Europe centrale et orientale relatifs à l'importation de certains produits sidérurgiques ont été renouvelés. Ces accords prévoient un système de double contrôle et permettent l'importation dans la Communauté des produits visés sans limites quantitatives.

Les accords d'auto-limitation avec la Russie et l'Ukraine ont également été reconduits avec, dans les deux cas, les augmentations de quantités prévues. On peut noter à cet égard la non-observation

par la Russie et l'Ukraine de certaines dispositions des accords. En outre, la Russie a introduit des taxes à l'exportation sur la ferraille. Ceci constitue une violation des accords, et la Commission envisage des mesures de rétorsion (réduction des quantités à allouer). L'Ukraine, de son côté, aurait l'intention d'introduire des quotas sur la ferraille.

Les négociations de la Commission avec le Kazakhstan ont été difficiles et il a fallu introduire, comme les années précédentes, des quotas autonomes. La signature de l'accord est cependant envisagée pour le début de l'an 2000.

La surveillance communautaire préalable des importations de certains produits sidérurgiques couverts par les traités CECA et CE a été reconduite. Cette mesure permet à la Commission et aux États membres une évaluation rapide des tendances du marché de l'acier.

En 1999, la production d'acier brut dans la Communauté a diminué. Les principales raisons en sont : les importations des pays tiers ; une reprise assez lente dans différents secteurs de consommation ; le niveau élevé des stocks et la baisse des exportations.

Au cours de l'année écoulée, les importations de produits sidérurgiques ont baissé globalement de 12% par rapport à 1998. En même temps, les exportations ont diminué de 16%. Actuellement, la CE est importateur net de produits sidérurgiques.

La crise financière de l'année précédente a encore eu des répercussions en 1999. Comme les États-Unis ont également subi de fortes augmentations des importations, surtout en provenance des producteurs asiatiques, ils ont reproché à la CE de ne pas assumer leurs responsabilités à l'égard de la crise (alors que la CE n'a pris aucune mesure de sauvegarde) et ils ont fait pression sur le Japon, la Corée du Sud et la Russie afin que ces pays réduisent leurs exportations.

Dispositions réglementaires nationales

Les règlements de base soumettant à licence les transferts de certaines marchandises ont été modifiés afin que d'une part les armes à feu de collection soient également contrôlées à l'importation, et que d'autre part, l'exportation de ferraille ne soit plus soumise à licence (règlements grand-ducaux du 18 octobre 1999).

Embargos et mesures de sanctions

- Un règlement grand-ducal du 20 mai 1999 soumet à licence l'exportation et le transit de pétrole et de certains produits pétroliers à destination de la R. f. de Yougoslavie. Il s'agit de l'application du Règlement n° 900/1999 du Conseil de l'U.E., concernant l'interdiction de la vente et de la fourniture de pétrole et de certains produits pétroliers à la R. f. de Yougoslavie.
- Suite au Règlement n° 836/1999 du Conseil de l'U.E., portant suspension des mesures empêchant la fourniture de certains biens et services à la Libye, un règlement grand-ducal du

15 juin 1999 a abrogé le règlement du 5 juin 1997 soumettant à licence l'exportation et le transit de certaines marchandises à destination de la Libye. Il n'y a donc plus de restrictions en ce qui concerne l'exportation vers ce pays d'aéronefs ou de composants d'aéronefs, ainsi que de matériel nécessaire à la production et à la transformation de pétrole.

- Les embargos sur les livraisons d'armes et de matériel militaire décrétés en 1999 par l'ONU et par l'U.E. à l'égard de l'Érythrée, de l'Éthiopie et de l'Indonésie, sont applicables d'office, du fait que tous les transferts de ces produits sont soumis à licence.

Régimes de contrôles à l'exportation et de non-prolifération

Biens à double usage

Les exportations de ces produits se font sur base d'un règlement communautaire datant de 1994. Un nouveau projet introduit par la Commission a été discuté au cours de l'année 1999. Il devrait être finalisé en 2000. Le nouveau texte prévoit certaines simplifications des procédures, notamment avec l'introduction d'une autorisation d'exportation générale communautaire, couvrant la plupart des biens de la liste en faveur d'un nombre réduit de destinations.

Exportations d'armes

En 1999, les États membres ont pu mesurer l'efficacité et l'impact du « Code de conduite de l'Union européenne en matière d'exportations d'armements », appliqué depuis juin 1998. Ce code a instauré des normes minimales élevées en matière de gestion et de modération dans le domaine des transferts d'armes conventionnelles par les pays membres de l'Union. Il est basé sur des critères communs adoptés pour les exportations d'armes et a introduit un mécanisme de notifications et de consultations. Le premier rapport annuel (publié) fait état d'environ 36000 autorisations d'exportation délivrées dans la Communauté et de 193 notifications de refus transmises. La liste des produits couverts par le code est encore en discussion au sein du groupe ad hoc.

Technologie des missiles (MTCR)

La réunion plénière du MTCR a eu lieu aux Pays-Bas en octobre 1999. Les efforts des 32 membres de ce régime ont pu contribuer à une réduction globale de la prolifération des missiles, mais les développements en Asie du Sud et du Sud-est, ainsi qu'au Moyen-Orient, montrent que la paix et la stabilité internationales continuent à être confrontées à des programmes d'armes de destruction massive. Certains de ces programmes recourent de moins en moins à des apports extérieurs pour la technologie et il a été constaté que la plupart des programmes de missiles semblent axés sur les

longues distances, transposant la menace au-delà des régions concernées, ce qui peut avoir pour conséquence une nouvelle course aux armements.

La proposition faite par plusieurs pays d'instaurer un contrôle international et global des tirs de missiles par un système de notifications préalables, a été accueillie favorablement mais devra être discutée à fond au cours des mois qui viennent. Un tel système ne peut être efficace que si les pays visés y collaborent entièrement.

Wassenaar Arrangement

Le WA est un régime de contrôles à l'exportation de biens à double usage et d'armes conventionnelles, regroupant actuellement 33 pays. Il a été conçu dans le but d'empêcher les accumulations déstabilisantes d'armes et de technologies sensibles en établissant un processus de transparence et de consultations et en promouvant une plus grande responsabilité des pays exportateurs.

Après trois années d'existence, le régime a fait, à l'occasion de la plénière de décembre 1999, une évaluation approfondie de sa manière de fonctionner et des possibilités d'amélioration. Cependant, peu de modifications concrètes en ont résulté, ceci en raison de l'opposition de certains participants (les décisions étant prises par consensus). Ainsi, les catégories d'armements à notifier ont été définies avec plus de précisions, mais il n'a pas été possible d'ajouter comme nouvelle catégorie les « petites armes » ou « armes légères », alors que cette proposition était soutenue par une grande majorité des membres.

La promotion du commerce extérieur luxembourgeois

La conjoncture nationale en 1999 a été caractérisée par une forte expansion, dépassant largement les prévisions de croissance avancées au début de l'année.

Dans ce contexte favorable, la balance des paiements courants du Luxembourg a enregistré une progression importante : sur les 9 premiers mois de l'année, les exportations de services ont progressé de 12%, contre 1.4% pour les exportations de marchandises.

Comme par le passé, le Ministère des Affaires étrangères a lancé toute une série d'initiatives visant à accompagner les entreprises exportatrices luxembourgeoises dans leurs efforts pour explorer de nouveaux débouchés à l'étranger ou pour consolider leur position sur des marchés existants.

Dans le cadre de la visite officielle de M. le Premier Ministre Jean-Claude Juncker en Inde du 10 au 12 janvier 1999, le Ministère a assuré la coordination du programme des entreprises luxembourgeoises qui ont accompagné la délégation officielle.

Un volet économique et commercial avait été greffé sur le programme de la visite d'Etat au Japon qui a eu lieu du 5 au 8 avril 1999. Il s'agissait d'une formule innovatrice qui s'adressait en particulier aux entreprises exportatrices déjà actives sur le marché japonais, leur donnant l'occasion

de profiter de la médiatisation de cet événement prestigieux, susceptible de se répercuter favorablement sur leur image de marque dans ce pays.

Le 8 juillet, un séminaire « opportunités d'affaires en Asie » a été organisé en collaboration avec la Chambre de commerce, donnant l'occasion aux entreprises luxembourgeoises de rencontrer les personnes en charge de représenter nos intérêts commerciaux en Chine, en Corée du Sud, en Inde, au Japon, en Malaisie, en Thaïlande et au Vietnam.

Au mois de septembre, une mission de promotion du commerce extérieur présidée par Mme Lydie Polfer, Ministre des Affaires étrangères, s'est rendue en Estonie, en Lettonie et en Lituanie. Cette première mission commerciale luxembourgeoise dans les Pays Baltes a suscité un grand intérêt auprès des entreprises et constitue un signal encourageant pour le développement futur des relations commerciales entre notre pays et la région en question.

Le ministère a apporté son soutien à l'organisation par la Chambre de commerce luxembourgeoise à New York du premier « Luxembourg American Business Award », décerné à l'entreprise Goodyear en présence de S.A.R. le Grand-Duc héritier et de M. le Ministre de l'Economie (21 octobre 1999).

Une délégation belgo-luxembourgeoise présidée par les Ministres des Affaires étrangères des deux pays, s'est rendue du 8 au 9 novembre 1999 à Moscou en vue de la réunion de la 5e commission

mixte UEBL-Russie. Grâce au nouveau règlement intérieur de ladite commission, la participation directe d'entreprises belges et luxembourgeoises aux travaux a été rendue possible. Les hommes d'affaires luxembourgeois ont ainsi eu l'occasion de présenter aux autorités russes leurs doléances relatives aux obstacles aux investissements et au commerce qu'elles rencontrent en Russie.

Parmi les visites de délégations commerciales étrangères à Luxembourg en 1999, il y a lieu de mentionner en particulier celle d'une délégation commerciale et touristique thaïlandaise (6 au 9 mai 1999), celle d'un groupe d'hommes d'affaires japonais qui a accompagné le gouverneur de la province d'Ishikawa (6 au 8 juillet) et enfin, celle d'une délégation commerciale tchèque (14-15 octobre 1999). A noter aussi qu'un séminaire sur les opportunités d'affaires en Egypte a été organisé sur impulsion du Ministère par la Chambre de commerce (27 octobre 1999).

Dans le cadre des efforts du Ministère visant à mieux valoriser le réseau des consuls honoraires en matière de promotion du commerce extérieur, Mme le Ministre des Affaires étrangères a eu un échange de vues approfondi avec le corps consulaire luxembourgeois aux Etats-Unis réuni à San Francisco du 1er au 2 décembre 1999.

Par ailleurs, le Ministère des Affaires étrangères a apporté son soutien à l'organisation des semaines luxembourgeoises qui se sont déroulées à Hong-Kong et à Singapore en présence de

S.A.R. le Grand-Duc héritier et dont l'objectif était de promouvoir le tourisme et les produits agroalimentaires luxembourgeois (7-14 décembre 1999).

Dans un souci d'améliorer le coordination en matière d'activités de promotion économique luxembourgeoises à l'étranger, le Ministère a procédé à une mise à jour de la composition du Comité Consultatif du Commerce Extérieur, organe de concertation qui réunit en son sein, à côté des responsables en matière de promotion du commerce extérieur du secteur public, des représentants du secteur privé, et dont la charge est de définir les grandes orientations des activités de promotion du commerce extérieur. L'élargissement du cercle des membres reflète mieux les réalités économiques actuelles ainsi que les modifications des structures administratives et institutionnelles au Luxembourg.

Accords aériens

En 1999, le Ministère des Affaires Etrangères, ensemble avec le Ministre des Transports, a poursuivi ses efforts afin d'élargir le réseau des destinations accessibles aux transporteurs aériens luxembourgeois en négociant de nouveaux accords aériens avec la Colombie et l'Argentine. En outre, un « Memorandum of Understanding » a été signé avec le Chili. Si un accord aérien n'est pas un préalable absolument nécessaire pour le trafic aérien, il permet néanmoins d'assurer à la compagnie concernée les mêmes conditions que celles garanties aux opérateurs locaux et une commercialisation planifiée de la destination.

Ainsi, les efforts d'étendre le nombre de destinations viables entrepris notamment par notre transporteur national de fret sont épaulés par ces actions gouvernementales dans le domaine du trafic aérien.

Reste à signaler qu'au cours de l'année 1999 trois accords, négociés antérieurement, ont été ratifiés par la Chambre des Députés (Mexique, Croatie et Russie) et que l'accord avec le Népal a été signé.

5. LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

Le 10 février, Madame Lydie Err, Secrétaire d'Etat à la coopération au développement a prononcé un discours devant la Chambre des Députés sur la politique de coopération au développement.

En avril, Madame Err a effectué une visite au Moyen Orient et plus particulièrement dans les territoires occupés.

Après 1998, l'année 1999 a été pour la coopération luxembourgeoise la deuxième année consécutive comportant un changement au niveau du responsable politique. Suite aux élections législatives du 13 juin 1999, le nouveau gouvernement a déclaré que « c'est pour souligner

l'importance de la politique de coopération au développement et sa portée au sein du Ministère des Affaires étrangères qu'il a été décidé de confier sa gestion à un membre du Gouvernement ayant rang de Ministre. » C'est au mois d'août que Monsieur Charles Goerens, a pris ses fonctions en tant que Ministre de la Coopération et de l'Action Humanitaire.

En décembre, Monsieur Charles Goerens, s'est rendu au Vietnam, pays-cible de la coopération luxembourgeoise.

La croissance de l'aide publique au développement en 1999

L'année 1999 se caractérise par une croissance ininterrompue de l'aide publique au développement (APD) en termes quantitatifs ainsi que par un effort continu visant une amélioration qualitative de la politique de coopération en général et de la gestion des fonds y alloués en particulier.

En ce qui concerne l'évolution du volume de l'aide gérée par la Direction de la coopération, elle se caractérise par la continuité dans la poursuite de l'objectif politique d'une aide publique au développement (APD) de 0,7 pour cent du PNB en l'an 2000. En 1999 l'augmentation budgétaire pour la coopération au développement du MAE s'est élevée à 25,2 pour cent par rapport à l'année précédente. L'APD en général a augmenté de 12,90 pour cent par rapport à 1998, atteignant ainsi en 1999 0,66 pour cent du revenu national brut⁵.

Une dotation budgétaire initiale a alimenté le Fonds de la coopération au développement de LUF 2.050.000.000.-. Une dotation extraordinaire de LUF 1.000.000.000.-, au titre d'excédents budgétaires de l'exercice 1998, a été affectée au FCD en cours d'année. Cette alimentation conséquent du FCD en 1999 a permis d'augmenter les déboursements et donc de renforcer les activités de coopération luxembourgeoise par le biais de tous les instruments disponibles, que ce soit via la coopération bilatérale de gouvernement à gouvernement, la coopération multi-bi avec certaines organisations internationales, la coopération avec les organisations non gouvernementales (ONG) luxembourgeoises ou à travers l'assistance technique.

En 1999 le Ministère a cofinancé à hauteur de LUF 514.559.110.- des projets d'ONG luxembourgeoises dans des pays en développement. Parallèlement un budget de LUF 10.000.000.- avait été réservé aux actions d'ONG visant à sensibiliser l'opinion publique luxembourgeoise aux problèmes des pays en développement.

En ce qui concerne les relations du Ministère avec son agence d'exécution Lux-Development, 1999 a été la première année de l'application de la convention signée fin 1998. Dans le cadre des projets bilatéraux, de gouvernement à gouvernement, Lux-Development a géré en 1999, pour le compte du Ministère, quelque LUF 1.620.000.000.- dans le cadre d'une centaine de projets répartis sur dix-sept pays différents.

⁵ Suivant nouvelle nomenclature SEC 95 et dans l'attente de la communication des chiffres déboursés par d'autres ministères à titre d'APD.

En juin, le Gouvernement a pour la première fois signé un accord de coopération avec une organisation non gouvernementale internationale du Sud. Il s'agit d'ENDA TM, qui a son siège à Dakar.

L'action humanitaire pour le Kosovo

Dans le domaine de l'action humanitaire, la dotation budgétaire initiale de LUF 350.000.000.- a été fortement augmentée au fil de l'année en raison de l'effort extraordinaire que le Gouvernement a consenti dans le cadre de la crise au Kosovo. Les déboursements à titre de l'action humanitaire se sont par conséquent élevés à plus de LUF 900.000.000.- à la fin de l'année 1999.

Au cours de la période avril-juin, le Gouvernement a contribué, de manière substantielle, à l'accueil des réfugiés du Kosovo en Albanie. Il a notamment réalisé, conjointement avec le Gouvernement belge, la construction de deux villages à Dürres dont l'un a été conçu pour des enfants particulièrement traumatisés.

En mai, Madame Lydie Err, Secrétaire d'Etat à la coopération au développement a effectué une visite en Albanie, ensemble avec M. Moreels, Secrétaire d'Etat belge à la coopération.

Le Gouvernement a ensuite accompagné et facilité le retour au Kosovo de quelque 200 réfugiés qui avaient trouvé accueil au Luxembourg.

Deux Luxembourgeois ont été affectés à une antenne ouverte à cette fin à Pristina. Ceux-ci ont également aidé à la reconstruction des maisons des réfugiés et identifié de nouveaux projets.

Une action majeure a été menée en même temps par nos ONG humanitaires. Le Gouvernement a décidé de doubler les fonds privés récoltés par ces ONG pour un total de 130 millions.

Un effort continu pour la qualité

En ce qui concerne plus particulièrement les relations entre la Direction de la coopération et les ONG, plusieurs mesures importantes ont été prises en vue d'augmenter la qualité de la collaboration et des projets mis en œuvre par les ONG et cofinancés par le Ministère.

Tout d'abord il convient de mentionner qu'au premier trimestre 1999 la Direction de la coopération a procédé à l'évaluation des résultats des audits commandités au cours de l'année précédente. Toutes les ONG concernées ont été d'accord pour qualifier cet exercice d'audit comme constructif et en ont tiré des conclusions opérationnelles, notamment en ce qui concerne leur fonctionnement interne. De manière générale la Direction de la coopération a intensifié ses efforts pour la mise en place d'une pratique d'évaluation systématique.

Par ailleurs, l'année 1999 a été mise à profit pour élaborer, dans le cadre du groupe de travail avec les ONG, un nouveau système de rémunération des frais administratifs engagés par les ONG ainsi que la réglementation administrative en vue de la mise en place de l'accord-cadre.

Enfin, il convient de mentionner que le Ministère a lancé en 1999 une série de sessions de formation visant à familiariser les acteurs de la coopération luxembourgeoise, et notamment les ONG, avec les principes de la gestion du cycle de projet. L'ONG belge « South Research » a été chargée de l'organisation de ces sessions de formation à Luxembourg.

Une autre nouveauté a été introduite en 1999 dans un souci permanent d'augmenter la qualité du dialogue dans le cadre des relations bi-latérales avec les pays-cible. En octobre 1999 a eu lieu la première réunion de la Commission de partenariat avec le Cap Vert. Des aspects politiques, économiques, culturels et de coopération au développement ont été discutés sous présidence conjointe de Monsieur Goerens et de Monsieur Soares, Ministre des Affaires Etrangères.

Négociations d'une nouvelle Convention UE-ACP

Trois conférences ministérielles pour la négociation d'un nouvel accord de partenariat entre l'UE et le groupe des pays ACP ont eu lieu en 1999: en février à Dakar (Sénégal) et en juillet et décembre 1999 à Bruxelles. La dernière réunion au niveau ministériel a pu dégager un large accord sur la majeure partie du texte de la future Convention. Une 4^{ème} et dernière réunion ministérielle a été prévue pour février 2000 pour finaliser les travaux, la Convention de Lomé venant à expiration le

29 février 2000. Pour préparer ces réunions ministérielles, un groupe de travail ad hoc post-Lomé s'est réuni sur un rythme hebdomadaire au Conseil de l'UE à Bruxelles.

Deux Conseils formels des Ministres du Développement se sont tenus en mai et novembre 1999 sous Présidence allemande et finlandaise respectivement. Un Conseil informel a eu lieu en mars 1999. Ces réunions ont été préparées par le groupe de travail "Développement" qui lui aussi se réunit de façon hebdomadaire au Conseil de l'UE à Bruxelles.

6. CATTENOM

Le 29 mars 1994 a été signé à Luxembourg un accord sous forme d'échange de lettres entre la France et le Luxembourg portant sur l'installation d'une station de mesure de la radioactivité et sur l'organisation d'une coopération bilatérale en matière de sécurité nucléaire.

La station de mesure qui est opérationnelle en territoire français depuis 1996, transmet en permanence et en temps réel des données aux autorités luxembourgeoises.

La Commission mixte franco-luxembourgeoise sur la sécurité nucléaire a tenu sa troisième réunion en 1998 et une quatrième réunion était prévue pour 1999.

Mais, suite au déménagement en été 1999 de la Division de la Radioprotection et pour pouvoir prendre en considération les expériences acquises lors d'un exercice commun entre la Sarre, la Rhénanie-Palatinat, la Préfecture de la Moselle et le Luxembourg le 18 novembre 1999 visant la mise en œuvre des plans d'intervention en cas d'urgence radiologique, il avait été décidé, d'un commun accord avec les autorités françaises, de reporter la réunion plénière de la commission franco-luxembourgeoise sur la sécurité nucléaire jusqu'au début du printemps 2000.

7. AU SERVICE DES LUXEMBOURGEOIS A L'ETRANGER

L'article 20 du Traité d'Amsterdam modifiant le Traité sur l'Union Européenne, les Traités instituant les Communautés Européennes et certains actes connexes, dispose :

« Tout citoyen de l'Union bénéficie, sur le territoire d'un pays tiers où l'Etat membre dont il est ressortissant n'est pas représenté, de la protection de la part des autorités diplomatiques et consulaires de tout Etat membre, dans les mêmes conditions que les nationaux de cet Etat... »

Les gouvernements des Etats membres de l'Union européenne ont arrêté des mesures, le 19 décembre 1995, afin d'assurer l'exercice de ce droit à la protection consulaire qui comprend :

- (a) l'assistance en cas de décès ;
- (b) l'assistance en cas d'accident ;
- (c) l'assistance en cas d'arrestation ou de détention ;
- (d) l'assistance aux victimes de violences ;
- (e) l'aide et le rapatriement des citoyens de l'Union européenne en difficulté.

Les représentations diplomatiques et consulaires donnent suite à la demande de protection de l'intéressé pour autant qu'il soit établi que celui-ci possède la nationalité d'un Etat membre de l'Union par la production d'un passeport ou d'un titre d'identité.

Les représentations diplomatiques et consulaires qui accordent la protection traitent le demandeur comme un ressortissant de l'Etat membre qu'elles représentent.

Par règlement grand-ducal du 27 mai 1997, publié au Mémorial A no 49 du 10 juillet 1997, cette décision communautaire a été transposée dans le droit national luxembourgeois.

Il convient cependant de noter que les dispositions de la Convention bilatérale entre le Luxembourg et la Belgique en matière consulaire signée à Bruxelles le 30 septembre 1965 sont maintenues.

Le Ministère a prêté assistance à 24 familles d'un ressortissant luxembourgeois décédé à l'étranger pour assurer le rapatriement à Luxembourg de la dépouille mortelle.

Durant la période touristique qui couvre à présent presque toute l'année, de nombreux luxembourgeois sont régulièrement victimes de vols voir d'agressions à l'étranger.

Dans 6 cas le Ministère de la Famille a pris en charge les frais de rapatriement des personnes démunies sans ressources.

Dans 22 cas le Ministère a contacté leurs proches au Luxembourg prêt à avancer l'argent à ces personnes pour les aider à poursuivre leur séjour ou à rentrer .

Le Ministère est intervenu à 9 reprises pour assurer le rapatriement de ressortissants luxembourgeois tombés malades ou hospitalisés à l'étranger.

A signaler particulièrement deux catastrophes naturelles pendant lesquelles une cellule de crise a été créée au Ministère des Affaires Etrangères (tremblement de terre en Turquie , avalanches en Autriche).

Le Département a répondu à une centaine de demandes de renseignements divers et a joué l'intermédiaire pour la transmission de

240 actes judiciaires, dont 10 demandes d'extradition, 25 commissions rogatoires

150 objets trouvés

320 actes d'état civil

III. DEFENSE

Suite à la constitution du nouveau Gouvernement en août 1999, les attributions de l'ancien Ministère de la Force Publique quant à l'Armée, à la défense du territoire national, à la participation à la défense commune dans le cadre d'organisations militaires internationales, à la participation à des opérations pour le maintien de la paix et à des opérations d'aide humanitaire ont été reprises par le Ministère des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur, de la Coopération et de la Défense.

Une nouvelle Direction a été créée pour assister le Ministre de la Défense dans l'élaboration et l'exécution d'une politique de défense respectivement pour assumer les missions de gestion et de contrôle de l'armée.

A. VOLET INTERNATIONAL

La Politique de défense, tout comme par le passé, continue à s'inscrire dans le cadre de l'Alliance Atlantique. Le Luxembourg considère l'Alliance Atlantique comme l'élément essentiel de défense et de sécurité en Europe et considère les liens transatlantiques comme la garantie fondamentale

pour l'élaboration d'une Identité Européenne de Sécurité et de Défense au sein de l'OTAN. Le Ministre de la Défense, assisté de la Direction de la Défense a participé à la réunion informelle de l'OTAN à Toronto les 21 et 22 septembre 1999. Il a également participé aux réunions d'automne de l'OTAN les 2 et 3 décembre 1999.

Pour ce qui est de l'effort de défense, la Direction de la Défense ensemble avec l'Etat-major de l'armée luxembourgeoise a procédé au cours de 1999 aux analyses préalables, à la réalisation d'une deuxième loi de programmation financière militaire pour la période 2002 à 2006 afin de poursuivre la modernisation des forces quant aux équipements majeurs.

Cet effort s'inscrit dans une démarche de rééquipement des forces luxembourgeoises pour permettre au Luxembourg d'assumer pleinement le rôle qui lui revient au sein de l'Alliance Atlantique, de l'Union Européenne, de l'Union de l'Europe Occidentale et du Corps Européen.

Au cours des derniers mois, l'Union Européenne a pris des décisions importantes quant à l'élaboration d'une politique européenne commune en matière de sécurité de défense. A l'occasion du sommet de Helsinki les Etats-membres se sont fixés comme objectif d'être en mesure jusqu'en 2003 de déployer rapidement et de soutenir durablement des forces militaires pour mener à bien l'ensemble des missions de Petersberg.

Des réflexions sont actuellement en cours à la Direction de la Défense et à l'armée pour participer avec un contingent approprié à de telles missions. Des officiers participeront aux instances mises en place à titre provisoire par le Conseil à partir du 1^{er} mars 2000, notamment à l'organe composé de représentants militaires des chefs d'Etat-major des armées des Etats-membres.

Le Luxembourg a assumé la présidence de l'Union de l'Europe Occidentale pendant le deuxième semestre de 1999. Un Conseil des Ministres a eu lieu le 23 novembre 1999 à Luxembourg. Les autorités civiles et militaires ont contribué dans une large mesure à l'élaboration de l'inventaire des moyens et capacités disponibles pour des opérations de gestion de crise à mener par les Européens.

Dans ce contexte, il est également à noter que la Direction de la Défense a été impliquée dans la mise en œuvre de la transformation du Corps Européen en corps de réaction rapide. En effet le Corps Européen est appelé à devenir le noyau d'une future force de réaction rapide européenne.

Il échet également de mentionner qu'à l'occasion de la réunion du Comité Commun du Corps Européen, le 22 novembre 1999 à Luxembourg, les 5 Nations membres du Corps Européen dont le Luxembourg ont proposé à l'OTAN, l'Etat-major du Corps Européen comme Etat-major de commandement de la KFOR 3.

La coopération militaire entre le Luxembourg et la Belgique constitue une pièce maîtresse pour l'exécution des missions internationales de l'armée luxembourgeoise. Sans ces liens tissés au cours des dernières années, la participation luxembourgeoise sur le terrain à l'étranger serait impossible faute d'une logistique suffisante. Les impulsions et options de cette coopération résultent par ailleurs d'une consultation intensive au niveau politique entre les Ministres belge et luxembourgeois de la Défense.

On retrouve cette collaboration au niveau des Ministres de la Défense et des Etats-majors du BENELUX ou différents organes ont été institués pour approfondir les efforts déjà entrepris et pour dégager de nouvelles matières où une collaboration pourrait s'avérer fructueuse. Une étude est en cours afin d'examiner les préalables à mettre en œuvre pour pouvoir faire des acquisitions d'équipements militaires en commun.

Par ailleurs, la Direction de la Défense a été impliquée dans un certain nombre de dossiers ayant trait à la maîtrise des armements respectivement au désarmement.

Finalement, il y a lieu de relever que la Direction de la Défense, assistée d'un consultant étranger a entamé fin 1999 une étude portant sur la création d'un Corps Civil.

Les missions de ce Corps seront d'ordre humanitaire y compris dans le cadre d'opérations de maintien de la paix de type Petersberg. Les interactions éventuelles de ce Corps avec l'armée ou tout autre organisme luxembourgeois font partie intégrante de l'étude susmentionnée.

Par ailleurs l'initiative de la création du Corps Civil est à considérer comme initiative luxembourgeoise visant à augmenter l'effort national de défense.

B. VOLET NATIONAL

La Direction de la Défense, nouvellement créée en 1999 s'est immédiatement et résolument engagée sur la voie de la « Grande Réforme Administrative », et ce à tous les niveaux, c'est-à-dire au sein de la Direction de la Défense elle-même et au sein de l'armée luxembourgeoise qui en dépend.

En effet, en dehors des tâches administratives journalières en relation notamment avec les missions de gestion et de contrôle de l'armée et malgré un manque flagrant d'effectifs, la Direction de la Défense a pris les initiatives suivantes.

1. Réforme interne de la Direction de la Défense

Dans le cadre d'un effort de transparence et de perfectionnement des procédures budgétaires ainsi que des procédures en matière de marchés publics appliquées au sein de la Direction de la Défense, les procédures de planification budgétaire et financière ont été améliorées et les procédures de contrôle des marchés publics passés par l'armée luxembourgeoise ont été révisées.

A cette fin, les travaux de la Cellule « Planification budgétaire, financière et contrôle des marchés publics », se sont montrés particulièrement utiles.

2. Actions entreprises par la Direction de la Défense dans le cadre de la modernisation de l'armée luxembourgeoise

La Direction de la Défense, en coordination étroite avec l'Etat-major de l'armée et avec les représentations du personnel concernées a mis l'accent notamment sur la mise en application de la loi sur la réorganisation militaire dans le sens d'une modernisation de l'armée luxembourgeoise.

a) Dispositions réglementaires concernant l'armée

- Conformément à l'article 20 de la loi du 2 août 1997 portant réorganisation de l'armée, un règlement grand-ducal a été pris le 6 juillet 1999 pour fixer les conditions de recrutement, de formation, d'avancement et de rémunération des officiers volontaires de l'armée et déterminant l'octroi d'un congé militaire.

Un premier recrutement de 3 candidats officiers-volontaires s'est fait fin août 1999 et les candidats suivent actuellement un cycle de formation à l'étranger.

- Conformément à ce même article 20 de la loi précitée, un règlement grand-ducal a été pris le 6 juillet 1999 pour fixer les conditions de recrutement, de formation, d'avancement et de rémunération des sous-officiers volontaires de l'armée et déterminant l'octroi d'un congé militaire.

Un premier recrutement de 6 candidats sous-officiers volontaires s'est fait en août 1999 et les candidats suivent actuellement un cycle de formation à l'étranger.

- L'article 25 sous 2) de la loi du 2 août 1997 portant réorganisation de l'armée dispose qu'un règlement grand-ducal arrêtera le mode de préparation des volontaires aux carrières pour lesquelles ils ont l'exclusivité ou la priorité.

Un avant-projet de règlement grand-ducal déterminant le droit de priorité des volontaires de l'armée aux emplois de la carrière inférieure des administrations, offices, services et établissements publics est en voie de finalisation.

- Un avant-projet de règlement grand-ducal modifiant les conditions de recrutement, de formation et d'avancement des sous-officiers de carrière de l'armée proprement dite a été finalisé.

Pour accéder à la carrière de sous-officier de carrière de l'armée proprement dite, le candidat devra avoir passé avec succès l'enseignement des 5 premières années d'études dans un établissement d'enseignement secondaire scolaire ou présenter une attestation portant sur des études reconnues équivalentes par le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle. Parallèlement, les matières du programme de l'examen-concours seront adaptées pour tenir compte de leur formation scolaire supplémentaire. Outre certaines modifications mineures, la durée du service volontaire permettant de se présenter à l'examen-concours d'admission à la candidature de sous-officier de carrière de l'armée proprement dite sera ramenée à 6 mois minimum.

- Conformément aux articles 10 et 11 sous (3) de la loi du 2 août 1997 portant réorganisation de l'armée, un avant-projet de règlement grand-ducal concernant les conditions de recrutement, de formation et d'avancement des caporaux de carrière de l'armée proprement dite a été confectionné.
- Un avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 15 juillet 1967 portant fixation de la rémunération des volontaires a été élaboré.

Pour parer au manque de candidats volontaires il est proposé d'améliorer leur situation financière par le jeu conjoint d'une augmentation de la rémunération de base et de la prime de démobilisation.

b) Recrutement et formation des volontaires

La Direction de la Défense est chargée du recrutement des jeunes qui désirent s'engager comme volontaires à l'armée luxembourgeoise.

Le service afférent renseigne les candidats potentiels sur les conditions d'admission et sur les perspectives de carrière offertes aux volontaires au terme de leur service.

Durant deux jours les candidats doivent se soumettre à des tests au Centre Militaire du Herrenberg afin d'apprécier leur niveau de connaissances et leur condition physique. Les candidats doivent également passer divers examens médicaux.

Le nombre de jeunes ayant présenté une demande auprès du service de recrutement des volontaires est en recul par rapport aux années précédentes. Ceci s'explique principalement par le fait qu'à partir de l'année 1999 la police grand-ducale recrute principalement dans le secteur civil.

En 1999, 277 candidats volontaires ont été convoqués aux épreuves de sélection.

236 ont participé aux épreuves précitées. En tout 178 candidats ont été admis, soit 41 admissions supplémentaires par rapport à l'année précédente.

La cause principale des refus est un manque de connaissances générales, souvent associé à une mauvaise condition physique.

En application des règlements grand-ducaux du 6 juillet 1999 il a été procédé à un premier recrutement d'officiers et de sous-officiers volontaires. Ces examens-concours ont permis de recruter 3 candidats officiers volontaires ainsi que 6 candidats sous-officiers volontaires pour le compte de l'armée.

Après leur instruction de base au Centre Militaire du Herrenberg, 3 officiers volontaires et 2 sous-officiers volontaires suivent un cycle de formation à l'étranger. A noter que 4 sous-officiers volontaires ont abandonné leur formation en cours de route.

3. Ecole de l'armée

A l'heure actuelle un groupe de travail composé de fonctionnaires de l'Education Nationale, de la Direction de la Défense et de l'armée développe différentes options concernant les orientations futures de cette école. Son activité future ne se limitera plus à la préparation des volontaires aux examens pour les postes leur réservés exclusivement, mais au-delà elle devra aboutir, par le biais d'une harmonisation de la formation, à l'obtention d'une équivalence totale reconnue par le Ministère de l'Education Nationale de la 9^e théorique (9^e TE) ou du cycle moyen complet du régime de la formation de technicien (10^e et 11^e technicien). Cette expectative innovatrice permettra de combler les déficits scolaires. Le certificat du cycle moyen du régime de la formation de technicien permettra au jeune de se reconverter plus aisément dans le secteur civil professionnel ou scolaire après son volontariat.

Dans le même ordre d'idées, l'Ecole de l'armée devra être à même, en synergie avec les lycées techniques ou CFPC et en collaboration avec les ateliers techniques de l'armée de promouvoir une formation professionnelle optimale tendant à l'obtention d'un CATP, d'un CITP ou d'un CCM.

L'Ecole de l'armée continuera comme par le passé à offrir au cadre sous-officier et civil des cours de révision des matières pour les examens de promotion et pourra assurer le rôle d'organisateur de cours dans le cadre de la formation continue.

Par ailleurs la Direction de la Défense a élaboré un projet de règlement grand-ducal visant à faire bénéficier les enseignants de l'Ecole de l'armée de l'ensemble des décharges et coefficients, ainsi que du niveau d'indemnités pour heures supplémentaires applicables aux instituteurs de l'enseignement secondaire technique. Le texte en question a déjà été avisé par la Chambre des Fonctionnaires et Employés Publics. Il est soumis à l'heure actuelle à l'avis du Conseil d'Etat.

4. Dépôts militaires américains implantés au Grand-Duché

Une attention soutenue est accordée au dossier des dépôts militaires américains pour tout ce qui concerne la consolidation de l'implantation au Luxembourg et la stabilité de l'emploi.

Le volume des prestations à fournir par la WSA (Warehouse Service Agency) ne connaîtra prévisiblement aucune diminution à moyen terme.

Après avoir œuvré des années durant exclusivement pour l'armée américaine, la WSA a élargi en 1995 son champ d'activités vers l'armée luxembourgeoise et les autorités judiciaires nationales (fourrière judiciaire). Ce changement de cap, qui avait requis l'accord préalable de l'OTAN, avait pour but d'être en mesure de maintenir une partie du personnel menacé de licenciement à la suite de la décision des autorités américaines de comprimer fortement la main d'œuvre comme conséquence de leur nouvelle politique visant à réduire massivement leur présence en Europe au profit d'autres positions stratégiques de par le monde.

Dans ce contexte il est rappelé que, sous la coordination de l'ancien département de la Force publique, le personnel devenu excédentaire en 1994 à la WSA a été chargé de travaux extraordinaires.

Des 243 personnes concernées à l'époque par la réduction des effectifs de la WSA, 65 sont encore affectées à de telles prestations de service comme le montre le tableau ci-après ; les autres ayant pris la retraite ou changé d'emploi.

REPARTITION DU PERSONNEL EXCEDENTAIRE DE LA WSA

	DETACHE AU 17.02.2000
Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur	2
Ministère de la Coopération, de l'Action Humanitaire et de la Défense (Armée) (WSA)	6 (5) (1)
Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse	10
Ministère de l'Environnement	1
Ministère des Travaux Publics	7
Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	8
Ministère de la Justice	2
Ministère de l'Intérieur (Police Grand-Ducale)	29 (29)
	65

La WSA gère actuellement deux dépôts militaires.

Le premier, et le plus grand de ces dépôts, se trouve à Bettembourg/Dudelange et le second à Sanem.

En 1999, la WSA avait un effectif de quelques 450 unités dont 85 pour cent avait la nationalité luxembourgeoise.

5. Travaux menés au sein de la Cellule de gestion du personnel

Dans le cadre de la commission paritaire composée de représentants de la Direction de la défense, de l'Etat-major de l'armée et des représentants syndicaux des officiers, sous-officiers, caporaux et volontaires, des discussions ont été menées qui portaient entre autres sur l'application des dispositions statutaires, la formation des sous-officiers de l'armée et les heures supplémentaires prestées par les militaires.

6. Infrastructures

En matière d'infrastructures, la Direction de la Défense a continué le programme de remise en état et de modernisation de la caserne de DIEKIRCH et du champ de tir de BLEESDALL tout en entamant les travaux relatifs à la définition d'un concept d'ensemble concernant la modernisation des infrastructures de l'armée, à savoir : Centre Militaire, Cité Militaire et Champ de Tir Bleesdall.

Quant au dépôt de munitions et d'explosifs du WALDHOF, une étude a été entreprise en vue de déterminer s'il y a lieu de moderniser le dit dépôt ou si au contraire une solution devra être trouvée dans le cadre de la coopération militaire belgo-luxembourgeoise.

IV. ANNEXES

1. Relevé des visites étrangères à Luxembourg

13-14 janvier	Visite officielle de SEM Bronislaw Geremek, Ministre des Affaires Etrangères de Pologne
20 janvier	Visite de Monsieur Jan Winkler, Secrétaire Général du MAE de la République Tchèque
24-25 janvier	Visite de SEM Jorge Sampaio, Président de la République Portugaise
28 janvier	Visite officielle de SEM Janos Martonyi, Ministre des Affaires Etrangères de la République Hongrie
29 janvier	: Visite officielle de SEM Kofi Annan, Secrétaire Général de l'ONU.
(23-25 février	Visite de SAR le Prince des Asturies aux institutions européennes)
25 février	Visite de travail de SEM Antonio Guterres, Premier Ministre de Portugal
26 février	Visite de travail de SE Madame Rosario Green, MAE du Mexique
4 mars	Visite officielle de M. Javier Solana, Secrétaire Général de l'OTAN
11 mars	Visite de SEM Albert Pintat Ministre des Affaires Etrangères de la Principauté d'Andorre
11 mars	Visite de M. l'Ambassadeur Moratinos, Envoyé spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient
12 mars	Visite de travail de SEM Hubert Védrine. Ministre des Affaires Etrangères de la République Française
18 mars	Visite de SEM Gerhard Schroeder, Chancelier fédéral de la République Fédérale d'Allemagne (tournée des capitales)
27 avril	Visite (en marge CAG) de SEM Ljubco Georgievski, Premier Ministre et de SEM Paskal Milo, Ministre des Affaires Etrangères de l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine
4 Mai 1999	Visite de M. Yoshiro Mori, Secrétaire Général du Parti Libéral Démocrate du Japon
22 juin 1999	Visite de SEM Eduard Chevardnadze, Président de la République de Géorgie, de SEM. Robert Kotcharian, Président de la République d'Arménie et de SEM. Artur Rasi-zade, Premier Ministre de la République d'Azerbaïdjan (en marge CAG)

22 juin 1999	Visite de SEMme Tarja Halonen , Ministre des Affaires Etrangères de Finlande (entrevue en marge CAG)
22 juin 1999	Visite de M Romano Prodi, Président désigné de la Commission européenne
16 septembre 1999	Visite de travail du Gouvernement du Royaume de Belgique
30 septembre 1999	Visite de travail de SEM Paavo Lipponen, Premier Ministre de Finlande
5-6 octobre 1999	Visite de SEM le Président Fédéral de la République Fédérale d'Allemagne et de Madame Johannes Rau
5-6 octobre 1999	Visite de Sa Majesté le Roi de Swaziland
11 octobre 1999	Visite de SEM David Lévy, Ministre des Affaires Etrangères d'Israël (en marge CAG)
11 octobre 1999	Visite de SEM Filip Vujanovic, Premier Ministre de la République de Montenegro
13 octobre 1999	Visite de SE Mme Maria Eugenia Brizuela de Avila, Ministre des Affaires Etrangères de la République d'El Salvador
19 - 23 octobre	Visite de travail de SEM Rui Figueiredo SOARES, Ministre des Affaires Etrangères de la République du Cap Vert
25 octobre	Visite de SE Madame Vike Vaira-Freiberga, Président de la République de Lettonie
26-27 octobre	Visite de SEM Daniel T. Arap Moi, Président de la République du Kenya
28 Octobre	Visite officielle du Très Honorable Lord Robertson, Secrétaire Général de l'OTAN
29 octobre	Visite officielle de SEM Jan Kavan, Ministre des Affaires Etrangères de la République Tchèque
16 novembre	Visite de travail de SEM le Premier Ministre de Bulgarie
29 novembre	Visite de SEM Antonio Guterres , Premier Ministre de Portugal
1 ^{er} décembre	Tournée des capitales du Premier Ministre de Finlande
13 décembre	Visite du Sénateur américain Gordon Smith

2. Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger de Monsieur le Ministre Jacques F. POOS

25 janvier	Conseil Affaires Générales à Bruxelles
1 ^{er} et 2 février	Visite au Maroc
7 et 8 février	Funérailles du Roi Hussein à Amman
14 et 15 février	Réunion des Ministres des Affaires Etrangères de l'U.E. sur le Kosovo à Paris
23 et 24 février	Visite officielle à Bucarest
1 ^{er} et 2 mars	Congrès du PSE à Milan
8 mars	Visite en Slovaquie
13 et 14 mars	Réunion informelle des Ministres des Affaires Etrangères à Schloss Reinhartshausen
16 au 18 mars	Visite d'Etat en Belgique
22 mars	Conseil Affaires Générales à Bruxelles
24 et 25 mars	Conseil Européen extraordinaire à Berlin
4 au 8 avril	Visite d'Etat au Japon
9 au 11 avril	Visite en Chine
15 et 16 avril	Conférence U.E. – Méditerranée à Stuttgart
23 au 25 avril	50 ^e Anniversaire de l'OTAN à Washington
5 mai	50 ^e Anniversaire du Conseil de l'Europe à Strasbourg
10 et 11 mai	Réunion UEO à Brème
17 mai	Conseil Affaires Générales à Bruxelles
24 et 25 mai	Visite en Bosnie
31 mai	Conseil Affaires Générales à Bruxelles
3 et 4 juin	Conseil Européen à Berlin
16 juin	Réunion UEO à Paris

3. Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger de Madame le Ministre Lydie POLFER

26 août	Rencontre avec le Ministre des Affaires Etrangères de la République Fédérale d'Allemagne , M. J. Fischer, à Berlin
27 août	Rencontre avec le Ministres des Affaires Etrangères de la Belgique, M. L. Michel, à Bruxelles
31 août	Rencontre avec le Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas, M. J. van Aartsen, à La Haye
31 août	Rencontre avec le Président de la République française, M. J. Chirac et avec le Ministre des Affaires Etrangères, M. H. Védrine, à Paris
4 et 5 septembre	Réunion Gymnich à Saariselkä en Finlande
13 septembre	Conseil Affaires Générales à Bruxelles
19 au 24 septembre	Assemblée Générale des Nations Unies à New York
28 au 30 septembre	Visites en Estonie, en Lettonie et en Lituanie
6 octobre	Sommet Benelux à Bruxelles
13 octobre	Rencontre avec le Très Honorable Robin Cook, Secrétaire d'Etat au Foreign Affairs and Commonwealth Office
15 et 16 octobre	Conseil Européen à Tampere
9 et 10 novembre	Réunion UEBL-Russie à Moscou
15 novembre	Conseil Affaires Générales à Bruxelles
18 et 19 novembre	Sommet OSCE à Istanbul
25 novembre	Rencontre des responsables politiques libéraux des pays du Benelux à Bruxelles
28 au 30 novembre	Réunion ministérielle OMC à Seattle
1 ^{er} et 2 décembre	Conférence consulaire à San Francisco
6 décembre	Conseil Affaires Générales à Bruxelles
6 décembre	Sommet Benelux à Bruxelles
10 et 11 décembre	Conseil Européen à Helsinki
14 décembre	Inauguration du nouveau bâtiment du Parlement Européen à Strasbourg
15 décembre	Réunion ministérielle OTAN à Bruxelles

4. Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger de Madame le Secrétaire d'Etat Lydie ERR

25 janvier	Conseil Affaires Générales à Bruxelles
25-26 janvier	« World Water Vision » à Paris
31 janvier-2 février	Visite officielle avec M. le Ministre Poos au Maroc
3 – 7 février	Visite de projets de développement
22 février	Conseil Affaires Générales à Bruxelles
24 février	Réunion BENELUX à La Haye
25 février	Conseil Marché Intérieur à Bruxelles
4 mars	Séminaire à Sarrebruck
17-18 mars	Réunion informelle des Ministres du Développement à Berlin
28-29 mars	Réunion ministérielle ASEM à Berlin
30 mars-1 ^{er} avril	55 ^e Commission des Droits de l'homme à Genève
10 avril	Mission humanitaire à Skopje en Macédoine
11-14 avril	Visite de projets de développement au Gaza
15-16 avril	Conférence sur la participation équilibrée des femmes et des hommes au processus de décision à Paris
6-7 mai	Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à Budapest
9-10 mai	Réunion informelle des Ministres du Commerce Extérieur à Berlin
10-11 mai	Réunion ministérielle CAD/OCDE à Paris
19 mai	Visite de camps de réfugiés à Durres et à Kukes en Albanie
28 juin-2 juillet	Session spéciale de l'ONU sur la population et le développement à New York
7 juillet	Réunion avec M. Masaroni Tanimoto, Gouverneur de la Province d'Ishikawa au Japon

5. Relevé des visites, rencontres et réunions à l'étranger de Monsieur le Ministre Charles GOERENS

20 – 22 septembre	Réunion informelle des Ministres de la Défense de l'OTAN à Toronto
24 septembre	Comité interministériel pour le développement
30 septembre	Journée de l'Armée luxembourgeoise à Bruxelles à l'occasion du 50 ^{ième} anniversaire de l'OTAN
	Réunion de travail avec M. José Cutileiro, Secrétaire Général de l'UEO
	Réunion de travail à Bruxelles avec M. Eddy Boutmans Secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement
8 octobre	Présentation d'un projet de développement au Togo par la CGFP
14 octobre	Entrevue à Paris avec M. Alain Richard, Ministre de la Défense français
	Entrevue à Paris avec M. Charles Josselin, Ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie
19 octobre	Assemblée parlementaire de l'U.E.O.
10 – 11 novembre	Conseil Développement à Bruxelles
12 novembre	« 3. Sicherheitspolitisches Europaforum » à Vienne
15 novembre	Conseil Affaires Générales à Bruxelles
25 novembre	Rencontre des responsables politiques libéraux des pays du Benelux à Bruxelles
29 – 30 novembre	Assemblée parlementaire de l'U.E.O. à Paris
1 ^{er} décembre	Réunion des Ministres de la Défense du Benelux à Bad Valkenburg aux Pays-Bas
	Euro-dinner des Ministres de la Défense de l'OTAN à Bruxelles
2 décembre	Réunion des Ministres de la Défense (NAC) à Bruxelles
5 – 11 décembre	Visite de projets de coopération au Vietnam
20 – 21 décembre	Visite de travail au CICR à Genève

6. Réunions internationales à Luxembourg

(en dehors des sessions du Conseil de l'UE)

22- 23 Novembre Conseil des Ministres de l'Union de l'Europe Occidentale

7. Représentation consulaire luxembourgeoise à l'étranger

1) Le réseau consulaire luxembourgeois comprend à l'heure actuelle :

- 5 consulats de carrière
- 16 sections consulaires
- 17 Consulats Généraux honoraires
- 106 Consulats honoraires

2) Consuls de carrière nommés en 1999

- Monsieur Charles SCHMIT, Consul du Grand-Duché de Luxembourg à Kuala Lumpur (9.3.1999)
- Monsieur Fernand VANETTI, Consul du Grand-Duché de Luxembourg à Copenhague (9 juillet 1999)
- Monsieur Paul KIRTZ, Vice-Consul du Grand-Duché de Luxembourg à Bruxelles (9 juillet 1999)
- Madame Michèle PRANCHERE-TOMASSINI, Consul Général du Grand-Duché de Luxembourg à Genève (13.9.1999)
- Monsieur Serge HENTZIG, Vice-Consul du Grand-Duché de Luxembourg à Madrid (25.10.1999)

3) Corps consulaire honoraire

(a) en vertu du principe selon lequel les Consuls Généraux honoraires et les Consuls honoraires sont nommés pour une période renouvelable de cinq ans, les mandats suivants ont été prorogés en 1999 :

- Monsieur Hervé CREUZE, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Bordeaux (27.1.1999)

- Monsieur Robert SCHAEFFER, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Kansas City (29.1.1999)
 - Monsieur Frantisek FITOS, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Bratislava (11.2.1999)
 - Madame Elisabeth PITTERURS DE BUDINGEN, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Namur (16.7.1999)
 - Monsieur Michel OBERTIN, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Sarrebruck (16.7.1999)
 - Monsieur Gérard HERRBACH, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Lyon (23.08.1999)
 - Monsieur François SCHILTZ, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Bâle (23.8.1999)
 - Monsieur Vincenzo ANSIDEI DI CATRANO, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Pérouse (15.10.1999)
 - Monsieur David TONNA, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Malte (15.10.1999)
 - Monsieur Geoffrey Dunstan, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Sydney (15.10.1999)
 - Monsieur Ole OLSEN, Consul Général honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Copenhague (15.10.1999)
 - Monsieur Jacques TURNER, Consul Général honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Miami (15.10 1999)
 - Monsieur James KUNG, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Hongkong (25.10 1999)
 - Monsieur Luc THEIS, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Bilbao (17.11.1999)
- (b) Les nominations suivantes de Consuls (Généraux) honoraires sont intervenues en 1999 :
- Monsieur René Waxweiler, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Malaga (22.2.1999)

- Monsieur Gary MANNINA, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Nouvelle Orléans (29.3.1999)
- Monsieur Robert Ferdinand DONDELINGER, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Liège (30.4.1999)
- Monsieur Donald J. HANSEN, Consul Général honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Chicago (31.5.1999)
- Madame Frauken BARSCHKIS-CORNILS, Consul Général honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Mexico (13.9.1999)
- Monsieur Bjarni ARMANSSON, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Reykjavik (13.9.1999)
- Monsieur Jacques TURNER, Consul Général honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Miami (15.10.1999)
- Monsieur Gian Angelo BELLATI, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Venise (25.10.1999)
- Monsieur Klaus PRIEBE, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Barbade (25.10.1999)

(c) Démission honorable de leurs fonctions a été accordée à :

- Monsieur Jacques Philippe MARSON, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Boston (29.1.1999)
- Monsieur Hartwin HAAS, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Dresde (6.4.1999)
- Monsieur Georg FÜRSTENBERG, Consul Général honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Vienne (23.8.1999)
- Madame Marie-Claire LEFORT, Consul Général honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Montréal (4.10.1999)
- Monsieur Clark JOHNSON, Consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Dallas (25.10.1999)

(d) Conseillers de Commerce Extérieur

- Monsieur Jean MEDERNACH, Conseiller du Commerce Extérieur à New York (29.1.1999)
- Monsieur Robert BIVER, Conseiller du Commerce Extérieur en Californie (28.8.1999)

8. Relevé des Traités

Traités signés au nom du Grand-Duché de Luxembourg au cours de la période du 1er janvier au 31 décembre 1999 (y sont inclus 14 Accords et Protocoles de coopération au développement)	54
Traités soumis à l'avis du Conseil d'Etat au cours de la même période	29
Traités au sujet desquels le Conseil d'Etat a pris position au cours de la même période	25
Traités déposés à la Chambre des Députés au cours de la même période	29
Traités votés par la Chambre des Députés au cours de la même période	44
Traités entrés en vigueur à l'égard du Grand-Duché de Luxembourg au cours de la même période	28

Les avis concernant les ratifications, adhésions, entrées en vigueur etc. de traités internationaux publiés au Mémorial A de 1999 par le Service des Traités se sont élevés à trois cent quatre-vingt-onze (391). Y sont inclus les lois d'approbation et textes des Accords et Conventions publiés à la suite des lois d'approbation.

ACTIVITÉS DU SERVICE DES PASSEPORTS, VISAS ET LÉGALISATIONS du 01. 01. 1999. - 31. 12. 1999

<u>Délivrance de passeports et de titres de voyage</u>	1998	1999
passports ordinaires	13026	11395
passports diplomatiques	89	142
passports de service	82	77
passports collectifs	16	15
titres de voyage pour réfugiés	50	39
titres de voyage pour apatrides	40	55
total	13303	11723

<u>Prolongations de passeports et de titres de voyage</u>		
passports ordinaires	6721	5713
passports diplomatiques	108	86
passports de service	161	201
titres de voyage pour réfugiés	46	95
titres de voyage pour apatrides	72	54
total	7108	6149

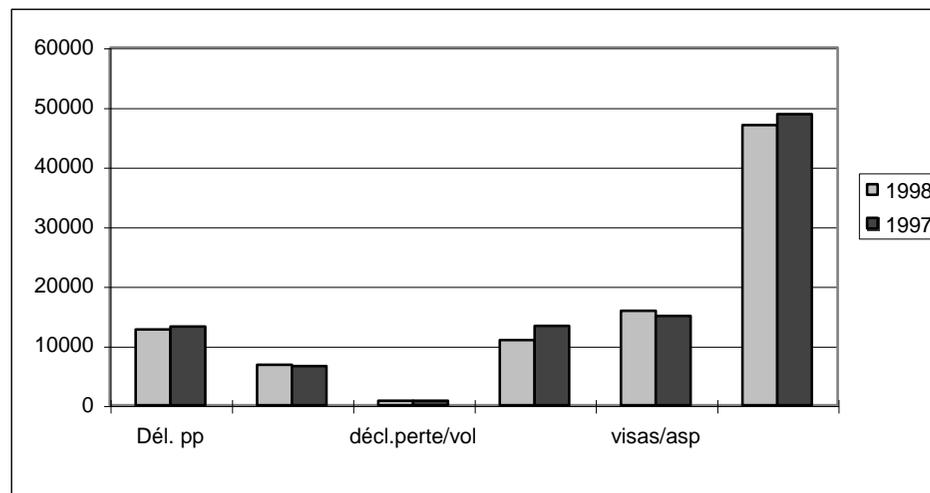
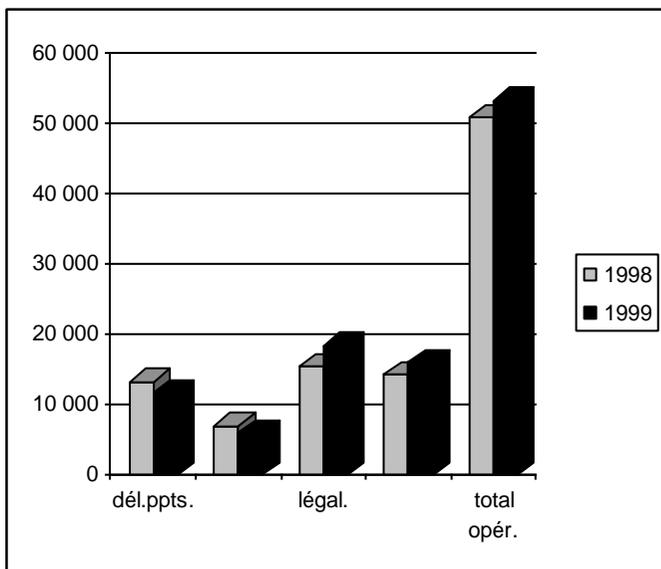
Déclarations de perte / vol	724	821
------------------------------------	------------	------------

Légalisations	15437	18439
----------------------	--------------	--------------

<u>Demandes de visas et autorisations de séjour</u>		
introduites à Luxembourg	3921	6244
soumises par les postes pour consultation du service à Lux.	10327	9828
total	14248	16072

Total des opérations	50820	53204
-----------------------------	--------------	--------------

Recettes	1998	1999
Etablissements de passeports et de titres de voyage	2539300	2231300
Prolongations de passeports et de titres de voyage	1324200	1133600
Légalisations	771850	921950
Visas et autorisations de séjour	4636800	5148700
Total	9272150	9435550



BUREAU DES PASSEPORTS, VISAS ET LÉGALISATIONS

Statistiques sur les dix dernières années

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

passeports	10654	9136	10241	10196	9953	12612	12714	12872	13303	11723
prol. ppts.	4303	4266	5483	6164	5483	7389	6777	6572	7108	6149
légalisations	9141	7241	7140	7888	7140	9253	10918	13310	15437	18439
visas	8078	8563	10077	12825	10077	12136	15826	15011	14248	16072
Total des opérations	32176	29206	32941	37073	32653	41390	46235	47765	50096	52383
Pourcentage	100%	91%	102%	115%	101%	129%	144%	148%	156%	163%

